

www.stat.gouv.qc.ca

I n s t i t u t d e l a s t a t i s t i q u e d u Q u é b e c

TRAVAIL ET
RÉMUNÉRATION

Résultats de l'Enquête
sur la rémunération
globale au Québec
en 2005

Québec 

www.stat.gouv.qc.ca
Institut de la statistique du Québec

TRAVAIL ET
RÉMUNÉRATION

Résultats de l'Enquête
sur la rémunération
globale au Québec
en 2005

Québec 

Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
1^{er} trimestre 2006
ISBN 2-550-46295-5 (version imprimée)
ISBN 2-550-46294-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse
de l'Institut de la statistique du Québec.

Mars 2006

L'Institut de la statistique du Québec réalise, chaque année, l'Enquête sur la rémunération globale (ERG) auprès des établissements de 200 employés et plus. L'ERG a récemment été révisée sur les plans stratégique, organisationnel et opérationnel. Des transformations majeures touchant principalement le processus d'enquête, mais également son contenu, ont découlé de cette révision et seront effectives dès la prochaine ERG.

Le présent rapport fait état des principaux résultats de l'ERG 2005 relatifs aux salaires, aux avantages sociaux, aux heures de travail et à la rémunération globale selon certaines ventilations du marché du travail. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du milieu du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.

Par ailleurs, l'Institut utilise les données de l'ERG afin d'établir la comparaison de la rémunération globale entre les employés de l'administration québécoise (fonction publique québécoise, réseaux publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux) et les autres salariés québécois. Le rapport *Rémunération des salariés, état et évolution comparés 2005* présente les résultats de cette comparaison.

La réalisation d'une enquête de cette envergure n'est possible que grâce à l'apport de plusieurs personnes. Nous voulons d'abord exprimer notre reconnaissance aux répondants de l'enquête pour leur collaboration et leur patience. Soulignons également la participation du personnel de l'Institut assigné aux diverses phases de l'enquête : la révision des méthodes et des concepts, la collecte et le traitement des données ainsi que la publication des résultats.

Le directeur général,

Yvon Fortin

*Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « **qualité** » de l'Institut de la statistique du Québec.*

Ce rapport a été réalisé par :

Patrick Potvin, CRHA

Sous la coordination de :

Karine Charbonneau, CRIA

Sous la direction de :

Christiane Lamarre

Ont apporté leur précieuse collaboration :

Patrice Gauthier et Pascal Michel, pour le développement méthodologique et les traitements statistique et informatique des données

Ghislaine Leclaire et Josée Gaudreault, pour le traitement de texte et la mise en page

Nicole Descroisselles, pour la révision linguistique

Les répondantes et répondants à l'ERG 2005

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction du travail et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : (514) 876-4384

Télécopieur : (514) 876-1767

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Signes conventionnels :

Ce rapport utilise les symboles suivants :

- ... N'ayant pas lieu de figurer
- .. Donnée non disponible
- x Donnée confidentielle

Avertissements :

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Dans tout le texte, les mots *salariés*, *employés*, *professionnels*, *techniciens*, etc., font indifféremment référence au masculin et au féminin.

Introduction	9
Chapitre 1	
Univers estimé, échantillon et autres éléments descriptifs de l'ERG 2005	11
Chapitre 2	
Résultats de l'ERG 2005 selon certaines ventilations	17
Tableaux des résultats	19
Chapitre 3	
Méthodologie	111
Rémunération globale	
Cadre conceptuel	112
Mesure de la rémunération globale	112
Méthode statistique	
Univers et base de sondage	113
Stratification de l'univers	114
Sélection de l'échantillon	115
Méthode d'estimation	115
Confidentialité des données	116
Volet salarial	
Sélection des emplois repères	117
Processus d'appariement avec les emplois repères	117
Méthode de collecte	117
Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales	118
Périodes de référence du volet salarial et des heures de travail	119
Particularités quant aux salaires et aux échelles salariales de l'administration québécoise	120
Taux de réponse	120
Volet des avantages sociaux et des conditions de travail	
Méthode de collecte	120
Périodes de référence et traitement des données	121
Taux de réponse	121
Conclusion	123

Table des matières

Annexe I	Liste des emplois repères	126
Annexe II	Liste des établissements répondants ayant autorisé la divulgation de leur nom, en 2005	131
Glossaire		137

Liste des tableaux et des figures

Liste des tableaux

Chapitre 1

1.1	Nombre total d'employés et nombre d'employés appariés pour les établissements répondants, par secteur, en 2005	13
1.2	Répartition des appariements réalisés et des employés appariés par catégorie d'emplois pour l'ensemble du Québec, le secteur privé et le secteur public, en 2005	16

Chapitre 2

Tableaux A

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, en 2005

A-1	Ensemble du Québec	20
A-2	Secteur privé	26
A-3	Secteur privé syndiqué	32
A-4	Secteur privé non syndiqué	38
A-5	Secteur privé, établissements de 200 à 499 employés	44
A-6	Secteur privé, établissements de 500 employés et plus	50
A-7	Secteur manufacturier	56
A-8	Secteur public	62
A-9	Administration municipale	68
A-10	Secteur universitaire	74
A-11	Administration fédérale	80
A-12	Administration québécoise	86
A-13	Secteur « entreprises publiques »	92

Tableaux B

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, en 2005 (en % de la RTR)

B-1	Ensemble du Québec	98
-----	--------------------	----

B-2	Secteur privé	99
B-3	Secteur privé syndiqué	100
B-4	Secteur privé non syndiqué	101
B-5	Secteur privé, établissements de 200 à 499 employés	102
B-6	Secteur privé, établissements de 500 employés et plus	103
B-7	Secteur manufacturier	104
B-8	Secteur public	105
B-9	Secteur universitaire	106
B-10	Administration fédérale	107
B-11	Administration québécoise	108
B-12	Secteur « entreprises publiques »	109

Chapitre 3

3.1	Éléments et composantes de la rémunération globale	113
3.2	Qualité des estimations selon le coefficient de variation	116
3.3	Obtention des coûts par avantage, secteur privé, en 2005	122

Liste des figures

1.1	Représentativité de l'échantillon admissible et des établissements répondants dans l'univers estimé de l'ERG, en 2005	12
1.2	Nombre d'établissements répondants selon le secteur d'activité, en 2005	14
1.3	Nombre d'établissements répondants selon le nombre d'employés, en 2005	15

L'Institut de la statistique du Québec présente le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec en 2005*. Celui-ci fait état des principaux résultats de cette enquête relatifs aux salaires, aux avantages sociaux et à la rémunération globale selon différentes ventilations. Ces résultats ne sont pas pondérés par l'effectif de l'administration québécoise. En fait, la méthodologie de ce rapport diffère de celle utilisée dans le rapport *Rémunération des salariés, état et évolution comparés 2005*¹.

Le présent document se compose de quatre chapitres. Le premier montre, par le biais de figures et de tableaux, l'univers, l'échantillon ainsi que quelques éléments descriptifs de l'enquête 2005.

Le chapitre suivant est composé de deux séries de tableaux (les tableaux A et les tableaux B). La première série de tableaux porte sur l'effectif apparié à chacun des emplois repères de l'enquête, les échelles salariales, la rémunération directe, indirecte et annuelle, les heures de présence au travail et la rémunération globale. La seconde série, soit celle des tableaux B, montre les résultats sur les avantages sociaux et les heures chômées payées en pourcentage de la rémunération au taux régulier (RTR)². Tous ces résultats sont présentés en fonction de différents secteurs d'activité et selon certaines ventilations (taille de l'établissement en nombre d'employés et syndicalisation).

Le troisième chapitre traite des aspects méthodologiques de l'enquête, soit ceux relatifs au cadre conceptuel de la rémunération globale, à la présentation de la méthode statistique utilisée, à la sélection des emplois repères, au processus de collecte de données et aux périodes de référence.

La conclusion est consacrée aux transformations importantes que vient de connaître l'ERG à la suite

de la révision du processus et du contenu de l'enquête.

Finalement, une liste des emplois repères ainsi qu'une liste mentionnant les établissements ayant autorisé la divulgation de leur nom en tant que participant de l'enquête sont annexées au présent document.

1. Le rapport *Rémunération des salariés, état et évolution comparés 2005* présente les écarts de rémunération entre, d'une part, l'administration québécoise et, d'autre part, les autres salariés québécois ou un des segments du marché du travail.

2. Voir le chapitre Méthodologie.

**Univers estimé, échantillon
et autres éléments descriptifs de l'ERG 2005**

Constitué de l'ensemble des établissements comportant au moins 200 employés réguliers à temps plein et à temps partiel au Québec, l'univers estimé de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec en 2005 cible 713 établissements. À la suite de la stratification de l'univers¹, l'Institut a retenu un échantillon initial. Certains établissements sont toutefois retirés de l'échantillon initial pour l'une ou l'autre des deux raisons suivantes :

- l'établissement ne respecte plus ou pas le critère de la taille minimale;
- l'établissement est en situation de fermeture, de faillite ou de fusion (FFF).

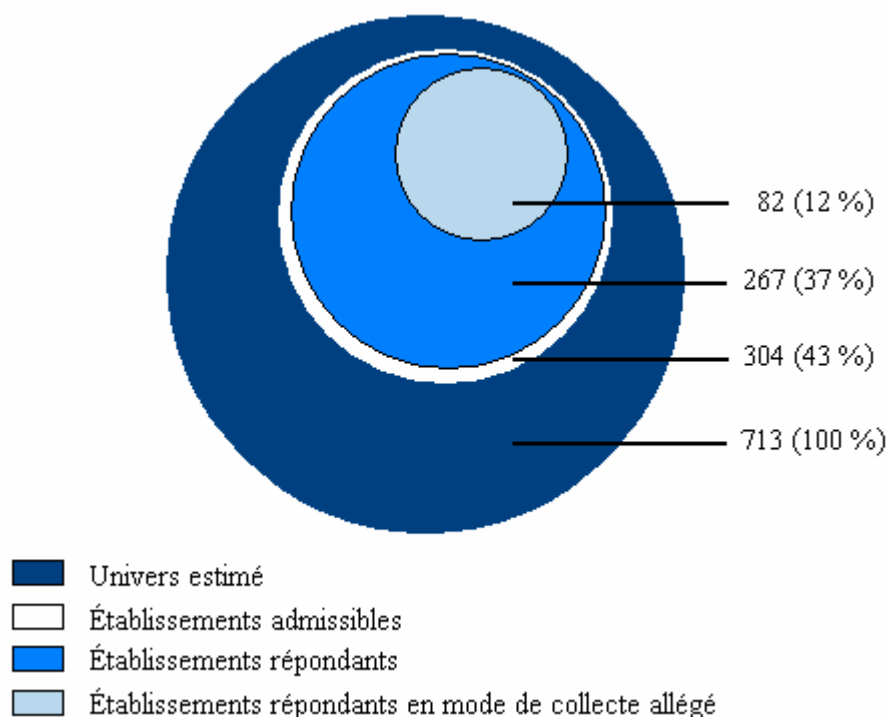
1. Voir le chapitre Méthodologie.

Une fois ces retraits effectués, l'échantillon admissible à l'enquête totalise 304 établissements. De ce nombre, 267 établissements ont collaboré au volet salarial, dont 82 établissements du secteur privé qui ont fourni des données dans le cadre du mode de collecte allégé². Par ailleurs, 85 établissements du secteur privé ont participé au volet des avantages sociaux.

2. *Loc. cit.*

Figure 1.1

Représentativité de l'échantillon admissible et des établissements répondants dans l'univers estimé de l'ERG, en 2005



L'univers estimé de l'enquête touche une population totale d'environ 915 000 employés pour l'ensemble du Québec. On l'évalue à 395 000 employés pour le secteur privé et à 520 000 employés pour le secteur public.

Les établissements répondants regroupent 676 890 employés, soit une proportion d'environ 74 % de l'univers estimé.

De ce nombre, 144 850 employés ont été appariés à l'un ou l'autre des 90 emplois repères, présentés à l'Annexe I, pour une proportion de 21,4 % de l'ensemble des employés des établissements répondants. Le tableau 1.1 présente un portrait de ces nombres et proportions pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public.

Tableau 1.1

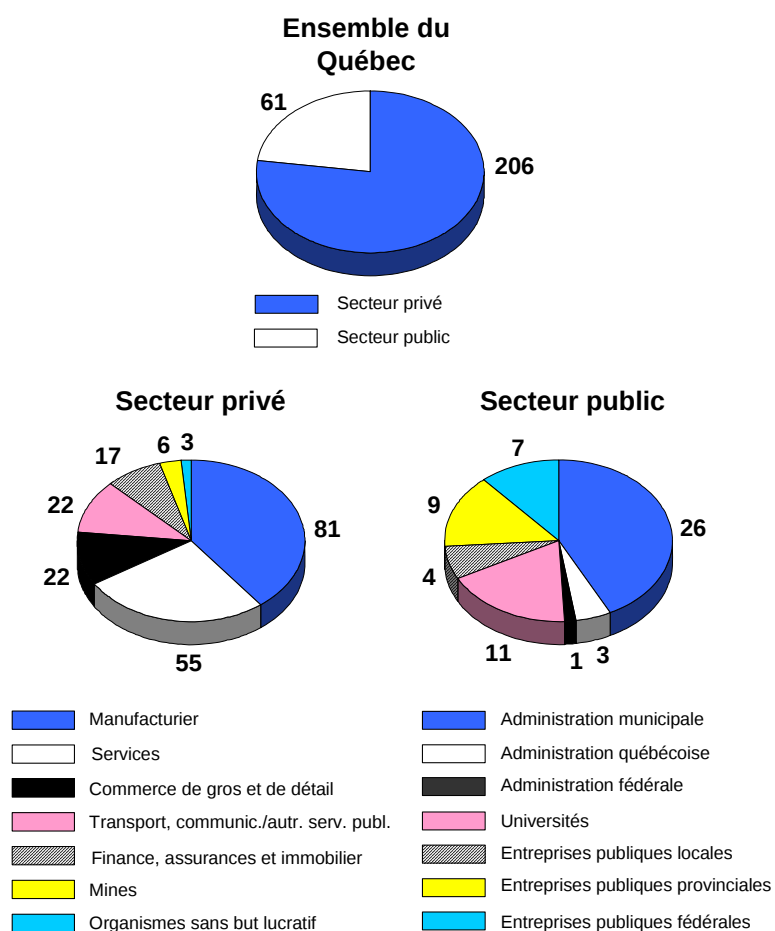
Nombre total d'employés et nombre d'employés appariés dans les établissements répondants, par secteur, en 2005

	<u>Établissements répondants</u>	<u>Employés totaux</u>	<u>Employés appariés</u>	
	n	n	n	%
Ensemble du Québec	267	676 890	144 850	21,4
Privé	206	181 171	48 637	26,8
Public	61	495 719	96 213	19,4

La figure 1.2 présente le nombre d'établissements répondants selon les différents secteurs d'activité. On note que la majorité d'entre eux se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 77,2 %.

Figure 1.2

Nombre d'établissements répondants selon le secteur d'activité, en 2005

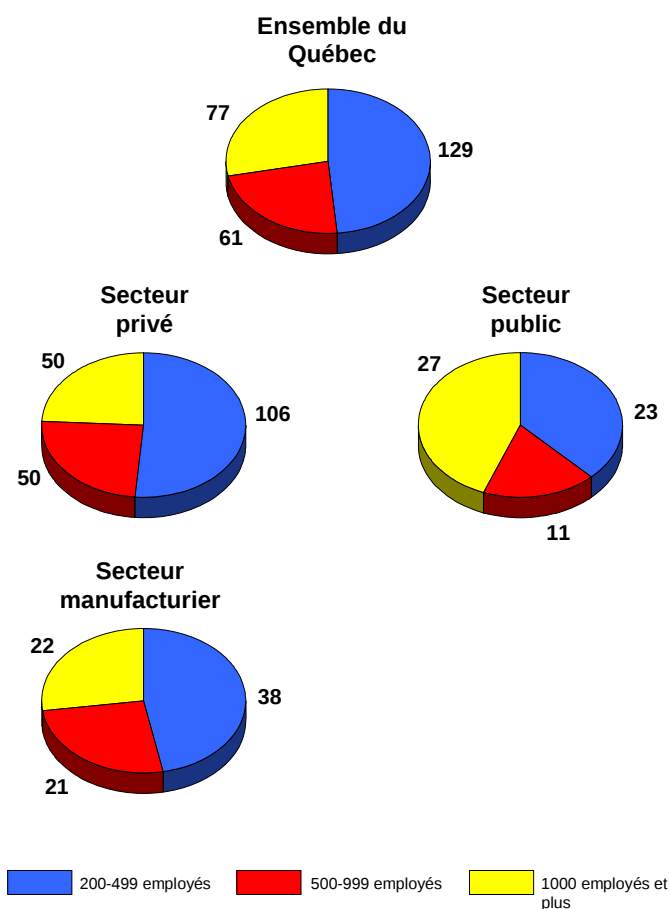


La figure 1.3 illustre, selon la taille, la répartition des établissements répondants pour l'ensemble du Québec, le secteur privé et le secteur public. Le

secteur manufacturier est aussi présenté puisqu'il couvre un pourcentage important des répondants de l'ERG dans le secteur privé, soit 39,3 %.

Figure 1.3

Nombre d'établissements répondants selon le nombre d'employés, en 2005



Le tableau 1.2 présente la répartition des appariements et des employés appariés pour chacune des catégories d'emplois enquêtées.

Constats pour l'ensemble du Québec

- Au total, 8 255 appariements ont été effectués, comptant 144 850 employés appariés.
- 62 % des appariements se trouvent chez les professionnels et les employés de bureau, regroupant 61,2 % des employés appariés.
- Le nombre moyen et le nombre médian d'employés par appariement sont plus élevés pour ceux réalisés chez les employés de service (36,1 et 5,0 respectivement)³.
- 66,4 % des employés appariés dans l'ERG 2005 proviennent du secteur public.

3. Contrairement au nombre moyen d'employés par appariement, le nombre médian n'est pas affecté par les appariements regroupant un grand nombre d'employés.

- 55,8 % des appariements ont été faits dans le secteur privé; ces emplois regroupent 33,6 % de l'ensemble des employés appariés.

Constat pour le secteur privé

- Les appariements se retrouvent en plus grande proportion dans les catégories « Professionnels » et « Employés de bureau » (65,2 %); ces emplois représentent un peu plus de la moitié des employés appariés dans le secteur privé (55,4 %).

Constat pour le secteur public

- Les professionnels et les employés de bureau représentent 57,9 % des appariements, comptant près des deux-tiers (64,2 %) de l'effectif apparié dans ce secteur; 54 % des employés appariés proviennent de l'administration québécoise.

Tableau 1.2

Répartition des appariements réalisés et des employés appariés par catégorie d'emplois pour l'ensemble du Québec, le secteur privé et le secteur public, en 2005

	Appariements effectués		Employés appariés		Nombre moyen d'employés/ appariement	Nombre médian d'employés/ appariement
	n	%	n	%	n	n
Ensemble du Québec						
Professionnels	2 698	32,7	40 343	27,9	15,0	2,0
Techniciens	1 400	17,0	21 456	14,8	15,3	2,0
Employés de bureau	2 418	29,3	48 363	33,4	20,0	2,0
Employés de service	620	7,5	22 370	15,4	36,1	5,0
Ouvriers	1 119	13,6	12 318	8,5	11,0	3,0
Ensemble des catégories d'emplois	8 255	100,0	144 850	100,0	17,5	2,0
Privé						
Professionnels	1 754	38,1	17 920	36,8	10,2	2,0
Techniciens	806	17,5	7 368	15,1	9,1	3,0
Employés de bureau	1 248	27,1	9 022	18,5	7,2	2,0
Employés de service	311	6,8	9 522	19,6	30,6	5,0
Ouvriers	486	10,6	4 805	9,9	9,9	3,0
Ensemble des catégories d'emplois	4 605	100,0	48 637	100,0	10,6	2,0
Public						
Professionnels	944	25,9	22 423	23,3	23,8	1,0
Techniciens	594	16,3	14 088	14,6	23,7	2,0
Employés de bureau	1 170	32,1	39 341	40,9	33,6	3,0
Employés de service	309	8,5	12 848	13,4	41,6	4,5
Ouvriers	633	17,3	7 513	7,8	11,9	3,0
Ensemble des catégories d'emplois	3 650	100,0	96 213	100,0	26,4	2,0

Résultats de l'ERG 2005 selon certaines ventilations

La première série de résultats (tableaux A-1 à A-13) traite des minimums et des maximums des échelles salariales, de la rémunération directe, indirecte et annuelle, des heures de présence au travail et de la rémunération globale par heure travaillée, et ce, par emploi repère. Ces résultats sont présentés pour certains secteurs du marché du travail ainsi que selon une ventilation de taille de l'établissement (nombre d'employés) et en regard du statut de syndicalisation.

La deuxième série de résultats (tableaux B-1 à B-12) présente les débours annuels moyens des employeurs au chapitre des avantages sociaux et des conditions de travail, en pourcentage de la rémunération au taux régulier. Ces résultats sont recueillis pour l'ensemble des établissements et pour l'effectif bénéficiant de l'avantage. Le pourcentage de l'effectif bénéficiant de l'avantage est donc également inscrit. Les résultats sont présentés selon les mêmes ventilations que celles des tableaux A.

Tableau A-1

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, ensemble du Québec¹, en 2005

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	
						Salaires horaire		
					\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	20	242	38 723	46 869	43 585	23,34	49	10 008
Professionnel communic. 2	91	1 509	49 443	65 597	61 184	32,65	192	12 363
Professionnel communic. 3	20	318	65 185	79 461	77 602	40,89	28	14 922
Professionnel approuvis. 1	16	537	42 375	50 757	47 101	23,86	1	13 336
Professionnel approuvis. 2	107	1 178	53 340	67 014	63 236	32,45	82	12 335
Professionnel approuvis. 3	18	424	69 843	82 875	79 880	40,68	7	17 672
Professionnel gest. ress. hum. 1	43	378	39 090	49 784	45 003	23,46	104	10 485
Professionnel gest. ress. hum. 2	170	2 385	51 088	66 801	61 855	32,46	245	12 694
Professionnel gest. ress. hum. 3	42	396	67 654	83 665	81 150	42,48	294	15 825
Professionnel gest. fin. 1	39	921	38 035	47 946	42 726	21,63	41	9 217
Professionnel gest. fin. 2	184	3 204	47 653	64 081	60 279	31,34	241	12 244
Professionnel gest. fin. 3	39	759	64 115	83 192	78 697	40,60	83	15 379
Analyste proc. adm. 1	9	650	40 366	53 569	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 2	35	1 823	51 102	70 140	64 058	33,05	239	14 493
Analyste proc. adm. 3	3	3	x	x	x	x	x	x
Informaticien 1	39	1 135	38 145	49 925	48 276	24,37	66	10 495
Informaticien 2	135	8 402	48 953	66 571	62 966	33,01	154	12 240
Informaticien 3	41	3 097	58 314	75 974	76 800	39,51	64	15 245
Ingénieur 1	48	1 211	41 229	56 899	51 172	25,80	55	9 577
Ingénieur 2	144	6 859	55 115	81 160	73 827	37,56	93	13 338
Ingénieur 3	44	1 606	76 137	94 092	93 119	47,80	54	14 906
Professionnel sc. phys. 1	7	111	42 037	56 873	50 639	25,67	10	13 832
Professionnel sc. phys. 2	28	1 110	51 540	70 204	65 525	34,00	143	13 689
Professionnel sc. phys. 3	7	279	x	x	x	x	x	x
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	12	60	29 468	37 721	35 506	18,57	112	7 256
Techn. arts appl. graph. 2	47	419	32 221	43 366	41 472	22,24	161	7 287
Techn. arts appl. graph. 3	7	39	43 326	55 624	53 882	29,13	63	11 121
Techn. documentation 1	12	45	29 862	35 890	34 260	19,02	201	7 923
Techn. documentation 2	78	1 624	33 087	43 272	42 041	22,82	319	9 539
Techn. documentation 3	11	43	39 560	46 544	46 276	25,26	312	9 958
Techn. laboratoire 1	24	282	31 272	39 752	39 012	19,49	21	8 583
Techn. laboratoire 2	70	3 350	35 700	45 996	45 894	23,69	381	10 249
Techn. laboratoire 3	15	517	36 405	49 993	47 972	25,86	682	10 216
Technicien génie 1	36	326	31 966	40 300	39 938	20,05	99	8 754
Technicien génie 2	138	6 827	42 035	57 064	56 602	28,63	74	11 808
Technicien génie 3	42	1 006	52 074	64 589	64 412	33,23	27	12 126
Techn. informatique 1	46	1 090	34 232	40 656	37 015	19,06	63	8 205
Techn. informatique 2	151	5 840	37 472	48 526	45 144	23,71	144	9 595
Techn. informatique 3	32	545	41 832	53 113	52 109	28,00	227	10 058

Tableau A-1 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Professionnels						
53 642	1 864,4	35,7	300,1	1 564,3	34,21	Professionnel communic. 1
73 739	1 874,3	35,9	297,2	1 577,1	46,75	Professionnel communic. 2
92 552	1 897,8	36,3	306,0	1 591,7	58,08	Professionnel communic. 3
60 438	1 978,1	37,9	317,4	1 660,8	36,48	Professionnel approvis. 1
75 653	1 954,7	37,4	274,5	1 680,2	45,14	Professionnel approvis. 2
97 559	1 963,5	37,6	308,2	1 655,4	58,98	Professionnel approvis. 3
55 593	1 919,2	36,7	299,4	1 619,8	34,36	Professionnel gest. ress. hum. 1
74 795	1 907,7	36,5	293,1	1 614,6	46,47	Professionnel gest. ress. hum. 2
97 269	1 910,8	36,6	316,1	1 594,7	61,13	Professionnel gest. ress. hum. 3
51 984	1 982,8	38,0	291,5	1 691,3	30,97	Professionnel gest. fin. 1
72 763	1 927,5	36,9	282,0	1 645,5	44,41	Professionnel gest. fin. 2
94 159	1 939,0	37,1	298,2	1 640,8	57,45	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
78 790	1 940,1	37,1	302,5	1 637,6	48,16	Analyste proc. adm. 2
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 3
58 836	1 980,2	37,9	292,6	1 687,6	34,87	Informaticien 1
75 359	1 910,3	36,6	289,7	1 620,6	46,59	Informaticien 2
92 110	1 943,2	37,2	300,3	1 642,9	56,04	Informaticien 3
60 803	1 984,9	38,0	278,7	1 706,2	35,73	Ingénieur 1
87 258	1 969,8	37,7	291,6	1 678,2	52,20	Ingénieur 2
108 079	1 945,8	37,2	293,0	1 652,8	65,40	Ingénieur 3
64 481	1 969,8	37,7	313,4	1 656,4	38,85	Professionnel sc. phys. 1
79 357	1 932,2	37,0	300,3	1 631,9	48,79	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
Techniciens						
42 874	1 909,3	36,5	254,0	1 655,2	26,12	Techn. arts appl. graph. 1
48 921	1 849,3	35,4	238,6	1 610,6	30,35	Techn. arts appl. graph. 2
65 066	1 850,3	35,4	279,1	1 571,2	41,43	Techn. arts appl. graph. 3
42 385	1 805,4	34,6	289,3	1 516,1	28,11	Techn. documentation 1
51 898	1 837,3	35,2	296,6	1 540,6	33,60	Techn. documentation 2
56 546	1 833,1	35,1	306,7	1 526,4	37,17	Techn. documentation 3
47 616	1 993,3	38,2	274,7	1 718,6	27,70	Techn. laboratoire 1
56 524	1 942,7	37,2	287,3	1 655,3	34,34	Techn. laboratoire 2
58 870	1 863,3	35,7	282,9	1 580,5	37,45	Techn. laboratoire 3
48 790	1 988,1	38,1	286,6	1 701,5	28,71	Technicien génie 1
68 484	1 985,4	38,0	301,7	1 683,8	40,91	Technicien génie 2
76 566	1 940,6	37,1	299,8	1 640,8	46,87	Technicien génie 3
45 283	1 946,3	37,3	293,4	1 652,9	27,49	Techn. informatique 1
54 884	1 908,7	36,5	283,8	1 624,9	33,95	Techn. informatique 2
62 394	1 862,3	35,6	276,5	1 585,9	39,44	Techn. informatique 3

Tableau A-1

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, ensemble du Québec¹, en 2005

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)	
					\$	\$/heure	\$	\$	
Employés de bureau									
Op. saisie données 1	12	118	23 055	29 163	28 743	15,10	255	6 820	
Op. saisie données 2	29	362	24 063	31 608	31 502	16,57	102	7 415	
Op. saisie données 3	2	4	x	x	x	x	x	x	
Magasinier 1	66	1 223	32 971	38 052	38 881	18,99	161	8 408	
Magasinier 2	89	2 057	31 054	38 273	43 212	21,87	263	10 504	
Magasinier 3	13	87	34 411	42 984	43 710	21,81	167	9 406	
Op. duplicateur 1	5	8	23 848	36 421	39 969	21,55	301	8 904	
Op. duplicateur 2	23	208	27 654	34 226	33 583	17,99	246	7 358	
Op. duplicateur 3	2	44	x	x	x	x	x	x	
Op. informatique 1	8	71	28 602	35 266	34 065	17,52	291	7 373	
Op. informatique 2	40	364	30 969	38 835	37 767	20,29	205	8 885	
Op. informatique 3	5	70	x	x	x	x	x	x	
Personnel soutien adm. 1	150	5 670	25 261	31 221	29 708	15,95	228	6 903	
Personnel soutien adm. 2	223	17 263	30 701	36 929	36 065	19,11	153	8 526	
Personnel soutien adm. 3	52	2 830	33 027	39 855	39 068	21,43	325	8 716	
Personnel secrétariat 1	109	5 560	27 432	33 293	32 566	17,69	285	7 521	
Personnel secrétariat 2	189	9 185	31 519	37 426	37 137	19,96	174	8 084	
Personnel secrétariat 3	111	1 049	35 768	46 240	45 973	24,52	254	10 020	
Préposé télécomm. 1	2	23	27 721	29 747	x	x	x	x	
Préposé télécomm. 2	8	65	32 709	40 825	37 620	18,24	621	9 170	
Préposé télécomm. 3	3	170	x	x	x	x	x	x	
Téléphoniste-récept. 2	112	854	25 340	30 042	29 170	15,52	158	6 351	
Employés de service									
Cuisinier 1	25	555	x	x	31 032	15,26	260	6 677	
Cuisinier 2	32	1 323	x	x	36 876	18,16	371	8 039	
Cuisinier 3	8	47	x	x	40 548	19,69	191	8 686	
Gardien 2	55	7 067	22 364	31 178	28 203	13,65	292	4 662	
Gardien 3	7	383	x	x	x	x	x	x	
Journalier/préposé terr. 2	79	2 802	26 653	34 516	36 851	18,26	387	9 221	
Préposé cuisine/café. 2	16	2 193	x	x	28 256	14,07	355	6 539	
Préposé entretien lourd 2	93	5 251	25 695	32 037	33 709	16,76	355	7 937	
Préposé entretien léger 2	34	2 297	x	x	29 256	14,58	311	6 258	

Tableau A-1 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Employés de bureau						
35 817	1 917,6	36,7	297,1	1 620,5	22,28	Op. saisie données 1
39 019	1 894,1	36,3	283,5	1 610,7	24,13	Op. saisie données 2
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 3
47 450	2 038,7	39,0	281,8	1 756,9	27,05	Magasinier 1
53 979	1 963,0	37,6	315,7	1 647,3	32,62	Magasinier 2
53 283	1 999,0	38,3	294,4	1 704,7	31,30	Magasinier 3
49 174	1 859,7	35,6	335,2	1 524,5	32,38	Op. duplicateur 1
41 186	1 872,2	35,8	287,2	1 585,0	26,10	Op. duplicateur 2
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 3
41 728	1 952,1	37,4	314,1	1 638,0	25,65	Op. informatique 1
46 857	1 867,5	35,7	296,6	1 570,9	30,01	Op. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 3
36 840	1 868,6	35,8	281,6	1 586,9	23,34	Personnel soutien adm. 1
44 743	1 887,9	36,1	298,0	1 589,9	28,22	Personnel soutien adm. 2
48 108	1 824,7	34,9	288,9	1 535,9	31,39	Personnel soutien adm. 3
40 371	1 840,9	35,2	288,1	1 552,8	26,04	Personnel secrétariat 1
45 395	1 860,7	35,6	296,0	1 564,7	29,06	Personnel secrétariat 2
56 247	1 880,6	36,0	290,6	1 589,9	35,67	Personnel secrétariat 3
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 1
47 411	2 060,6	39,4	365,3	1 695,3	27,98	Préposé télécomm. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 3
35 680	1 880,6	36,0	262,9	1 617,7	22,19	Téléphoniste-récept. 2
Employés de service						
37 969	2 038,2	39,0	278,0	1 760,2	21,80	Cuisinier 1
45 286	2 032,9	38,9	295,9	1 737,0	26,16	Cuisinier 2
49 425	2 051,7	39,3	305,8	1 745,9	28,45	Cuisinier 3
33 157	2 069,5	39,6	227,6	1 841,8	18,17	Gardien 2
x	x	x	x	x	x	Gardien 3
46 459	2 020,4	38,7	325,3	1 695,2	27,48	Journalier/préposé terr. 2
35 150	2 005,8	38,4	316,4	1 689,4	20,78	Préposé cuisine/café. 2
42 002	2 007,9	38,4	319,8	1 688,1	24,91	Préposé entretien lourd 2
35 825	2 002,7	38,3	290,3	1 712,4	20,93	Préposé entretien léger 2

Tableau A-1

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, ensemble du Québec¹, en 2005

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	(C)			(D)
					Salaires annuels (A)	Salaires horaire (B)	Autre rém. directe (B)	
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	52	1 307	32 343	40 290	41 882	20,51	353	10 677
Conducteur véh. lourds 2	69	2 491	32 580	41 746	44 675	21,49	171	10 067
Électricien entretien 1	4	27	x	x	46 147	22,21	242	10 122
Électricien entretien 2	88	1 319	40 477	49 169	55 448	26,96	225	12 574
Électricien entretien 3	18	53	52 143	57 307	53 616	26,13	309	10 784
Mécanicien véh. motor. 1	19	130	32 457	40 929	44 168	21,78	105	10 749
Mécanicien véh. motor. 2	70	1 502	40 918	48 484	51 557	25,13	446	11 672
Mécanicien véh. motor. 3	7	63	...	...	53 920	27,55	140	9 938
Mécanicien entret. Millwright 1	11	67	x	x	45 792	21,98	132	10 591
Mécanicien entret. Millwright 2	74	2 373	36 482	44 968	58 319	28,44	51	13 191
Mécanicien machines fixes 1	14	59	52 906	58 604	57 171	27,93	5	14 652
Mécanicien machines fixes 2	35	370	38 379	47 808	56 558	27,34	122	13 935
Mécanicien machines fixes 3	15	165	x	x	47 730	23,18	161	13 051
Mécanicien machines fixes 4	19	95	31 857	41 614	44 722	21,38	111	10 734
Menuisier entretien 1	7	17	36 775	43 370	46 349	22,24	73	8 887
Menuisier entretien 2	88	716	35 021	43 491	49 519	24,20	320	11 990
Peintre entretien 1	6	9	x	x	43 402	22,44	202	9 541
Peintre entretien 2	53	352	39 773	45 387	47 764	23,63	409	11 467
Plombier entretien 1	5	13	x	x	45 907	21,99	340	12 579
Plombier entretien 2	84	843	44 328	49 906	56 962	27,65	155	14 405

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre de dossiers à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'il puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement (voir chapitre 3, Méthodologie, note 4).

Tableau A-1 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
	Nombre d'heures					
\$					\$/heure	
						Ouvriers
52 913	2 042,8	39,1	342,1	1 700,8	31,20	Conducteur véh. légers 2
54 913	2 091,9	40,0	298,5	1 793,4	31,10	Conducteur véh. lourds 2
56 512	2 078,3	39,8	307,8	1 770,5	31,95	Électricien entretien 1
68 247	2 051,7	39,3	345,5	1 706,2	40,13	Électricien entretien 2
64 709	2 051,2	39,3	330,3	1 720,9	37,63	Électricien entretien 3
55 022	2 031,9	38,9	308,2	1 723,7	32,06	Mécanicien véh. motor. 1
63 674	2 051,7	39,3	336,3	1 715,4	37,17	Mécanicien véh. motor. 2
63 998	1 958,3	37,5	343,3	1 615,0	39,62	Mécanicien véh. motor. 3
56 514	2 080,4	39,8	274,7	1 805,7	31,27	Mécanicien entret. Millwright 1
71 562	2 057,5	39,4	320,6	1 736,9	41,39	Mécanicien entret. Millwright 2
71 828	2 047,0	39,2	357,7	1 689,4	42,70	Mécanicien machines fixes 1
70 615	2 070,0	39,6	321,3	1 748,7	40,38	Mécanicien machines fixes 2
60 942	2 057,5	39,4	354,6	1 702,9	35,76	Mécanicien machines fixes 3
55 567	2 091,4	40,0	304,1	1 787,3	31,23	Mécanicien machines fixes 4
55 309	2 082,5	39,9	265,7	1 816,8	30,44	Menuisier entretien 1
61 828	2 044,9	39,1	324,8	1 720,1	35,93	Menuisier entretien 2
53 145	1 954,7	37,4	305,1	1 649,6	32,50	Peintre entretien 1
59 641	2 024,1	38,7	337,9	1 686,2	35,46	Peintre entretien 2
58 826	2 087,2	40,0	346,0	1 741,2	33,82	Plombier entretien 1
71 521	2 057,5	39,4	362,1	1 695,3	42,34	Plombier entretien 2

Tableau A-2

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	(C)			
					Salaires annuels (A)	Salaires horaire	Autre rém. directe (B)	
			\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Professionnels								
Professionnel communic. 1	4	4	35 754	47 524	46 749	23,85	0	11 566
Professionnel communic. 2	38	124	50 664	65 891	61 483	31,64	72	13 259
Professionnel communic. 3	10	18	67 330	86 300	81 040	41,74	0	14 811
Professionnel approuvis. 1	12	124	37 244	48 829	43 763	21,49	0	12 602
Professionnel approuvis. 2	73	520	51 802	66 523	62 708	32,03	112	11 029
Professionnel approuvis. 3	13	83	65 506	85 705	83 750	41,96	0	15 284
Professionnel gest. ress. hum. 1	23	93	37 221	49 022	43 776	22,20	4	9 737
Professionnel gest. ress. hum. 2	105	456	50 708	65 114	59 876	30,60	18	12 553
Professionnel gest. ress. hum. 3	21	76	70 225	88 639	85 886	44,27	11	15 229
Professionnel gest. fin. 1	27	516	37 478	46 044	41 425	20,63	19	8 240
Professionnel gest. fin. 2	121	1 357	48 458	63 213	60 970	31,14	88	12 441
Professionnel gest. fin. 3	24	234	68 076	87 657	82 899	41,76	3	16 029
Analyste proc. adm. 1	4	614	x	x	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 2	19	1 592	53 059	71 187	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Informaticien 1	25	479	38 028	52 047	49 974	24,66	80	10 765
Informaticien 2	88	1 991	50 504	67 258	64 489	32,69	115	12 892
Informaticien 3	28	1 206	62 699	80 819	80 498	40,50	133	15 131
Ingénieur 1	41	1 031	40 994	57 328	51 379	25,74	61	9 706
Ingénieur 2	90	4 750	55 102	82 357	74 013	37,13	60	13 929
Ingénieur 3	28	801	74 984	98 952	97 921	49,07	0	15 587
Professionnel sc. phys. 1	4	25	x	x	52 427	26,00	0	15 035
Professionnel sc. phys. 2	18	246	49 256	69 029	63 064	31,61	3	13 942
Professionnel sc. phys. 3	4	30	x	x	x	x	x	x
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	8	21	28 881	36 928	34 466	17,54	46	6 571
Techn. arts appl. graph. 2	22	107	31 426	43 093	41 118	21,94	164	6 797
Techn. arts appl. graph. 3	4	9	43 242	58 354	56 084	30,18	0	12 210
Techn. documentation 1	2	6	x	x	x	..	..	..
Techn. documentation 2	16	29	29 838	41 810	41 862	23,40	607	7 104
Techn. documentation 3	3	3	x	x	46 252	23,25	28	7 661
Techn. laboratoire 1	18	197	30 472	38 713	39 122	19,38	0	8 270
Techn. laboratoire 2	51	1 033	34 207	44 711	45 611	22,56	30	10 435
Techn. laboratoire 3	7	47	x	x	41 535	20,66	89	8 128
Technicien génie 1	23	206	31 993	41 289	40 739	20,15	38	9 058
Technicien génie 2	79	3 170	43 200	58 494	57 504	28,19	33	12 655
Technicien génie 3	24	333	51 063	66 404	66 599	33,35	1	11 303
Techn. informatique 1	31	522	33 513	43 481	37 061	18,72	50	8 160
Techn. informatique 2	93	2 348	38 328	49 652	45 837	23,47	79	9 964
Techn. informatique 3	18	88	48 014	61 164	59 416	30,61	34	10 311

Tableau A-2 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Professionnels						
58 315	1 964,6	37,6	271,1	1 693,5	34,52	Professionnel communic. 1
74 814	1 940,6	37,1	284,2	1 656,4	45,10	Professionnel communic. 2
95 851	1 937,4	37,1	282,3	1 655,1	57,74	Professionnel communic. 3
56 365	2 037,6	39,0	319,7	1 717,9	32,86	Professionnel approvis. 1
73 850	1 964,6	37,6	251,0	1 713,6	43,19	Professionnel approvis. 2
99 034	1 994,3	38,2	286,1	1 708,2	58,13	Professionnel approvis. 3
53 518	1 971,4	37,7	288,7	1 682,7	31,77	Professionnel gest. ress. hum. 1
72 447	1 955,2	37,4	279,0	1 676,2	43,33	Professionnel gest. ress. hum. 2
101 126	1 940,1	37,1	312,1	1 628,0	62,28	Professionnel gest. ress. hum. 3
49 684	2 013,6	38,5	281,7	1 731,9	28,84	Professionnel gest. fin. 1
73 499	1 963,5	37,6	271,4	1 692,2	43,66	Professionnel gest. fin. 2
98 931	1 987,0	38,0	288,1	1 699,0	58,35	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 2
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 3
60 819	2 028,2	38,8	283,4	1 744,9	34,90	Informaticien 1
77 496	1 976,6	37,8	274,0	1 702,6	45,62	Informaticien 2
95 762	1 989,1	38,1	280,9	1 708,2	56,12	Informaticien 3
61 146	1 996,9	38,2	273,5	1 723,4	35,55	Ingénieur 1
88 001	1 995,9	38,2	282,3	1 713,6	51,52	Ingénieur 2
113 508	1 993,3	38,2	281,3	1 712,0	66,34	Ingénieur 3
67 462	2 016,8	38,6	317,9	1 698,9	39,73	Professionnel sc. phys. 1
77 010	1 993,3	38,2	302,4	1 690,9	45,65	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
Techniciens						
41 083	1 933,3	37,0	233,1	1 700,1	23,89	Techn. arts appl. graph. 1
48 079	1 853,4	35,5	220,4	1 633,0	29,37	Techn. arts appl. graph. 2
68 294	1 859,7	35,6	264,5	1 595,2	42,86	Techn. arts appl. graph. 3
..	..	..	..	..	..	Techn. documentation 1
49 573	1 771,5	33,9	261,6	1 509,9	32,52	Techn. documentation 2
53 941	1 978,7	37,9	253,7	1 725,0	31,02	Techn. documentation 3
47 392	2 010,5	38,5	257,0	1 753,5	26,95	Techn. laboratoire 1
56 075	2 017,3	38,6	287,3	1 730,0	32,48	Techn. laboratoire 2
49 752	2 005,3	38,4	278,6	1 726,7	28,74	Techn. laboratoire 3
49 835	2 017,8	38,6	275,6	1 742,2	28,63	Technicien génie 1
70 192	2 042,8	39,1	296,5	1 746,3	40,33	Technicien génie 2
77 904	1 996,9	38,2	282,4	1 714,6	45,69	Technicien génie 3
45 270	1 986,5	38,0	284,6	1 701,9	26,72	Techn. informatique 1
55 881	1 958,3	37,5	268,0	1 690,3	33,24	Techn. informatique 2
69 761	1 950,0	37,3	245,8	1 704,2	41,17	Techn. informatique 3

Tableau A-2

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	(C)			
					Salaires annuels (A)	Salaires horaires	Autre rém. directe (B)	
			\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	8	61	22 781	28 430	28 747	14,83	246	6 696
Op. saisie données 2	17	229	22 937	31 738	31 575	16,52	113	7 434
Op. saisie données 3	1	2	x	x	x	x	x	x
Magasinier 1	35	664	35 486	40 951	39 716	19,21	95	8 538
Magasinier 2	45	425	37 517	49 801	51 164	24,73	251	13 199
Magasinier 3	9	20	35 474	44 931	45 064	21,73	48	6 751
Op. duplicateur 1	2	3	x	x	x	x	x	x
Op. duplicateur 2	9	14	31 669	41 108	37 027	19,07	125	6 902
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 1	3	5	24 737	32 517	28 092	13,87	0	6 291
Op. informatique 2	22	55	30 525	41 750	39 505	21,46	119	9 599
Op. informatique 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Personnel soutien adm. 1	89	1 518	24 429	32 304	30 398	15,91	52	6 976
Personnel soutien adm. 2	145	3 238	29 533	39 461	37 412	19,37	110	8 467
Personnel soutien adm. 3	18	90	35 473	49 793	48 733	26,45	34	9 175
Personnel secrétariat 1	53	396	29 324	38 399	36 615	19,21	148	8 206
Personnel secrétariat 2	114	1 263	32 103	42 031	41 610	21,57	151	9 093
Personnel secrétariat 3	62	393	37 111	47 671	48 056	25,12	136	10 086
Préposé télécomm. 1	1	8	...	...	x	x	x	x
Préposé télécomm. 2	2	22	...	...	x	x	x	x
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Téléphoniste-récept. 2	62	205	24 338	31 612	29 851	15,49	95	6 314
Employés de service								
Cuisinier 1	18	144	...	...	29 096	13,98	165	5 509
Cuisinier 2	22	238	x	x	36 467	17,51	268	6 682
Cuisinier 3	6	18	x	x	36 509	17,82	349	5 992
Gardien 2	30	6 382	16 705	27 411	27 803	13,41	293	4 290
Gardien 3	7	383	x	x	x	x	x	x
Journalier/préposé terr. 2	27	162	19 273	30 001	42 994	20,63	557	13 209
Préposé cuisine/café. 2	9	37	x	x	21 569	11,14	126	3 962
Préposé entretien lourd 2	46	797	23 199	30 412	35 448	17,48	130	8 238
Préposé entretien léger 2	23	897	x	x	28 676	14,30	252	5 801

Tableau A-2 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
	\$	Nombre d'heures				
						Employés de bureau
35 688	1 957,3	37,5	277,0	1 680,2	21,45	Op. saisie données 1
39 121	1 903,0	36,4	278,5	1 624,5	23,95	Op. saisie données 2
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 3
48 350	2 060,6	39,4	268,3	1 792,3	27,08	Magasinier 1
64 613	2 063,7	39,5	323,2	1 740,5	37,24	Magasinier 2
51 863	2 067,9	39,6	237,7	1 830,2	28,28	Magasinier 3
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 1
44 053	1 973,4	37,8	264,6	1 708,9	26,44	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
34 382	2 022,0	38,7	251,6	1 770,4	19,40	Op. informatique 1
49 222	1 858,7	35,6	281,5	1 577,1	31,71	Op. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 3
37 426	1 920,7	36,8	267,6	1 653,2	22,79	Personnel soutien adm. 1
45 990	1 935,9	37,1	268,3	1 667,6	27,77	Personnel soutien adm. 2
57 943	1 859,7	35,6	246,8	1 612,9	36,30	Personnel soutien adm. 3
44 968	1 912,4	36,6	276,9	1 635,5	27,64	Personnel secrétariat 1
50 853	1 938,0	37,1	271,0	1 667,0	30,77	Personnel secrétariat 2
58 278	1 924,9	36,8	275,3	1 649,6	35,76	Personnel secrétariat 3
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 1
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
36 259	1 927,0	36,9	241,6	1 685,4	21,59	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
34 770	2 082,0	39,9	235,9	1 846,1	18,94	Cuisinier 1
43 417	2 082,0	39,9	256,1	1 825,9	23,78	Cuisinier 2
42 850	2 039,7	39,0	238,7	1 801,0	23,82	Cuisinier 3
32 386	2 075,2	39,7	217,3	1 857,9	17,51	Gardien 2
x	x	x	x	x	x	Gardien 3
56 760	2 082,0	39,9	310,7	1 771,3	32,07	Journalier/préposé terr. 2
25 657	1 943,2	37,2	254,6	1 688,6	15,31	Préposé cuisine/cafét. 2
43 816	2 013,1	38,5	303,7	1 709,4	25,60	Préposé entretien lourd 2
34 729	1 999,5	38,3	274,4	1 725,1	20,13	Préposé entretien léger 2

Tableau A-2

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	(C)			(D)
					Salaires annuels (A)	Salaires horaire (B)	Autre rém. directe (B)	
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	5	13	x	x	41 127	19,94	0	8 918
Conducteur véh. lourds 2	21	1 091	31 307	41 002	45 554	21,50	35	9 707
Électricien entretien 1	1	4	...	...	x	x	x	x
Électricien entretien 2	41	497	42 185	50 203	60 424	29,20	60	13 782
Électricien entretien 3	6	14	x	x	61 095	28,72	568	13 124
Mécanicien véh. motor. 1	6	11	...	...	47 260	22,67	0	12 391
Mécanicien véh. motor. 2	17	312	x	x	56 088	26,61	24	13 430
Mécanicien véh. motor. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien entret. Millwright 1	10	66	x	x	45 811	21,99	123	10 596
Mécanicien entret. Millwright 2	60	1 782	36 565	45 047	59 027	28,72	22	13 502
Mécanicien machines fixes 1	10	43	...	...	57 562	28,04	0	15 294
Mécanicien machines fixes 2	20	153	x	x	59 447	28,64	13	14 652
Mécanicien machines fixes 3	7	20	...	...	53 292	25,82	0	15 597
Mécanicien machines fixes 4	8	30	x	x	47 228	22,40	40	11 357
Menuisier entretien 1	5	13	x	x	46 716	22,41	0	8 896
Menuisier entretien 2	36	137	40 512	44 659	57 209	27,54	33	13 533
Peintre entretien 1	4	7	...	...	43 751	22,76	171	9 589
Peintre entretien 2	18	53	x	x	60 104	29,47	109	14 229
Plombier entretien 1	2	6	...	...	x	x	x	x
Plombier entretien 2	42	313	51 070	54 156	61 148	29,54	13	15 707

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.
2. Nombre de dossiers à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'il puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement (voir chapitre 3, Méthodologie, note 4).

Tableau A-2 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
	\$	Nombre d'heures				
						Ouvriers
50 046	2 060,1	39,4	273,4	1 786,7	28,02	Conducteur véh. légers 2
55 297	2 132,6	40,8	277,7	1 854,9	30,29	Conducteur véh. lourds 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 1
74 265	2 064,8	39,5	348,3	1 716,5	43,51	Électricien entretien 2
74 787	2 125,8	40,7	306,0	1 819,8	41,16	Électricien entretien 3
59 652	2 084,6	39,9	284,4	1 800,2	33,36	Mécanicien véh. motor. 1
69 542	2 104,4	40,3	304,5	1 799,9	38,61	Mécanicien véh. motor. 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 3
56 530	2 080,9	39,8	273,0	1 808,0	31,24	Mécanicien entret. Millwright 1
72 551	2 062,2	39,5	318,0	1 744,1	41,81	Mécanicien entret. Millwright 2
72 856	2 056,4	39,4	359,5	1 696,9	43,24	Mécanicien machines fixes 1
74 113	2 078,9	39,8	318,3	1 760,5	42,15	Mécanicien machines fixes 2
68 888	2 064,8	39,5	356,9	1 707,8	40,32	Mécanicien machines fixes 3
58 625	2 111,7	40,4	293,5	1 818,2	32,47	Mécanicien machines fixes 4
55 612	2 083,0	39,9	249,7	1 833,4	30,37	Menuisier entretien 1
70 775	2 079,9	39,8	307,6	1 772,3	40,04	Menuisier entretien 2
53 511	1 943,7	37,2	294,9	1 648,8	32,78	Peintre entretien 1
74 443	2 050,7	39,3	345,6	1 705,1	43,84	Peintre entretien 2
x	x	x	x	x	x	Plombier entretien 1
76 868	2 070,5	39,6	374,0	1 696,5	45,53	Plombier entretien 2

Tableau A-3

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé syndiqué¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	
						Salaires horaires		
					\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel communic. 2	1	1	x	x	x	x	x	x
Professionnel communic. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel approvis. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel approvis. 2	5	31	54 179	64 990	59 518	30,64	0	17 661
Professionnel approvis. 3	0	0	x	x	...	...	...	...
Professionnel gest. ress. hum. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel gest. ress. hum. 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel gest. ress. hum. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel gest. fin. 1	3	5	x	x	41 035	20,49	0	11 419
Professionnel gest. fin. 2	5	18	49 065	58 408	55 263	28,06	0	15 586
Professionnel gest. fin. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Analyste proc. adm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Analyste proc. adm. 2	1	30	x	x	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Informaticien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Informaticien 2	7	40	54 336	65 716	61 704	31,22	0	15 641
Informaticien 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Ingénieur 1	2	20	x	x	x	x	x	x
Ingénieur 2	1	57	x	x	x	x	x	x
Ingénieur 3	1	17	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel sc. phys. 2	1	1	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. arts appl. graph. 2	7	49	30 759	47 676	46 725	25,34	495	8 537
Techn. arts appl. graph. 3	1	4	x	x	x	x	x	x
Techn. documentation 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. documentation 2	3	12	x	x	x	x	x	x
Techn. documentation 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. laboratoire 1	10	32	x	x	50 754	24,55	0	11 274
Techn. laboratoire 2	28	333	44 061	51 686	53 487	26,24	3	12 769
Techn. laboratoire 3	3	3	x	x	52 736	25,59	0	14 379
Technicien génie 1	11	33	x	x	51 032	25,06	0	14 101
Technicien génie 2	47	1 522	44 889	57 992	59 140	28,81	24	13 809
Technicien génie 3	5	17	x	x	57 866	29,26	28	16 983
Techn. informatique 1	3	72	x	x	x	x	x	x
Techn. informatique 2	19	219	38 060	50 191	49 573	26,52	3	13 098
Techn. informatique 3	1	1	x	x	x	x	x	x

Tableau A-3 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
...	...	...	...	...	...	Professionnel communic. 1
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 2
...	...	...	...	...	...	Professionnel communic. 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel approvis. 1
77 179	1 939,5	37,1	279,7	1 659,8	46,50	Professionnel approvis. 2
...	1 956,8	37,5	...	...	...	Professionnel approvis. 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel gest. ress. hum. 1
...	...	...	...	...	...	Professionnel gest. ress. hum. 2
...	...	...	...	...	...	Professionnel gest. ress. hum. 3
52 454	1 971,9	37,7	412,4	1 559,5	33,11	Professionnel gest. fin. 1
70 849	1 980,2	37,9	306,8	1 673,4	42,57	Professionnel gest. fin. 2
...	...	...	...	...	...	Professionnel gest. fin. 3
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 1
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 2
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 3
...	...	...	...	...	...	Informaticien 1
77 346	1 975,5	37,8	342,0	1 633,6	47,31	Informaticien 2
...	...	...	...	...	...	Informaticien 3
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 1
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 2
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel sc. phys. 1
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 2
...	...	...	...	...	...	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 1
55 756	1 794,5	34,3	263,6	1 530,9	35,42	Techn. arts appl. graph. 2
x	x	x	x	x	x	Techn. arts appl. graph. 3
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 1
x	x	x	x	x	x	Techn. documentation 2
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 3
62 028	2 064,8	39,5	273,0	1 791,8	34,67	Techn. laboratoire 1
66 259	2 044,4	39,1	307,2	1 737,2	38,37	Techn. laboratoire 2
67 115	2 067,4	39,6	297,8	1 769,6	38,05	Techn. laboratoire 3
65 134	2 032,9	38,9	305,8	1 727,2	37,69	Technicien génie 1
72 972	2 058,5	39,4	303,7	1 754,8	41,77	Technicien génie 2
74 877	2 010,0	38,5	342,1	1 667,9	45,89	Technicien génie 3
x	x	x	x	x	x	Techn. informatique 1
62 674	1 874,3	35,9	288,4	1 585,9	39,71	Techn. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Techn. informatique 3

Tableau A-3

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé syndiqué¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
			\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	1	5	...	...	x	x	x	x
Op. saisie données 2	6	100	x	x	36 579	18,62	228	9 722
Op. saisie données 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Magasinier 1	22	608	44 665	48 575	42 497	20,44	101	9 276
Magasinier 2	33	389	45 458	53 517	52 375	25,24	319	13 512
Magasinier 3	3	14	x	x	x	x	x	x
Op. duplicateur 1	2	3	x	x	x	x	x	x
Op. duplicateur 2	3	5	36 467	48 111	47 986	26,08	0	10 427
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 2	10	26	32 634	44 286	41 378	22,80	3	11 164
Op. informatique 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Personnel soutien adm. 1	23	260	28 408	36 953	35 784	19,36	118	8 958
Personnel soutien adm. 2	41	558	34 049	45 007	42 765	22,55	247	10 353
Personnel soutien adm. 3	4	16	x	x	50 477	30,00	946	8 554
Personnel secrétariat 1	17	66	33 338	41 966	41 729	22,80	490	9 576
Personnel secrétariat 2	15	123	29 900	40 497	40 921	21,81	547	8 116
Personnel secrétariat 3	2	5	x	x	x	x	x	x
Préposé télécomm. 1	1	8	...	...	x	x	x	x
Préposé télécomm. 2	2	22	...	...	x	x	x	x
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Téléphoniste-récept. 2	12	49	25 734	32 564	30 395	15,32	89	6 514
Employés de service								
Cuisinier 1	16	140	...	...	32 459	15,62	315	6 254
Cuisinier 2	18	232	...	...	36 440	17,51	251	6 771
Cuisinier 3	5	17	...	...	36 468	17,71	344	5 801
Gardien 2	17	6 328	...	...	27 604	13,29	296	4 234
Gardien 3	3	205	...	...	x	x	x	x
Journalier/préposé terr. 2	23	143	x	x	44 268	21,22	584	13 713
Préposé cuisine/café. 2	8	33	...	...	21 487	11,09	105	3 716
Préposé entretien lourd 2	42	576	26 834	33 301	37 596	18,37	140	8 712
Préposé entretien léger 2	19	662	x	x	30 754	15,08	279	6 236

Tableau A-3 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 1
46 529	1 963,5	37,6	288,5	1 675,0	27,74	Op. saisie données 2
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 3
51 874	2 077,8	39,8	272,2	1 805,7	28,93	Magasinier 1
66 207	2 072,1	39,7	333,8	1 738,3	38,24	Magasinier 2
x	x	x	x	x	x	Magasinier 3
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 1
58 413	1 844,6	35,3	313,7	1 530,9	38,26	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 1
52 546	1 833,6	35,1	327,2	1 506,4	35,49	Op. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 3
44 860	1 860,7	35,6	256,6	1 604,1	28,18	Personnel soutien adm. 1
53 365	1 911,4	36,6	289,4	1 621,9	33,23	Personnel soutien adm. 2
59 977	1 690,1	32,3	218,8	1 471,4	40,95	Personnel soutien adm. 3
51 795	1 835,7	35,1	264,8	1 570,9	33,05	Personnel secrétariat 1
49 585	1 882,7	36,0	284,2	1 598,5	31,14	Personnel secrétariat 2
x	x	x	x	x	x	Personnel secrétariat 3
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 1
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
36 998	1 979,7	37,9	262,9	1 716,9	21,60	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
39 028	2 078,3	39,8	277,9	1 800,4	21,71	Cuisinier 1
43 461	2 080,4	39,8	282,5	1 798,0	24,21	Cuisinier 2
42 613	2 048,1	39,2	238,7	1 809,4	23,55	Cuisinier 3
32 135	2 080,4	39,8	217,2	1 863,2	17,34	Gardien 2
x	x	x	x	x	x	Gardien 3
58 565	2 087,2	40,0	315,5	1 771,7	33,10	Journalier/préposé terr. 2
25 308	1 944,2	37,2	255,8	1 688,4	15,10	Préposé cuisine/café. 2
46 448	2 038,2	39,0	306,3	1 731,9	26,88	Préposé entretien lourd 2
37 270	2 031,9	38,9	281,9	1 750,0	21,27	Préposé entretien léger 2

Tableau A-3

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé syndiqué¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	(C)			(D)
					Salaires annuels (A)	Salaires horaires	Autre rém. directe (B)	
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	4	11	x	x	44 648	21,63	0	9 702
Conducteur véh. lourds 2	13	967	x	x	43 903	20,56	46	9 325
Électricien entretien 1	1	4	...	...	x	x	x	x
Électricien entretien 2	39	491	45 286	51 621	60 707	29,32	60	13 846
Électricien entretien 3	5	13	x	x	62 581	29,36	666	14 087
Mécanicien véh. motor. 1	5	7	...	...	52 885	25,38	0	14 724
Mécanicien véh. motor. 2	15	279	x	x	57 363	27,20	26	13 939
Mécanicien véh. motor. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien entret. Millwright 1	8	55	...	...	47 059	22,52	126	10 885
Mécanicien entret. Millwright 2	50	1 684	42 538	47 955	59 503	28,97	18	13 718
Mécanicien machines fixes 1	9	42	...	...	57 198	27,88	0	15 197
Mécanicien machines fixes 2	17	137	...	...	59 539	28,66	14	14 669
Mécanicien machines fixes 3	6	19	...	...	54 304	26,28	0	16 577
Mécanicien machines fixes 4	5	19	x	x	49 145	23,26	7	12 405
Menuisier entretien 1	3	8	x	x	47 092	22,56	0	11 853
Menuisier entretien 2	33	132	x	x	57 765	27,83	39	14 729
Peintre entretien 1	4	7	...	...	43 751	22,76	171	9 589
Peintre entretien 2	18	53	x	x	60 104	29,47	109	14 229
Plombier entretien 1	2	6	...	...	x	x	x	x
Plombier entretien 2	40	305	51 070	54 156	61 200	29,56	13	15 727

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre de dossiers à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'il puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement (voir chapitre 3, Méthodologie, note 4).

Tableau A-3 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
	\$	Nombre d'heures				
						Ouvriers
54 350	2 063,2	39,5	277,5	1 785,7	30,47	Conducteur véh. légers 2
53 274	2 149,8	41,2	271,4	1 878,4	28,79	Conducteur véh. lourds 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 1
74 614	2 066,3	39,6	348,5	1 717,8	43,69	Électricien entretien 2
77 334	2 130,5	40,8	325,1	1 805,4	42,81	Électricien entretien 3
67 609	2 084,1	39,9	311,3	1 772,8	38,27	Mécanicien véh. motor. 1
71 327	2 106,0	40,3	313,4	1 792,6	39,70	Mécanicien véh. motor. 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 3
58 070	2 089,3	40,0	274,1	1 815,2	31,99	Mécanicien entret. Millwright 1
73 239	2 063,2	39,5	321,2	1 742,0	42,26	Mécanicien entret. Millwright 2
72 395	2 054,8	39,3	359,2	1 695,6	42,99	Mécanicien machines fixes 1
74 222	2 080,9	39,8	319,0	1 762,0	42,18	Mécanicien machines fixes 2
70 880	2 067,9	39,6	347,9	1 720,0	41,24	Mécanicien machines fixes 3
61 557	2 118,5	40,6	302,1	1 816,4	34,17	Mécanicien machines fixes 4
58 944	2 087,2	40,0	312,2	1 775,0	33,20	Menuisier entretien 1
72 534	2 078,9	39,8	325,9	1 753,0	41,45	Menuisier entretien 2
53 511	1 943,7	37,2	294,9	1 648,8	32,78	Peintre entretien 1
74 443	2 050,7	39,3	345,6	1 705,1	43,84	Peintre entretien 2
x	x	x	x	x	x	Plombier entretien 1
76 940	2 070,5	39,6	374,4	1 696,1	45,57	Plombier entretien 2

Tableau A-4

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé non syndiqué¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	(C)	Autre rém. directe (B)		
							Salaires annuels (A)	Salaires horaire
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	4	4	35 754	47 524	46 749	23,85	0	11 566
Professionnel communic. 2	37	123	50 666	65 870	61 430	31,60	74	13 167
Professionnel communic. 3	10	18	67 330	86 300	81 040	41,74	0	14 811
Professionnel approvis. 1	12	124	37 244	48 829	43 763	21,49	0	12 602
Professionnel approvis. 2	70	489	51 620	66 641	62 990	32,15	114	10 988
Professionnel approvis. 3	13	83	66 187	86 788	83 750	41,96	0	15 284
Professionnel gest. ress. hum. 1	23	93	37 221	49 022	43 776	22,20	4	9 737
Professionnel gest. ress. hum. 2	105	456	50 708	65 114	59 876	30,60	18	12 553
Professionnel gest. ress. hum. 3	21	76	70 225	88 639	85 886	44,27	11	15 229
Professionnel gest. fin. 1	24	511	37 387	46 113	41 438	20,64	19	8 172
Professionnel gest. fin. 2	118	1 339	48 435	63 398	61 152	31,24	89	12 428
Professionnel gest. fin. 3	24	234	68 076	87 657	82 899	41,76	3	16 058
Analyste proc. adm. 1	4	614	x	x	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 2	18	1 562	53 445	71 685	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Informaticien 1	25	479	38 028	52 047	49 974	24,66	80	10 765
Informaticien 2	83	1 951	50 310	67 338	64 586	32,75	117	12 855
Informaticien 3	28	1 206	62 699	80 819	80 498	40,50	133	15 131
Ingénieur 1	39	1 011	40 496	56 191	50 769	25,40	60	9 591
Ingénieur 2	89	4 693	54 621	81 649	73 442	36,82	60	13 818
Ingénieur 3	27	784	73 182	98 071	97 263	48,65	0	15 482
Professionnel sc. phys. 1	4	25	x	x	52 427	26,00	0	15 035
Professionnel sc. phys. 2	17	245	49 365	69 066	63 493	31,85	3	14 037
Professionnel sc. phys. 3	4	30	x	x	x	x	x	x
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	8	21	28 881	36 928	34 466	17,54	46	6 571
Techn. arts appl. graph. 2	15	58	31 864	40 079	38 561	20,39	6	5 985
Techn. arts appl. graph. 3	3	5	48 528	61 190	58 519	31,60	0	10 125
Techn. documentation 1	2	6	x	x	x	..	..	..
Techn. documentation 2	13	17	32 069	42 168	39 433	20,67	22	7 588
Techn. documentation 3	3	3	x	x	46 252	23,25	28	7 661
Techn. laboratoire 1	8	165	30 438	38 726	32 867	16,60	0	6 839
Techn. laboratoire 2	25	700	31 274	42 635	38 153	19,07	46	8 379
Techn. laboratoire 3	4	44	x	x	x	x	x	x
Technicien génie 1	13	173	29 416	38 981	35 372	17,59	46	7 124
Technicien génie 2	42	1 648	42 290	58 764	55 114	27,27	46	11 071
Technicien génie 3	19	316	51 359	66 766	67 393	33,72	0	11 087
Techn. informatique 1	28	450	34 329	43 541	36 634	18,49	54	7 863
Techn. informatique 2	75	2 129	38 425	49 458	45 337	23,06	94	9 436
Techn. informatique 3	17	87	48 043	61 136	59 295	30,27	34	10 290

Tableau A-4 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Professionnels						
58 315	1 964,6	37,6	271,1	1 693,5	34,52	Professionnel communic. 1
74 671	1 940,6	37,1	283,9	1 656,7	44,99	Professionnel communic. 2
95 851	1 937,4	37,1	282,3	1 655,1	57,74	Professionnel communic. 3
56 365	2 037,6	39,0	319,7	1 717,9	32,86	Professionnel approvis. 1
74 092	1 966,7	37,6	250,8	1 715,8	43,28	Professionnel approvis. 2
99 034	1 995,4	38,2	286,3	1 709,1	58,13	Professionnel approvis. 3
53 518	1 971,4	37,7	288,7	1 682,7	31,77	Professionnel gest. ress. hum. 1
72 447	1 955,2	37,4	279,0	1 676,2	43,33	Professionnel gest. ress. hum. 2
101 126	1 940,1	37,1	312,1	1 628,0	62,28	Professionnel gest. ress. hum. 3
49 629	2 015,2	38,6	279,1	1 736,1	28,74	Professionnel gest. fin. 1
73 669	1 963,0	37,6	271,0	1 692,0	43,76	Professionnel gest. fin. 2
98 960	1 987,0	38,0	288,1	1 698,9	58,37	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 2
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 3
60 819	2 028,2	38,8	283,4	1 744,9	34,90	Informaticien 1
77 558	1 976,6	37,8	272,8	1 703,7	45,64	Informaticien 2
95 762	1 989,1	38,1	280,9	1 708,2	56,12	Informaticien 3
60 420	1 999,0	38,3	273,8	1 725,2	35,08	Ingénieur 1
87 319	1 997,5	38,2	282,5	1 715,0	51,09	Ingénieur 2
112 745	1 996,4	38,2	281,7	1 714,7	65,77	Ingénieur 3
67 462	2 016,8	38,6	317,9	1 698,9	39,73	Professionnel sc. phys. 1
77 533	1 990,7	38,1	302,0	1 688,7	45,99	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
Techniciens						
41 083	1 933,3	37,0	233,1	1 700,1	23,89	Techn. arts appl. graph. 1
44 552	1 889,4	36,2	202,7	1 686,7	26,55	Techn. arts appl. graph. 2
68 645	1 852,4	35,5	264,6	1 587,8	43,22	Techn. arts appl. graph. 3
..	..	..	..	..	..	Techn. documentation 1
47 044	1 907,7	36,5	256,0	1 651,7	28,48	Techn. documentation 2
53 941	1 978,7	37,9	253,7	1 725,0	31,02	Techn. documentation 3
39 706	1 982,3	37,9	251,3	1 731,0	22,98	Techn. laboratoire 1
46 578	1 993,8	38,2	273,8	1 720,0	27,07	Techn. laboratoire 2
x	x	x	x	x	x	Techn. laboratoire 3
42 542	2 010,0	38,5	267,5	1 742,5	24,45	Technicien génie 1
66 230	2 020,4	38,7	286,5	1 733,9	38,29	Technicien génie 2
78 480	1 995,4	38,2	279,6	1 715,8	45,91	Technicien génie 3
44 551	1 988,1	38,1	285,3	1 702,8	26,28	Techn. informatique 1
54 867	1 970,3	37,7	263,8	1 706,5	32,28	Techn. informatique 2
69 619	1 964,1	37,6	247,6	1 716,5	40,71	Techn. informatique 3

Tableau A-4

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé non syndiqué¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	(C)			(D)
					Salaires annuels (A)	Salaires horaires	Autre rém. directe (B)	
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	7	56	22 781	28 430	27 837	14,47	287	6 318
Op. saisie données 2	11	129	22 900	30 815	28 855	15,37	65	6 365
Op. saisie données 3	1	2	x	x	x	x	x	x
Magasinier 1	13	56	21 576	29 397	28 850	14,42	79	5 245
Magasinier 2	12	36	33 747	48 037	46 528	22,77	16	11 999
Magasinier 3	6	6	29 399	40 771	39 184	18,89	38	5 849
Op. duplicateur 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 2	6	9	30 197	38 958	33 464	16,80	178	5 643
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 1	3	5	24 737	32 517	28 092	13,87	0	6 291
Op. informatique 2	12	29	28 214	38 970	35 957	18,92	194	7 947
Op. informatique 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Personnel soutien adm. 1	68	1 258	23 228	30 900	28 563	14,73	36	6 393
Personnel soutien adm. 2	109	2 680	28 736	38 482	35 498	18,23	65	7 815
Personnel soutien adm. 3	14	74	34 668	47 280	47 521	23,99	11	8 970
Personnel secrétariat 1	36	330	28 727	37 869	34 890	18,00	65	7 767
Personnel secrétariat 2	104	1 140	32 439	42 265	41 710	21,53	108	9 204
Personnel secrétariat 3	60	388	37 126	47 728	48 106	25,15	135	10 153
Préposé télécomm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Téléphoniste-récept. 2	50	156	24 159	31 490	29 492	15,60	99	6 174
Employés de service								
Cuisinier 1	2	4	...	...	x	x	x	x
Cuisinier 2	4	6	x	x	36 527	17,52	297	6 545
Cuisinier 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Gardien 2	13	54	16 705	27 411	32 876	16,55	58	6 331
Gardien 3	4	178	x	x	x	x	x	x
Journalier/préposé terr. 2	4	19	x	x	21 909	10,91	24	3 790
Préposé cuisine/café. 2	1	4	x	x	x	x	x	x
Préposé entretien lourd 2	5	221	x	x	x	x	x	x
Préposé entretien léger 2	5	235	...	...	x	x	x	x

Tableau A-4 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
	\$	Nombre d'heures				
Employés de bureau						
34 442	1 949,4	37,3	271,1	1 678,3	20,79	Op. saisie données 1
35 286	1 873,3	35,9	273,7	1 599,6	22,00	Op. saisie données 2
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 3
34 173	1 998,0	38,2	248,5	1 749,5	19,58	Magasinier 1
58 543	2 034,5	38,9	285,9	1 748,6	33,50	Magasinier 2
45 071	2 064,8	39,5	240,9	1 823,9	24,65	Magasinier 3
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 1
39 285	2 010,0	38,5	241,4	1 768,6	22,47	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
34 382	2 022,0	38,7	251,6	1 770,4	19,40	Op. informatique 1
44 098	1 909,8	36,6	250,3	1 659,5	26,71	Op. informatique 2
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 3
34 992	1 939,5	37,1	270,8	1 668,7	21,01	Personnel soutien adm. 1
43 378	1 945,3	37,2	261,3	1 684,0	25,85	Personnel soutien adm. 2
56 503	1 974,5	37,8	262,2	1 712,3	32,93	Personnel soutien adm. 3
42 722	1 937,4	37,1	280,7	1 656,7	25,84	Personnel secrétariat 1
51 023	1 946,3	37,3	270,2	1 676,1	30,71	Personnel secrétariat 2
58 394	1 924,9	36,8	278,2	1 646,8	35,88	Personnel secrétariat 3
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
35 765	1 893,1	36,2	226,1	1 667,0	21,56	Téléphoniste-récept. 2
Employés de service						
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 1
43 369	2 085,1	39,9	209,8	1 875,4	23,12	Cuisinier 2
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 3
39 264	1 950,5	37,3	233,2	1 717,3	22,54	Gardien 2
x	x	x	x	x	x	Gardien 3
25 724	2 007,4	38,4	187,2	1 820,2	14,24	Journalier/préposé terr. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé cuisine/café. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé entretien lourd 2
x	x	x	x	x	x	Préposé entretien léger 2

Tableau A-4

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé non syndiqué¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	(C)			(D)
					Salaires annuels (A)	Salaires horaire (B)	Autre rém. directe (B)	
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	2	2	...	...	x	x	x	x
Conducteur véh. lourds 2	8	124	x	x	51 450	24,83	0	11 067
Électricien entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Électricien entretien 2	2	6	x	x	x	x	x	x
Électricien entretien 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 1	1	4	...	...	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 2	2	33	...	...	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien entret. Millwright 1	2	11	x	x	x	x	x	x
Mécanicien entret. Millwright 2	11	98	28 825	41 280	53 654	25,93	55	11 423
Mécanicien machines fixes 1	1	1	...	...	x	x	x	x
Mécanicien machines fixes 2	3	16	x	x	58 053	28,35	0	15 134
Mécanicien machines fixes 3	1	1	...	...	x	x	x	x
Mécanicien machines fixes 4	3	11	x	x	x	x	x	x
Menuisier entretien 1	2	5	...	...	x	x	x	x
Menuisier entretien 2	3	5	x	x	54 253	26,01	8	8 738
Peintre entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Peintre entretien 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Plombier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Plombier entretien 2	2	8	...	...	x	x	x	x

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.
2. Nombre de dossiers à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'il puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement (voir chapitre 3, Méthodologie, note 4).

Tableau A-4 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
	\$	Nombre d'heures				
						Ouvriers
x	x	x	x	x	x	Conducteur véh. légers 2
62 517	2 067,4	39,6	299,4	1 768,0	35,58	Conducteur véh. lourds 2
...	...	...	...	...	...	Électricien entretien 1
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 1
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien entret. Millwright 1
65 132	2 051,2	39,3	294,6	1 756,6	37,00	Mécanicien entret. Millwright 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 1
73 187	2 051,2	39,3	285,3	1 765,9	41,51	Mécanicien machines fixes 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 4
x	x	x	x	x	x	Menuisier entretien 1
63 000	2 085,1	39,9	231,6	1 853,5	33,98	Menuisier entretien 2
...	...	...	...	...	...	Peintre entretien 1
...	...	...	...	...	...	Peintre entretien 2
...	...	...	...	...	...	Plombier entretien 1
x	x	x	x	x	x	Plombier entretien 2

Tableau A-5

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur privé, établissements de 200 à 499 employés¹, en 2005

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	(C) Salaires annuels (A)	Salaires horaires	Autre rém. directe (B)	(D)
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	1	1	x	x	x	x	x	x
Professionnel communic. 2	10	15	49 392	65 372	61 498	32,87	182	13 645
Professionnel communic. 3	3	4	x	x	79 748	43,32	0	15 195
Professionnel approuvis. 1	2	3	x	x	x	x	x	x
Professionnel approuvis. 2	25	47	48 608	62 265	60 596	30,83	32	13 985
Professionnel approuvis. 3	3	3	58 215	71 950	73 169	38,28	...	...
Professionnel gest. ress. hum. 1	7	10	32 749	45 634	38 654	19,69	0	12 656
Professionnel gest. ress. hum. 2	42	80	49 766	63 663	57 533	29,48	10	13 206
Professionnel gest. ress. hum. 3	5	11	81 912	98 692	95 564	49,64	0	23 875
Professionnel gest. fin. 1	8	18	35 014	48 885	46 365	23,27	0	6 749
Professionnel gest. fin. 2	54	210	47 669	63 425	59 455	30,63	59	11 378
Professionnel gest. fin. 3	6	8	70 460	89 768	86 321	43,70	0	21 714
Analyste proc. adm. 1	1	1	...	...	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 2	3	4	52 224	68 517	68 299	35,26	488	13 022
Analyste proc. adm. 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Informaticien 1	6	80	33 769	44 989	41 979	20,26	0	9 203
Informaticien 2	33	315	51 384	69 306	62 796	31,71	3	14 574
Informaticien 3	8	63	66 763	92 922	85 007	41,75	0	21 081
Ingénieur 1	16	78	41 081	55 909	49 204	24,72	11	10 171
Ingénieur 2	39	444	52 657	82 478	72 905	36,47	28	13 585
Ingénieur 3	7	25	75 936	102 290	92 790	46,08	0	16 180
Professionnel sc. phys. 1	2	23	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 2	9	98	x	x	64 013	31,99	6	16 769
Professionnel sc. phys. 3	2	28	x	x	x	x	x	x
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	2	3	x	x	x	x	x	x
Techn. arts appl. graph. 2	5	14	x	x	43 003	23,73	864	5 875
Techn. arts appl. graph. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. documentation 1	2	6	x	x	x	..	..	..
Techn. documentation 2	7	9	29 149	41 181	40 078	23,50	720	6 150
Techn. documentation 3	3	3	x	x	46 252	23,25	28	7 661
Techn. laboratoire 1	10	41	30 099	38 389	38 380	18,83	0	7 989
Techn. laboratoire 2	24	182	33 607	43 981	46 086	22,70	3	11 362
Techn. laboratoire 3	3	8	x	x	x	x	x	x
Technicien génie 1	9	47	x	x	44 135	21,30	0	11 559
Technicien génie 2	35	578	35 054	52 133	56 222	27,57	32	12 917
Technicien génie 3	7	39	46 539	65 192	61 025	30,79	5	12 084
Techn. informatique 1	12	43	29 569	38 843	33 254	16,55	0	5 455
Techn. informatique 2	36	117	39 335	50 236	44 066	23,04	39	9 087
Techn. informatique 3	8	12	45 401	59 901	55 977	29,24	134	8 763

Tableau A-5 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 1
75 325	1 857,6	35,6	248,4	1 609,2	46,54	Professionnel communic. 2
94 943	1 840,9	35,2	236,6	1 604,3	59,18	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 1
74 613	1 982,3	37,9	263,6	1 718,7	43,97	Professionnel approvis. 2
...	1 913,4	36,6	...	...	...	Professionnel approvis. 3
51 310	1 961,4	37,5	311,2	1 650,2	31,07	Professionnel gest. ress. hum. 1
70 749	1 956,2	37,4	276,9	1 679,3	42,40	Professionnel gest. ress. hum. 2
119 439	1 931,7	37,0	360,0	1 571,7	76,25	Professionnel gest. ress. hum. 3
53 114	1 992,8	38,1	234,4	1 758,4	30,21	Professionnel gest. fin. 1
70 893	1 948,9	37,3	250,3	1 698,6	42,08	Professionnel gest. fin. 2
108 035	1 975,5	37,8	345,4	1 630,1	66,57	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
81 808	1 944,2	37,2	281,1	1 663,1	49,38	Analyste proc. adm. 2
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 3
51 182	2 067,9	39,6	269,8	1 798,1	28,45	Informaticien 1
77 373	1 989,6	38,1	271,0	1 718,6	45,37	Informaticien 2
106 088	2 038,7	39,0	284,8	1 753,9	60,51	Informaticien 3
59 387	1 999,0	38,3	257,7	1 741,3	34,38	Ingénieur 1
86 518	2 004,8	38,4	276,0	1 728,7	50,34	Ingénieur 2
108 970	1 991,7	38,1	260,4	1 731,3	62,54	Ingénieur 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 1
80 789	2 005,3	38,4	313,6	1 691,7	47,82	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
x	x	x	x	x	x	Techn. arts appl. graph. 1
49 741	1 747,0	33,4	264,8	1 482,2	32,38	Techn. arts appl. graph. 2
...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 3
..	..	..	..	..	..	Techn. documentation 1
46 948	1 708,4	32,7	255,7	1 452,7	32,42	Techn. documentation 2
53 941	1 978,7	37,9	253,7	1 725,0	31,02	Techn. documentation 3
46 369	2 038,2	39,0	264,1	1 774,1	26,18	Techn. laboratoire 1
57 451	2 029,8	38,9	278,5	1 751,3	33,01	Techn. laboratoire 2
x	x	x	x	x	x	Techn. laboratoire 3
55 694	2 071,0	39,6	288,8	1 782,3	31,41	Technicien génie 1
69 171	2 045,5	39,2	278,7	1 766,8	39,33	Technicien génie 2
73 115	1 982,3	37,9	259,7	1 722,6	42,80	Technicien génie 3
38 709	2 017,3	38,6	250,7	1 766,6	22,06	Techn. informatique 1
53 192	1 917,6	36,7	239,2	1 678,4	31,98	Techn. informatique 2
64 874	1 926,0	36,9	239,3	1 686,7	38,85	Techn. informatique 3

Tableau A-5

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur privé, établissements de 200 à 499 employés¹, en 2005

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaire annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	1	1	x	x	x	x	x	x
Op. saisie données 2	6	43	x	x	28 254	14,98	80	5 859
Op. saisie données 3	1	2	x	x	x	x	x	x
Magasinier 1	19	89	20 962	28 689	36 023	17,54	58	7 763
Magasinier 2	19	47	32 410	45 075	44 380	21,91	19	11 185
Magasinier 3	5	5	29 310	40 768	39 103	18,85	0	5 521
Op. duplicateur 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 2	2	3	x	x	x	x	x	x
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 2	5	10	25 438	36 765	36 263	19,60	0	5 399
Op. informatique 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Personnel soutien adm. 1	39	122	23 157	31 961	28 949	14,88	112	6 207
Personnel soutien adm. 2	70	366	28 806	38 046	36 584	19,05	97	7 271
Personnel soutien adm. 3	6	10	36 566	51 744	46 086	23,52	44	8 514
Personnel secrétariat 1	19	83	28 376	38 293	37 956	20,09	150	8 404
Personnel secrétariat 2	49	218	31 714	42 531	40 377	21,28	208	8 480
Personnel secrétariat 3	23	53	38 546	48 974	46 307	24,20	169	9 676
Préposé télécomm. 1	1	8	...	...	x	x	x	x
Préposé télécomm. 2	2	22	...	...	x	x	x	x
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Téléphoniste-récept. 2	25	84	25 545	32 267	28 363	14,75	87	5 679
Employés de service								
Cuisinier 1	16	125	...	...	28 759	13,82	166	5 439
Cuisinier 2	19	188	...	...	36 636	17,60	310	6 619
Cuisinier 3	5	17	...	...	36 468	17,71	344	5 801
Gardien 2	13	452	16 081	26 894	x	x	x	x
Gardien 3	4	75	x	x	x	x	x	x
Journalier/préposé terr. 2	17	62	x	x	34 911	16,49	172	7 230
Préposé cuisine/café. 2	6	28	...	...	19 693	10,37	96	3 406
Préposé entretien lourd 2	26	303	x	x	30 633	15,15	255	6 807
Préposé entretien léger 2	17	541	...	...	27 768	13,63	329	5 265

Tableau A-5 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 1
34 192	1 874,8	35,9	234,3	1 640,5	20,67	Op. saisie données 2
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 3
43 843	2 042,8	39,1	235,6	1 807,3	24,50	Magasinier 1
55 584	2 027,2	38,8	274,5	1 752,7	32,02	Magasinier 2
44 625	2 064,2	39,5	239,2	1 825,0	24,39	Magasinier 3
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 1
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 1
41 662	1 856,0	35,5	175,5	1 680,5	24,87	Op. informatique 2
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 3
35 268	1 938,0	37,1	238,5	1 699,5	20,73	Personnel soutien adm. 1
43 953	1 925,4	36,9	227,2	1 698,2	26,01	Personnel soutien adm. 2
54 645	1 953,6	37,4	278,8	1 674,8	32,53	Personnel soutien adm. 3
46 510	1 896,7	36,3	280,0	1 616,7	28,94	Personnel secrétariat 1
49 065	1 899,9	36,4	264,4	1 635,4	30,10	Personnel secrétariat 2
56 151	1 917,1	36,7	263,6	1 653,5	34,32	Personnel secrétariat 3
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 1
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
34 128	1 926,5	36,9	245,4	1 681,1	20,41	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
34 364	2 081,5	39,8	234,3	1 847,1	18,71	Cuisinier 1
43 565	2 081,5	39,8	245,7	1 835,7	23,75	Cuisinier 2
42 613	2 048,1	39,2	238,7	1 809,4	23,55	Cuisinier 3
x	x	x	x	x	x	Gardien 2
x	x	x	x	x	x	Gardien 3
42 313	2 102,9	40,3	262,5	1 840,4	23,00	Journalier/préposé terr. 2
23 195	1 896,7	36,3	249,6	1 647,2	14,12	Préposé cuisine/cafét. 2
37 695	2 013,6	38,5	277,0	1 736,6	21,63	Préposé entretien lourd 2
33 362	2 030,3	38,9	273,4	1 756,9	18,97	Préposé entretien léger 2

Tableau A-5

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur privé, établissements de 200 à 499 employés¹, en 2005

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C) Salaires horaire	Autre rém. directe (B)	(D)
	\$	\$	\$/heure	\$	\$			
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Conducteur véh. lourds 2	9	623	x	x	40 997	18,86	0	8 297
Électricien entretien 1	1	4	...	...	x	x	x	x
Électricien entretien 2	14	81	...	...	56 388	27,99	56	13 144
Électricien entretien 3	3	3	x	x	59 155	26,37	0	8 525
Mécanicien véh. motor. 1	5	10	...	...	47 204	22,62	0	12 386
Mécanicien véh. motor. 2	6	125	...	...	53 757	24,45	0	11 913
Mécanicien véh. motor. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien entret. Millwright 1	6	36	...	...	47 571	22,78	296	11 957
Mécanicien entret. Millwright 2	30	484	x	x	58 850	29,01	5	13 885
Mécanicien machines fixes 1	3	7	...	...	56 975	27,16	0	15 379
Mécanicien machines fixes 2	7	65	...	...	61 639	29,77	0	15 050
Mécanicien machines fixes 3	4	8	...	...	51 019	24,47	0	16 617
Mécanicien machines fixes 4	3	6	...	...	42 827	..	..	..
Menuisier entretien 1	2	2	...	...	x	x	x	x
Menuisier entretien 2	15	33	...	...	58 376	28,13	19	14 057
Peintre entretien 1	2	3	...	...	x	x	x	x
Peintre entretien 2	6	8	...	...	..	..	..	..
Plombier entretien 1	1	1	...	...	x	x	x	x
Plombier entretien 2	18	80	...	...	59 055	29,06	12	17 204

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre de dossiers à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'il puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement (voir chapitre 3, Méthodologie, note 4).

Tableau A-5 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Ouvriers						
...	...	...	...	...	...	Conducteur véh. légers 2
49 294	2 199,4	42,1	253,7	1 945,7	25,87	Conducteur véh. lourds 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 1
69 588	2 019,9	38,7	283,2	1 736,7	40,29	Électricien entretien 2
67 681	2 225,0	42,6	205,0	2 020,0	33,23	Électricien entretien 3
59 590	2 087,2	40,0	284,6	1 802,6	33,29	Mécanicien véh. motor. 1
65 670	2 181,1	41,8	271,1	1 910,0	34,25	Mécanicien véh. motor. 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 3
59 825	2 087,7	40,0	272,2	1 815,5	32,95	Mécanicien entret. Millwright 1
72 741	2 044,9	39,1	291,3	1 753,7	41,77	Mécanicien entret. Millwright 2
72 354	2 107,0	40,3	310,6	1 796,4	40,84	Mécanicien machines fixes 1
76 689	2 074,7	39,7	310,0	1 764,7	43,52	Mécanicien machines fixes 2
67 636	2 083,0	39,9	378,0	1 705,0	39,65	Mécanicien machines fixes 3
..	..	..	..	..	..	Mécanicien machines fixes 4
x	x	x	x	x	x	Menuisier entretien 1
72 451	2 079,4	39,8	293,1	1 786,3	40,72	Menuisier entretien 2
x	x	x	x	x	x	Peintre entretien 1
..	..	..	..	..	..	Peintre entretien 2
x	x	x	x	x	x	Plombier entretien 1
76 271	2 038,2	39,0	317,3	1 720,9	44,48	Plombier entretien 2

Tableau A-6

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur privé, établissements de 500 employés et plus¹, en 2005

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	(C)			
					Salaires annuels (A)	Salaires horaires	Autre rém. directe (B)	
			\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Professionnels								
Professionnel communic. 1	3	3	37 338	50 598	47 163	23,03	0	11 668
Professionnel communic. 2	28	109	50 949	66 008	61 480	31,41	66	13 235
Professionnel communic. 3	7	14	66 234	83 686	81 466	41,23	0	14 723
Professionnel approuvis. 1	10	121	x	x	x	x	x	x
Professionnel approuvis. 2	48	473	52 605	67 593	63 323	32,37	124	10 678
Professionnel approuvis. 3	10	80	67 659	89 767	86 143	42,80	0	15 721
Professionnel gest. ress. hum. 1	16	83	37 875	49 518	44 864	22,74	4	9 891
Professionnel gest. ress. hum. 2	63	376	51 283	65 998	61 197	31,23	22	12 399
Professionnel gest. ress. hum. 3	16	65	65 374	84 467	81 970	42,10	12	13 502
Professionnel gest. fin. 1	19	498	37 688	45 827	40 990	20,40	24	8 735
Professionnel gest. fin. 2	67	1 147	48 871	63 101	61 636	31,37	100	12 906
Professionnel gest. fin. 3	18	226	67 496	87 108	82 279	41,41	3	15 483
Analyste proc. adm. 1	3	613	x	x	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 2	16	1 588	53 086	71 273	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Informaticien 1	19	399	38 608	53 009	51 631	25,58	84	11 119
Informaticien 2	55	1 676	50 281	66 780	64 969	32,97	132	12 682
Informaticien 3	20	1 143	62 276	79 560	80 071	40,39	138	14 852
Ingénieur 1	25	953	40 978	57 580	51 871	25,97	70	9 634
Ingénieur 2	51	4 306	56 074	82 308	74 446	37,39	70	14 055
Ingénieur 3	21	776	74 806	98 326	98 595	49,46	0	15 534
Professionnel sc. phys. 1	2	2	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 2	9	148	48 530	67 109	61 720	31,06	0	10 802
Professionnel sc. phys. 3	2	2	x	x	x	x	x	x
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	6	18	29 424	37 688	36 266	18,44	48	6 954
Techn. arts appl. graph. 2	17	93	31 313	42 466	40 968	21,80	5	7 054
Techn. arts appl. graph. 3	4	9	43 242	58 354	56 084	30,18	0	12 210
Techn. documentation 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. documentation 2	9	20	32 370	44 118	45 766	23,20	0	10 861
Techn. documentation 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. laboratoire 1	8	156	x	x	39 677	19,79	0	8 430
Techn. laboratoire 2	27	851	34 513	45 083	45 237	22,44	41	10 003
Techn. laboratoire 3	4	39	x	x	x	x	x	x
Technicien génie 1	14	159	32 884	42 083	38 577	19,42	53	7 848
Technicien génie 2	44	2 592	45 840	60 555	58 273	28,56	34	12 574
Technicien génie 3	17	294	52 908	66 898	68 598	34,27	0	11 098
Techn. informatique 1	19	479	34 412	44 539	37 683	19,07	55	8 476
Techn. informatique 2	57	2 231	38 049	49 490	46 056	23,52	86	10 089
Techn. informatique 3	10	76	49 002	61 641	60 813	31,17	0	10 880

Tableau A-6 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
58 831	2 047,5	39,2	282,5	1 765,0	33,33	Professionnel communic. 1
74 781	1 956,8	37,5	288,2	1 668,6	44,80	Professionnel communic. 2
96 190	1 978,1	37,9	295,6	1 682,5	57,23	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 1
74 125	1 959,4	37,5	249,0	1 710,4	43,31	Professionnel approvis. 2
101 864	2 011,0	38,5	288,5	1 722,5	59,29	Professionnel approvis. 3
54 759	1 973,4	37,8	288,5	1 685,0	32,48	Professionnel gest. ress. hum. 1
73 618	1 954,7	37,4	279,8	1 674,9	43,97	Professionnel gest. ress. hum. 2
95 484	1 943,2	37,2	305,0	1 638,2	58,29	Professionnel gest. ress. hum. 3
49 749	2 015,2	38,6	294,7	1 720,5	29,07	Professionnel gest. fin. 1
74 642	1 969,8	37,7	280,4	1 689,4	44,36	Professionnel gest. fin. 2
97 765	1 989,1	38,1	283,3	1 705,8	57,39	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 2
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 3
62 834	2 019,9	38,7	282,5	1 737,4	36,21	Informaticien 1
77 783	1 972,9	37,8	274,2	1 698,7	45,84	Informaticien 2
95 061	1 984,4	38,0	280,4	1 704,0	55,86	Informaticien 3
61 576	1 996,4	38,2	276,2	1 720,2	35,82	Ingénieur 1
88 571	1 992,8	38,1	284,3	1 708,5	51,97	Ingénieur 2
114 129	1 993,3	38,2	283,7	1 709,6	66,84	Ingénieur 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 1
72 523	1 978,1	37,9	289,8	1 688,4	43,09	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
43 268	1 930,7	37,0	233,4	1 697,2	25,16	Techn. arts appl. graph. 1
48 027	1 871,7	35,8	212,5	1 659,2	29,03	Techn. arts appl. graph. 2
68 294	1 859,7	35,6	264,5	1 595,2	42,86	Techn. arts appl. graph. 3
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 1
56 627	1 967,7	37,7	275,0	1 692,7	33,40	Techn. documentation 2
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 3
48 107	1 990,7	38,1	253,4	1 737,3	27,53	Techn. laboratoire 1
55 281	2 008,4	38,4	290,2	1 718,2	32,17	Techn. laboratoire 2
x	x	x	x	x	x	Techn. laboratoire 3
46 478	1 986,0	38,0	269,2	1 716,7	27,11	Technicien génie 1
70 881	2 041,3	39,1	304,2	1 737,1	40,92	Technicien génie 2
79 696	2 002,7	38,3	289,4	1 713,3	46,76	Technicien génie 3
46 214	1 981,8	37,9	287,5	1 694,3	27,37	Techn. informatique 1
56 231	1 963,5	37,6	272,2	1 691,4	33,42	Techn. informatique 2
71 693	1 960,4	37,5	248,2	1 712,2	42,09	Techn. informatique 3

Tableau A-6

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur privé, établissements de 500 employés et plus¹, en 2005

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	(C)	Salaires annuels (A)	Salaires horaires	Autre rém. directe (B)	(D)
	\$	\$	\$/heure	\$	\$				
Employés de bureau									
Op. saisie données 1	7	60	22 756	28 814	29 254	15,22	250	6 814	
Op. saisie données 2	11	186	24 767	33 395	33 540	17,43	127	8 160	
Op. saisie données 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Magasinier 1	16	575	41 902	46 368	43 483	20,91	122	9 336	
Magasinier 2	26	378	41 299	53 301	54 397	26,08	333	14 121	
Magasinier 3	4	15	x	x	56 154	27,07	255	9 983	
Op. duplicateur 1	2	3	x	x	x	x	x	x	
Op. duplicateur 2	7	11	31 793	41 015	37 688	19,44	177	7 489	
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Op. informatique 1	3	5	24 737	32 517	28 092	13,87	0	6 291	
Op. informatique 2	17	45	31 376	42 584	40 801	22,20	125	9 997	
Op. informatique 3	1	1	x	x	x	x	x	x	
Personnel soutien adm. 1	50	1 396	24 583	32 345	30 641	16,08	44	7 087	
Personnel soutien adm. 2	75	2 872	29 675	39 736	37 647	19,46	113	8 741	
Personnel soutien adm. 3	12	80	35 083	49 097	49 580	27,39	17	9 593	
Personnel secrétariat 1	34	313	29 713	38 443	35 986	18,80	147	8 106	
Personnel secrétariat 2	65	1 045	32 248	41 845	42 101	21,68	126	9 351	
Personnel secrétariat 3	39	340	36 557	47 167	48 792	25,51	118	10 264	
Préposé télécomm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Préposé télécomm. 2	0	0	...	...	...	...	...	...	
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Téléphoniste-récept. 2	37	121	23 428	31 118	31 514	16,32	104	7 043	
Employés de service									
Cuisinier 1	2	19	...	...	x	x	x	x	
Cuisinier 2	3	50	x	x	x	x	x	x	
Cuisinier 3	1	1	x	x	x	x	x	x	
Gardien 2	17	5 930	x	x	27 465	13,19	300	4 137	
Gardien 3	3	308	...	...	x	x	x	x	
Journalier/préposé terr. 2	10	100	x	x	44 649	21,48	623	14 270	
Préposé cuisine/café. 2	3	9	x	x	31 320	15,17	363	7 796	
Préposé entretien lourd 2	20	494	26 834	33 301	39 562	19,48	10	9 486	
Préposé entretien léger 2	6	356	x	x	30 130	15,37	0	7 192	

Tableau A-6 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
36 318	1 922,3	36,8	272,1	1 650,2	22,01	Op. saisie données 1
41 827	1 920,2	36,8	293,0	1 627,2	25,61	Op. saisie données 2
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 3
52 941	2 078,9	39,8	289,0	1 789,9	29,63	Magasinier 1
68 851	2 082,0	39,9	340,8	1 741,2	39,61	Magasinier 2
66 391	2 074,7	39,7	228,9	1 845,8	35,87	Magasinier 3
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 1
45 354	1 976,6	37,8	302,5	1 674,1	27,74	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
34 382	2 022,0	38,7	251,6	1 770,4	19,40	Op. informatique 1
50 923	1 860,2	35,6	284,3	1 575,9	32,90	Op. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 3
37 773	1 917,6	36,7	271,0	1 646,6	23,11	Personnel soutien adm. 1
46 501	1 939,0	37,1	277,6	1 661,5	28,19	Personnel soutien adm. 2
59 190	1 828,4	35,0	217,1	1 611,3	37,14	Personnel soutien adm. 3
44 239	1 919,7	36,7	275,9	1 643,8	27,04	Personnel secrétariat 1
51 577	1 953,1	37,4	273,6	1 679,5	31,04	Personnel secrétariat 2
59 175	1 928,1	36,9	281,0	1 647,0	36,38	Personnel secrétariat 3
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
38 661	1 928,1	36,9	237,4	1 690,6	22,92	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 1
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 2
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 3
31 902	2 082,5	39,9	215,0	1 867,5	17,14	Gardien 2
x	x	x	x	x	x	Gardien 3
59 542	2 077,3	39,8	317,9	1 759,4	33,82	Journalier/préposé terr. 2
39 479	2 074,7	39,7	263,8	1 810,9	21,91	Préposé cuisine/café. 2
49 059	2 012,6	38,5	329,8	1 682,8	29,07	Préposé entretien lourd 2
37 322	1 937,4	37,1	283,7	1 653,8	22,34	Préposé entretien léger 2

Tableau A-6

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur privé, établissements de 500 employés et plus¹, en 2005

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	(C)			(D)
					Salaires annuels (A)	Salaires horaires	Autre rém. directe (B)	
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	5	13	x	x	41 127	19,94	0	8 918
Conducteur véh. lourds 2	12	468	x	x	49 630	23,85	79	11 127
Électricien entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Électricien entretien 2	27	416	42 185	50 203	62 722	29,89	62	14 150
Électricien entretien 3	3	11	x	x	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 1	1	1	...	...	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 2	11	187	x	x	56 849	27,31	32	13 949
Mécanicien véh. motor. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien entret. Millwright 1	4	30	x	x	41 165	19,91	0	8 897
Mécanicien entret. Millwright 2	30	1 298	36 595	45 038	59 242	28,38	40	13 121
Mécanicien machines fixes 1	7	36	...	...	57 860	28,48	0	15 260
Mécanicien machines fixes 2	13	88	x	x	55 233	26,48	36	13 857
Mécanicien machines fixes 3	3	12	...	...	x	x	x	x
Mécanicien machines fixes 4	5	24	x	x	49 221	22,95	58	11 273
Menuisier entretien 1	3	11	x	x	41 965	20,16	...	...
Menuisier entretien 2	21	104	40 512	44 659	55 785	26,82	64	12 687
Peintre entretien 1	2	4	...	...	x	x	x	x
Peintre entretien 2	12	45	x	x	58 427	28,19	99	14 726
Plombier entretien 1	1	5	...	...	x	x	x	x
Plombier entretien 2	24	233	51 070	54 156	62 662	29,89	13	15 245

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.
2. Nombre de dossiers à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'il puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement (voir chapitre 3, Méthodologie, note 4).

Tableau A-6 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
	Nombre d'heures					
\$					\$/heure	
						Ouvriers
50 046	2 060,1	39,4	273,4	1 786,7	28,02	Conducteur véh. légers 2
60 836	2 079,9	39,8	313,0	1 766,9	34,48	Conducteur véh. lourds 2
...	...	...	...	...	...	Électricien entretien 1
76 933	2 089,8	40,0	387,3	1 702,5	45,33	Électricien entretien 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 1
70 831	2 082,0	39,9	315,4	1 766,6	40,08	Mécanicien véh. motor. 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 3
50 062	2 063,7	39,5	271,9	1 791,8	27,90	Mécanicien entret. Millwright 1
72 402	2 083,0	39,9	343,7	1 739,4	41,78	Mécanicien entret. Millwright 2
73 120	2 030,3	38,9	382,7	1 647,7	44,41	Mécanicien machines fixes 1
69 127	2 087,2	40,0	332,1	1 755,1	39,48	Mécanicien machines fixes 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 3
60 552	2 146,7	41,1	294,5	1 852,2	32,75	Mécanicien machines fixes 4
...	2 079,4	39,8	...	...	...	Menuisier entretien 1
68 535	2 080,4	39,8	335,7	1 744,7	39,35	Menuisier entretien 2
x	x	x	x	x	x	Peintre entretien 1
73 253	2 073,1	39,7	378,5	1 694,6	43,45	Peintre entretien 2
x	x	x	x	x	x	Plombier entretien 1
77 920	2 094,0	40,1	400,1	1 693,9	46,20	Plombier entretien 2

Tableau A-7

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur manufacturier¹, en 2005

Emplois repères/catégorie	N²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	
						Salaires horaires		
					\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	2	2	36 749	50 836	x	x	x	x
Professionnel communic. 2	7	18	49 511	61 982	60 620	30,41	0	13 289
Professionnel communic. 3	2	5	x	x	x	x	x	x
Professionnel approuvis. 1	8	115	x	x	x	x	x	x
Professionnel approuvis. 2	40	338	49 518	63 704	59 504	29,97	8	13 576
Professionnel approuvis. 3	8	70	63 079	78 397	80 423	40,09	0	15 120
Professionnel gest. ress. hum. 1	3	28	39 687	52 382	x	x	x	x
Professionnel gest. ress. hum. 2	49	210	52 981	67 573	62 498	31,54	0	14 609
Professionnel gest. ress. hum. 3	6	16	82 938	98 833	98 683	49,36	0	20 264
Professionnel gest. fin. 1	9	72	36 979	45 492	42 878	21,08	0	11 284
Professionnel gest. fin. 2	56	375	49 946	63 499	61 105	31,09	17	14 038
Professionnel gest. fin. 3	6	34	71 052	90 731	88 352	44,51	0	20 205
Analyste proc. adm. 1	1	34	x	x	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 2	5	86	x	x	68 157	35,49	0	17 331
Analyste proc. adm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Informaticien 1	8	32	39 474	52 565	47 999	23,75	0	12 476
Informaticien 2	35	330	54 341	69 741	67 617	34,36	0	16 022
Informaticien 3	6	81	x	x	84 385	42,06	0	18 649
Ingénieur 1	28	592	45 121	59 111	54 068	26,79	0	11 553
Ingénieur 2	64	2 686	56 609	81 606	74 297	36,97	1	15 443
Ingénieur 3	18	401	79 683	99 672	99 700	49,44	0	18 835
Professionnel sc. phys. 1	1	1	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 2	9	54	58 304	72 489	72 124	36,51	0	14 097
Professionnel sc. phys. 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	4	14	31 216	40 512	36 252	18,36	0	7 717
Techn. arts appl. graph. 2	8	33	36 196	49 459	46 150	25,22	598	7 918
Techn. arts appl. graph. 3	2	2	x	x	x	x	x	x
Techn. documentation 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. documentation 2	3	4	x	x	43 193	25,07	813	6 802
Techn. documentation 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Techn. laboratoire 1	15	174	30 671	38 795	40 766	20,24	0	8 563
Techn. laboratoire 2	40	580	39 601	48 369	49 986	24,66	2	11 754
Techn. laboratoire 3	5	5	47 417	60 030	51 971	25,52	0	11 571
Technicien génie 1	15	106	37 247	47 796	48 169	23,83	0	12 929
Technicien génie 2	54	2 160	46 272	59 894	58 879	28,73	2	13 918
Technicien génie 3	17	199	54 066	69 374	70 849	35,17	0	15 083
Techn. informatique 1	8	21	32 085	37 923	35 650	17,53	0	7 611
Techn. informatique 2	41	170	39 966	50 806	48 931	25,36	0	11 328
Techn. informatique 3	4	24	49 734	62 511	59 358	30,21	0	12 504

Tableau A-7 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 1
73 909	1 983,9	38,0	281,6	1 702,3	43,13	Professionnel communic. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 1
73 088	1 990,1	38,1	288,8	1 701,3	43,12	Professionnel approvis. 2
95 544	2 003,7	38,4	316,5	1 687,3	56,96	Professionnel approvis. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel gest. ress. hum. 1
77 107	1 981,8	37,9	310,4	1 671,4	46,23	Professionnel gest. ress. hum. 2
118 947	1 993,3	38,2	380,8	1 612,5	73,53	Professionnel gest. ress. hum. 3
54 162	2 025,6	38,8	305,4	1 720,2	31,39	Professionnel gest. fin. 1
75 160	1 975,5	37,8	292,0	1 683,5	45,00	Professionnel gest. fin. 2
108 556	1 988,6	38,1	344,1	1 644,5	66,44	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
85 488	1 941,1	37,2	293,1	1 648,0	52,43	Analyste proc. adm. 2
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 3
60 475	2 021,5	38,7	292,1	1 729,3	34,95	Informaticien 1
83 639	1 978,1	37,9	292,5	1 685,6	49,95	Informaticien 2
103 034	2 018,8	38,6	278,6	1 740,3	59,72	Informaticien 3
65 622	2 021,5	38,7	294,9	1 726,6	38,13	Ingénieur 1
89 741	2 013,1	38,5	301,3	1 711,9	52,65	Ingénieur 2
118 535	2 012,6	38,5	324,3	1 688,3	70,16	Ingénieur 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 1
86 221	1 975,0	37,8	316,9	1 658,1	52,36	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
43 969	1 970,8	37,7	277,5	1 693,3	25,91	Techn. arts appl. graph. 1
54 666	1 766,8	33,8	288,9	1 478,0	35,64	Techn. arts appl. graph. 2
x	x	x	x	x	x	Techn. arts appl. graph. 3
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 1
50 807	1 704,2	32,6	260,8	1 443,4	34,79	Techn. documentation 2
x	x	x	x	x	x	Techn. documentation 3
49 328	2 002,1	38,3	254,9	1 747,2	28,11	Techn. laboratoire 1
61 741	2 028,2	38,8	301,4	1 726,9	35,88	Techn. laboratoire 2
63 542	2 037,6	39,0	283,4	1 754,2	36,25	Techn. laboratoire 3
61 098	2 022,0	38,7	305,2	1 716,8	35,61	Technicien génie 1
72 799	2 053,8	39,3	312,1	1 741,7	41,97	Technicien génie 2
85 932	2 022,5	38,7	328,2	1 694,3	51,20	Technicien génie 3
43 260	2 037,1	39,0	264,9	1 772,2	24,46	Techn. informatique 1
60 259	1 944,7	37,2	268,3	1 676,5	36,51	Techn. informatique 2
71 862	1 984,9	38,0	261,7	1 723,3	42,22	Techn. informatique 3

Tableau A-7

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur manufacturier¹, en 2005

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	(C)			
					Salaires annuels (A)	Salaires horaires	Autre rém. directe (B)	
			\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	1	1	x	x	x	x	x	x
Op. saisie données 2	3	17	x	x	x	x	x	x
Op. saisie données 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Magasinier 1	20	279	42 202	46 610	40 940	19,76	141	8 818
Magasinier 2	32	379	38 528	50 022	51 651	25,01	274	13 795
Magasinier 3	5	16	38 406	46 977	47 977	22,99	0	6 441
Op. duplicateur 1	1	1	...	...	x	x	x	x
Op. duplicateur 2	2	4	x	x	x	x	x	x
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 1	1	1	x	x	x	x	x	x
Op. informatique 2	8	19	35 208	45 057	41 483	22,70	0	10 281
Op. informatique 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Personnel soutien adm. 1	24	200	28 378	35 726	33 124	17,31	2	7 866
Personnel soutien adm. 2	51	564	34 572	43 627	41 626	21,40	115	9 743
Personnel soutien adm. 3	6	59	36 709	52 803	51 484	28,24	0	9 553
Personnel secrétariat 1	22	124	31 139	40 577	38 226	20,00	45	8 756
Personnel secrétariat 2	46	281	34 475	44 003	45 341	23,47	134	10 691
Personnel secrétariat 3	19	138	40 014	50 469	51 186	26,80	74	12 222
Préposé télécomm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Téléphoniste-récept. 2	10	15	25 974	32 904	31 673	16,69	0	7 933
Employés de service								
Cuisinier 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Cuisinier 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Cuisinier 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Gardien 2	11	72	x	x	42 206	20,68	246	11 990
Gardien 3	1	1	...	...	x	x	x	x
Journalier/préposé terr. 2	3	72	...	...	x	x	x	x
Préposé cuisine/café. 2	1	1	...	...	x	x	x	x
Préposé entretien lourd 2	21	254	26 539	33 756	43 282	20,92	10	10 748
Préposé entretien léger 2	5	19	...	...	25 081	12,49	0	5 355

Tableau A-7 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 1
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 2
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 3
49 900	2 069,5	39,6	268,8	1 800,6	27,99	Magasinier 1
65 720	2 061,6	39,5	335,8	1 725,8	38,20	Magasinier 2
54 418	2 087,2	40,0	252,2	1 835,0	29,66	Magasinier 3
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 1
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 1
51 764	1 850,3	35,4	324,0	1 526,3	34,69	Op. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 3
40 992	1 941,6	37,2	263,7	1 677,9	24,88	Personnel soutien adm. 1
51 483	1 952,6	37,4	292,7	1 659,9	31,30	Personnel soutien adm. 2
61 037	1 836,2	35,1	267,8	1 568,4	39,17	Personnel soutien adm. 3
47 027	1 921,3	36,8	291,2	1 630,1	29,04	Personnel secrétariat 1
56 166	1 947,4	37,3	313,7	1 633,7	34,68	Personnel secrétariat 2
63 482	1 930,7	37,0	308,5	1 622,2	39,83	Personnel secrétariat 3
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
39 606	1 896,2	36,3	271,6	1 624,6	24,44	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 1
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 2
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 3
54 442	2 042,8	39,1	285,3	1 757,6	31,14	Gardien 2
x	x	x	x	x	x	Gardien 3
x	x	x	x	x	x	Journalier/préposé terr. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé cuisine/café. 2
54 041	2 068,9	39,6	334,7	1 734,2	31,33	Préposé entretien lourd 2
30 436	2 014,1	38,6	234,4	1 779,7	17,37	Préposé entretien léger 2

Tableau A-7

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur manufacturier¹, en 2005

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
			\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	2	4	...	...	x	x	x	x
Conducteur véh. lourds 2	12	107	x	x	47 778	22,90	10	10 191
Électricien entretien 1	1	4	...	...	x	x	x	x
Électricien entretien 2	26	390	45 439	51 427	61 482	29,81	38	14 094
Électricien entretien 3	4	12	x	x	60 150	28,82	559	12 921
Mécanicien véh. motor. 1	2	4	...	...	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 2	7	70	x	x	56 089	26,87	54	15 078
Mécanicien véh. motor. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien entret. Millwright 1	7	42	...	...	41 355	19,85	111	9 565
Mécanicien entret. Millwright 2	50	1 550	41 977	47 650	59 414	28,99	17	13 663
Mécanicien machines fixes 1	9	42	...	...	57 198	27,88	0	15 197
Mécanicien machines fixes 2	18	141	x	x	59 317	28,59	14	14 647
Mécanicien machines fixes 3	7	20	...	...	53 292	25,82	0	15 597
Mécanicien machines fixes 4	6	20	x	x	48 608	23,03	6	11 759
Menuisier entretien 1	4	12	x	x	44 502	21,36	0	11 201
Menuisier entretien 2	23	79	x	x	58 710	28,40	27	15 241
Peintre entretien 1	1	2	...	...	x	x	x	x
Peintre entretien 2	9	32	x	x	64 096	31,46	82	15 471
Plombier entretien 1	1	5	...	...	x	x	x	x
Plombier entretien 2	33	299	51 070	54 156	61 453	29,70	9	15 825

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.
2. Nombre de dossiers à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'il puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement (voir chapitre 3, Méthodologie, note 4).

Tableau A-7 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Ouvriers
x	x	x	x	x	x	Conducteur véh. légers 2
57 979	2 086,7	39,9	265,6	1 821,1	32,09	Conducteur véh. lourds 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 1
75 615	2 056,9	39,4	351,2	1 705,8	44,55	Électricien entretien 2
73 630	2 087,2	40,0	300,4	1 786,8	41,30	Électricien entretien 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 1
71 220	2 087,2	40,0	331,0	1 756,3	40,55	Mécanicien véh. motor. 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 3
51 031	2 083,0	39,9	273,2	1 809,8	28,20	Mécanicien entret. Millwright 1
73 094	2 059,0	39,4	322,2	1 736,8	42,32	Mécanicien entret. Millwright 2
72 395	2 054,8	39,3	359,2	1 695,6	42,99	Mécanicien machines fixes 1
73 979	2 078,3	39,8	318,7	1 759,6	42,10	Mécanicien machines fixes 2
68 888	2 064,8	39,5	356,9	1 707,8	40,32	Mécanicien machines fixes 3
60 373	2 116,4	40,5	298,7	1 817,7	33,50	Mécanicien machines fixes 4
55 703	2 080,9	39,8	311,2	1 769,7	31,44	Menuisier entretien 1
73 977	2 071,5	39,7	328,1	1 743,5	42,50	Menuisier entretien 2
x	x	x	x	x	x	Peintre entretien 1
79 649	2 049,1	39,2	356,1	1 693,0	47,12	Peintre entretien 2
x	x	x	x	x	x	Plombier entretien 1
77 287	2 069,5	39,6	375,2	1 694,3	45,82	Plombier entretien 2

Tableau A-8

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur public¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	(C)			
					Salaires annuels (A)	Salaires horaire	Autre rém. directe (B)	
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	16	238	38 868	46 837	43 464	23,32	50	9 963
Professionnel communic. 2	53	1 385	49 215	65 542	61 120	32,86	206	12 247
Professionnel communic. 3	10	300	64 919	78 611	77 081	40,77	30	14 868
Professionnel approuvis. 1	4	413	44 761	51 654	x	x	x	x
Professionnel approuvis. 2	34	658	57 134	68 227	64 592	33,53	27	14 769
Professionnel approuvis. 3	5	341	71 669	81 683	77 901	40,03	9	18 338
Professionnel gest. ress. hum. 1	20	285	40 764	50 467	46 101	24,58	167	11 027
Professionnel gest. ress. hum. 2	65	1 929	51 379	68 089	63 460	33,97	379	12 870
Professionnel gest. ress. hum. 3	21	320	66 210	80 871	78 179	41,35	399	15 828
Professionnel gest. fin. 1	12	405	39 515	53 534	46 477	24,48	89	11 561
Professionnel gest. fin. 2	63	1 847	46 283	65 538	58 799	31,78	419	11 877
Professionnel gest. fin. 3	15	525	59 928	78 721	74 211	39,35	156	14 659
Analyste proc. adm. 1	5	36	42 680	50 715	49 241	25,51	22	13 074
Analyste proc. adm. 2	16	231	48 234	68 649	64 459	34,90	348	12 270
Analyste proc. adm. 3	2	2	x	x	x	x	x	x
Informaticien 1	14	656	38 213	48 674	44 036	23,64	41	9 738
Informaticien 2	47	6 411	48 164	66 227	61 607	33,30	176	11 758
Informaticien 3	13	1 891	57 707	75 303	72 583	38,38	35	14 742
Ingénieur 1	7	180	x	x	x	x	x	x
Ingénieur 2	54	2 109	55 160	76 948	73 034	39,37	161	12 030
Ingénieur 3	16	805	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 1	3	86	x	x	48 520	25,28	19	12 632
Professionnel sc. phys. 2	10	864	53 402	71 162	67 490	35,92	247	13 531
Professionnel sc. phys. 3	3	249	x	x	x	x	x	x
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	4	39	x	x	x	x	x	x
Techn. arts appl. graph. 2	25	312	35 137	44 370	42 678	23,26	153	8 910
Techn. arts appl. graph. 3	3	30	43 567	47 847	x	x	x	x
Techn. documentation 1	10	39	30 240	35 218	34 970	19,36	209	8 393
Techn. documentation 2	62	1 595	33 380	43 404	42 054	22,77	293	9 751
Techn. documentation 3	8	40	40 317	46 415	46 282	25,78	373	10 454
Techn. laboratoire 1	6	85	x	x	x	x	x	x
Techn. laboratoire 2	19	2 317	36 923	47 050	46 286	25,27	720	10 097
Techn. laboratoire 3	8	470	36 462	49 769	49 450	27,06	779	10 638
Technicien génie 1	13	120	31 902	37 862	35 914	19,53	243	7 557
Technicien génie 2	59	3 657	40 741	55 474	54 222	29,78	156	9 986
Technicien génie 3	18	673	53 140	62 678	62 008	33,09	50	12 759
Techn. informatique 1	15	568	34 991	37 677	36 920	19,76	82	8 259
Techn. informatique 2	58	3 492	36 992	47 896	44 106	24,07	204	9 166
Techn. informatique 3	14	457	39 602	50 208	49 225	26,97	293	9 909

Tableau A-8 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Professionnels						
53 477	1 860,7	35,6	300,5	1 560,2	34,19	Professionnel communic. 1
73 574	1 859,7	35,6	297,8	1 561,9	47,07	Professionnel communic. 2
91 979	1 891,5	36,2	306,8	1 584,7	58,00	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 1
79 389	1 927,5	36,9	311,9	1 615,6	49,13	Professionnel approvis. 2
96 248	1 946,8	37,3	314,5	1 632,4	58,95	Professionnel approvis. 3
57 296	1 870,7	35,8	303,1	1 567,6	36,45	Professionnel gest. ress. hum. 1
76 709	1 867,5	35,7	299,5	1 568,0	48,92	Professionnel gest. ress. hum. 2
94 406	1 892,6	36,2	316,5	1 576,1	60,05	Professionnel gest. ress. hum. 3
58 127	1 895,2	36,3	310,3	1 584,9	36,62	Professionnel gest. fin. 1
71 096	1 850,3	35,4	290,6	1 559,7	45,59	Professionnel gest. fin. 2
89 026	1 886,8	36,1	307,6	1 579,2	56,37	Professionnel gest. fin. 3
62 336	1 930,1	36,9	312,1	1 618,0	38,52	Analyste proc. adm. 1
77 076	1 849,8	35,4	304,7	1 545,0	49,95	Analyste proc. adm. 2
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 3
53 815	1 859,2	35,6	300,8	1 558,4	34,46	Informaticien 1
73 541	1 851,3	35,4	296,4	1 554,9	47,31	Informaticien 2
87 360	1 891,0	36,2	303,0	1 588,1	54,94	Informaticien 3
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 1
85 225	1 856,0	35,5	303,2	1 552,8	54,89	Ingénieur 2
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 3
61 171	1 914,5	36,6	306,9	1 607,5	37,93	Professionnel sc. phys. 1
81 268	1 880,0	36,0	298,0	1 582,1	51,34	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
Techniciens						
x	x	x	x	x	x	Techn. arts appl. graph. 1
51 741	1 835,2	35,1	297,1	1 538,1	33,67	Techn. arts appl. graph. 2
x	x	x	x	x	x	Techn. arts appl. graph. 3
43 572	1 805,4	34,6	300,4	1 505,1	29,02	Techn. documentation 1
52 099	1 843,5	35,3	299,7	1 543,8	33,70	Techn. documentation 2
57 110	1 796,0	34,4	317,0	1 479,0	38,62	Techn. documentation 3
x	x	x	x	x	x	Techn. laboratoire 1
57 103	1 832,6	35,1	282,2	1 550,4	36,84	Techn. laboratoire 2
60 867	1 828,9	35,0	281,6	1 547,3	39,37	Techn. laboratoire 3
43 714	1 842,0	35,3	303,3	1 538,7	28,52	Technicien génie 1
64 364	1 833,1	35,1	305,9	1 527,2	42,45	Technicien génie 2
74 817	1 873,8	35,9	311,8	1 561,9	47,87	Technicien génie 3
45 262	1 862,3	35,6	301,0	1 561,3	28,88	Techn. informatique 1
53 475	1 831,0	35,0	295,1	1 535,9	34,80	Techn. informatique 2
59 428	1 825,3	34,9	287,1	1 538,2	38,66	Techn. informatique 3

Tableau A-8

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur public¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	4	57	23 649	30 748	x	x	x	x
Op. saisie données 2	12	133	28 021	31 153	31 166	16,79	37	7 325
Op. saisie données 3	1	2	27 630	31 521	31 522	17,26	32	6 463
Magasinier 1	31	559	26 918	31 075	35 397	18,09	355	7 810
Magasinier 2	44	1 632	29 406	35 335	35 837	19,22	258	8 204
Magasinier 3	4	67	x	x	x	x	x	x
Op. duplicateur 1	3	5	x	x	34 760	18,29	262	7 744
Op. duplicateur 2	14	194	26 597	32 414	32 805	17,75	259	7 341
Op. duplicateur 3	2	44	x	x	x	x	x	x
Op. informatique 1	5	66	28 982	35 536	34 720	17,92	306	7 507
Op. informatique 2	18	309	31 217	37 199	36 481	19,43	233	8 468
Op. informatique 3	4	69	x	x	x	x	x	x
Personnel soutien adm. 1	61	4 152	26 022	30 231	29 070	15,99	355	6 818
Personnel soutien adm. 2	78	14 025	31 249	35 741	35 236	18,94	171	8 504
Personnel soutien adm. 3	34	2 740	32 827	39 042	38 059	20,90	330	8 553
Personnel secrétariat 1	56	5 164	26 919	31 907	31 236	17,19	316	7 275
Personnel secrétariat 2	75	7 922	31 260	35 388	34 846	19,14	178	7 574
Personnel secrétariat 3	49	656	33 895	44 246	42 463	23,50	389	9 722
Préposé télécomm. 1	1	15	27 721	29 747	29 659	15,22	30	6 068
Préposé télécomm. 2	6	43	32 709	40 825	40 265	19,75	710	9 784
Préposé télécomm. 3	3	170	x	x	x	x	x	x
Téléphoniste-récept. 2	50	649	26 093	28 868	28 286	15,55	263	6 461
Employés de service								
Cuisinier 1	7	411	x	x	33 075	16,60	355	7 850
Cuisinier 2	10	1 085	x	x	37 135	18,56	432	8 858
Cuisinier 3	2	29	...	...	46 390	22,39	34	11 835
Gardien 2	25	685	31 435	37 217	34 539	17,49	310	8 683
Gardien 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Journalier/préposé terr. 2	52	2 640	30 217	36 697	34 418	17,32	329	7 865
Préposé cuisine/café. 2	7	2 156	x	x	29 674	14,69	377	6 896
Préposé entretien lourd 2	47	4 454	29 387	34 442	32 619	16,31	437	7 722
Préposé entretien léger 2	11	1 400	x	x	30 091	15,00	401	6 955

Tableau A-8 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 1
38 529	1 851,3	35,4	317,6	1 533,7	25,08	Op. saisie données 2
38 016	1 826,3	35,0	309,4	1 516,9	25,06	Op. saisie données 3
43 562	1 947,4	37,3	318,1	1 629,3	26,62	Magasinier 1
44 299	1 867,0	35,7	305,9	1 561,1	28,42	Magasinier 2
x	x	x	x	x	x	Magasinier 3
42 766	1 900,4	36,4	342,5	1 557,9	27,48	Op. duplicateur 1
40 406	1 848,2	35,4	288,0	1 560,2	25,91	Op. duplicateur 2
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 3
42 532	1 944,7	37,2	315,6	1 629,2	26,27	Op. informatique 1
45 182	1 874,3	35,9	302,9	1 571,4	28,74	Op. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 3
36 243	1 819,5	34,8	291,2	1 528,3	23,75	Personnel soutien adm. 1
43 911	1 857,1	35,5	310,8	1 546,3	28,35	Personnel soutien adm. 2
46 942	1 821,1	34,9	290,3	1 530,7	30,70	Personnel soutien adm. 3
38 827	1 817,4	34,8	290,0	1 527,4	25,46	Personnel secrétariat 1
42 599	1 820,6	34,8	302,3	1 518,2	28,07	Personnel secrétariat 2
52 574	1 807,5	34,6	308,2	1 499,3	35,11	Personnel secrétariat 3
35 757	1 947,9	37,3	330,0	1 617,9	22,09	Préposé télécomm. 1
50 759	2 032,9	38,9	373,6	1 659,3	30,48	Préposé télécomm. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 3
35 010	1 819,5	34,8	302,6	1 517,0	23,13	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
41 280	1 991,7	38,1	321,5	1 670,2	24,73	Cuisinier 1
46 426	2 001,1	38,3	319,5	1 681,6	27,62	Cuisinier 2
58 259	2 069,5	39,6	375,5	1 693,9	34,36	Cuisinier 3
43 531	1 979,7	37,9	328,0	1 651,7	26,50	Gardien 2
...	...	...	...	...	...	Gardien 3
42 612	1 995,9	38,2	328,9	1 666,9	25,75	Journalier/préposé terr. 2
36 947	2 020,9	38,7	320,0	1 701,0	21,73	Préposé cuisine/café. 2
40 778	2 004,2	38,4	325,6	1 678,6	24,39	Préposé entretien lourd 2
37 448	2 007,9	38,4	314,7	1 693,2	22,14	Préposé entretien léger 2

Tableau A-8

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur public¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)		
								Salaires annuels (A)	Salaires horaires
			\$		\$	\$/heure	\$	\$	
Ouvriers									
Conducteur véh. légers 2	47	1 294	32 992	40 263	41 901	20,52	359	10 710	
Conducteur véh. lourds 2	48	1 400	34 592	42 922	42 581	21,46	471	10 839	
Électricien entretien 1	3	23	x	x	45 180	21,90	958	9 370	
Électricien entretien 2	47	822	37 584	47 420	46 030	22,71	475	10 314	
Électricien entretien 3	12	39	40 484	51 558	50 371	25,00	233	9 908	
Mécanicien véh. motor. 1	13	119	32 457	40 929	40 983	20,85	242	8 834	
Mécanicien véh. motor. 2	53	1 190	37 874	46 420	48 030	23,97	611	10 561	
Mécanicien véh. motor. 3	7	63	...	...	53 920	27,55	140	9 938	
Mécanicien entret. Millwright 1	1	1	...	...	x	x	x	x	
Mécanicien entret. Millwright 2	14	591	33 706	42 295	49 117	24,72	318	9 707	
Mécanicien machines fixes 1	4	16	52 906	58 604	x	x	x	x	
Mécanicien machines fixes 2	15	217	x	x	42 359	20,92	457	10 420	
Mécanicien machines fixes 3	8	145	x	x	43 388	21,11	198	11 565	
Mécanicien machines fixes 4	11	65	32 739	43 735	37 950	18,63	373	9 029	
Menuisier entretien 1	2	4	x	x	x	x	x	x	
Menuisier entretien 2	52	579	34 466	43 374	42 084	20,96	489	10 396	
Peintre entretien 1	2	2	x	x	x	x	x	x	
Peintre entretien 2	35	299	31 855	39 508	39 038	19,51	488	9 448	
Plombier entretien 1	3	7	x	x	37 880	18,15	147	11 736	
Plombier entretien 2	42	530	34 851	43 932	43 102	21,41	437	10 392	

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.
2. Nombre de dossiers à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'il puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement (voir chapitre 3, Méthodologie, note 4).

Tableau A-8 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Ouvriers
52 970	2 042,3	39,1	343,2	1 699,2	31,25	Conducteur véh. légers 2
53 891	1 989,1	38,1	343,3	1 645,8	32,88	Conducteur véh. lourds 2
55 507	2 064,2	39,5	390,1	1 674,2	33,20	Électricien entretien 1
56 820	2 027,7	38,8	340,6	1 687,1	33,75	Électricien entretien 2
60 511	2 018,8	38,6	335,5	1 683,4	36,05	Électricien entretien 3
50 058	1 977,6	37,9	336,9	1 640,7	30,70	Mécanicien véh. motor. 1
59 202	2 007,9	38,4	347,8	1 660,1	35,77	Mécanicien véh. motor. 2
63 998	1 958,3	37,5	343,3	1 615,0	39,62	Mécanicien véh. motor. 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien entret. Millwright 1
59 141	1 994,8	38,2	340,4	1 654,4	35,91	Mécanicien entret. Millwright 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 1
53 237	2 024,6	38,8	327,5	1 697,1	31,37	Mécanicien machines fixes 2
55 152	2 052,2	39,3	353,4	1 698,9	32,41	Mécanicien machines fixes 3
47 352	2 035,0	39,0	344,6	1 690,4	28,08	Mécanicien machines fixes 4
x	x	x	x	x	x	Menuisier entretien 1
52 968	2 011,5	38,5	333,7	1 677,9	31,68	Menuisier entretien 2
x	x	x	x	x	x	Peintre entretien 1
48 974	2 005,3	38,4	333,6	1 671,7	29,43	Peintre entretien 2
49 763	2 087,2	40,0	365,9	1 721,3	28,94	Plombier entretien 1
53 931	2 015,2	38,6	334,9	1 680,3	32,18	Plombier entretien 2

Tableau A-9

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration municipale¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	(C)			
					Salaires annuels (A)	Salaires horaire	Autre rém. directe (B)	
			\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Professionnels								
Professionnel communic. 1	4	11	34 711	46 828	x	x	...	...
Professionnel communic. 2	24	128	43 100	68 361	60 215	33,21	...	...
Professionnel communic. 3	2	4	x	x	x	x	...	...
Professionnel approuvis. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel approuvis. 2	10	11	50 328	67 556	59 692	33,31	...	...
Professionnel approuvis. 3	1	1	x	x	x	x	...	...
Professionnel gest. ress. hum. 1	9	27	34 979	56 146	42 569	23,64	...	...
Professionnel gest. ress. hum. 2	34	214	47 281	70 197	59 687	32,88	...	...
Professionnel gest. ress. hum. 3	9	72	x	x	x	x	...	...
Professionnel gest. fin. 1	4	19	x	x	x	x	...	...
Professionnel gest. fin. 2	35	202	48 245	73 919	67 346	37,26	...	...
Professionnel gest. fin. 3	5	40	x	x	x	x	...	...
Analyste proc. adm. 1	1	1	x	x	x	x	...	...
Analyste proc. adm. 2	5	42	x	x	x	x	...	...
Analyste proc. adm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Informaticien 1	3	4	35 057	51 881	49 427	28,04	...	...
Informaticien 2	21	305	44 966	70 208	66 164	36,67	...	...
Informaticien 3	6	9	x	x	x	x	...	...
Ingénieur 1	2	2	x	x	x	x	...	...
Ingénieur 2	31	209	49 425	75 270	69 635	38,44	...	...
Ingénieur 3	8	23	x	x	x	x	...	...
Professionnel sc. phys. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel sc. phys. 2	2	10	x	x	x	x	...	...
Professionnel sc. phys. 3	0	0	x	x	...	...	...	...
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	3	28	x	x	x	x	...	...
Techn. arts appl. graph. 2	10	28	37 323	50 854	48 304	27,04	...	...
Techn. arts appl. graph. 3	1	1	x	x	x	x	...	...
Techn. documentation 1	4	5	32 928	41 268	39 900	23,14	...	...
Techn. documentation 2	40	242	32 718	43 054	40 097	22,44	...	...
Techn. documentation 3	2	19	x	x	x	x	...	...
Techn. laboratoire 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. laboratoire 2	5	27	36 534	49 487	46 011	25,12	...	...
Techn. laboratoire 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Technicien génie 1	6	20	34 465	48 719	44 175	24,38	...	...
Technicien génie 2	34	239	39 683	52 780	51 112	27,99	...	...
Technicien génie 3	3	13	x	x	x	x	...	...
Techn. informatique 1	5	11	30 398	40 280	38 434	22,22	...	...
Techn. informatique 2	31	314	38 941	52 053	47 608	26,35	...	...
Techn. informatique 3	3	8	42 915	56 788	53 756	30,86	...	...

Tableau A-9 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Professionnels						
...	x	x	...	...	...	Professionnel communic. 1
...	1 811,7	34,7	...	...	...	Professionnel communic. 2
...	x	x	...	...	...	Professionnel communic. 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel approvis. 1
...	1 805,4	34,6	...	...	...	Professionnel approvis. 2
...	x	x	...	...	...	Professionnel approvis. 3
...	1 804,9	34,5	...	...	...	Professionnel gest. ress. hum. 1
...	1 815,3	34,7	...	...	...	Professionnel gest. ress. hum. 2
...	x	x	...	...	...	Professionnel gest. ress. hum. 3
...	x	x	...	...	...	Professionnel gest. fin. 1
...	1 805,9	34,6	...	...	...	Professionnel gest. fin. 2
...	x	x	...	...	...	Professionnel gest. fin. 3
...	x	x	...	...	...	Analyste proc. adm. 1
...	x	x	...	...	...	Analyste proc. adm. 2
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 3
...	1 767,9	33,8	...	...	...	Informaticien 1
...	1 804,4	34,5	...	...	...	Informaticien 2
...	x	x	...	...	...	Informaticien 3
...	x	x	...	...	...	Ingénieur 1
...	1 812,2	34,7	...	...	...	Ingénieur 2
...	x	x	...	...	...	Ingénieur 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel sc. phys. 1
...	x	x	...	...	...	Professionnel sc. phys. 2
...	...	...	...	...	...	Professionnel sc. phys. 3
Techniciens						
...	x	x	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 1
...	1 789,3	34,2	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 2
...	x	x	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 3
...	1 721,9	33,0	...	...	...	Techn. documentation 1
...	1 789,8	34,3	...	...	...	Techn. documentation 2
...	x	x	...	...	...	Techn. documentation 3
...	...	...	...	...	...	Techn. laboratoire 1
...	1 840,4	35,2	...	...	...	Techn. laboratoire 2
...	...	...	...	...	...	Techn. laboratoire 3
...	1 820,0	34,8	...	...	...	Technicien génie 1
...	1 827,3	35,0	...	...	...	Technicien génie 2
...	x	x	...	...	...	Technicien génie 3
...	1 728,2	33,1	...	...	...	Techn. informatique 1
...	1 805,9	34,6	...	...	...	Techn. informatique 2
...	1 744,9	33,4	...	...	...	Techn. informatique 3

Tableau A-9

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration municipale¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	(C)			
					Salaires annuels (A)	Salaires horaies	Autre rém. directe (B)	
			\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	2	38	x	x	x	x	...	...
Op. saisie données 2	1	2	x	x	x	x	...	...
Op. saisie données 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Magasinier 1	11	40	28 480	41 364	39 813	20,83	...	...
Magasinier 2	21	99	34 356	45 209	42 696	22,63	...	...
Magasinier 3	1	1	x	x	x	x	...	...
Op. duplicateur 1	2	4	x	x	x	x	...	...
Op. duplicateur 2	4	7	31 131	45 255	43 759	24,38	...	...
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 1	2	16	x	x	x	x	...	...
Op. informatique 2	4	18	34 241	47 055	45 139	24,10	...	...
Op. informatique 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Personnel soutien adm. 1	37	895	24 095	32 367	28 983	16,13	...	...
Personnel soutien adm. 2	44	1 150	28 596	38 171	35 924	19,99	...	...
Personnel soutien adm. 3	25	248	x	x	x	x	...	...
Personnel secrétariat 1	26	470	26 335	36 040	33 242	18,86	...	...
Personnel secrétariat 2	41	863	29 940	39 454	37 236	20,83	...	...
Personnel secrétariat 3	28	345	33 384	45 335	43 141	23,83	...	...
Préposé télécomm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 2	3	27	x	x	40 620	19,46	...	...
Préposé télécomm. 3	1	1	x	x	x	x	...	...
Téléphoniste-récept. 2	26	85	25 068	33 546	30 737	17,40	...	...
Employés de service								
Cuisinier 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Cuisinier 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Cuisinier 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Gardien 2	13	244	...	...	x	x	...	...
Gardien 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Journalier/préposé terr. 2	34	908	30 129	37 025	38 139	19,45	...	...
Préposé cuisine/café. 2	0	0	x	x	...	...	...	...
Préposé entretien lourd 2	33	937	29 901	39 418	37 248	19,47	...	...
Préposé entretien léger 2	2	4	...	...	x	x	...	...

Tableau A-9 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
...			...	...	...	Employés de bureau
...	X	X	...	...	...	Op. saisie données 1
...	X	X	...	...	...	Op. saisie données 2
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 3
...	1 915,0	36,7	...	...	...	Magasinier 1
...	1 893,1	36,2	...	...	...	Magasinier 2
...	X	X	...	...	...	Magasinier 3
...	X	X	...	...	...	Op. duplicateur 1
...	1 796,6	34,4	...	...	...	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
...	X	X	...	...	...	Op. informatique 1
...	1 867,5	35,7	...	...	...	Op. informatique 2
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 3
...	1 800,7	34,5	...	...	...	Personnel soutien adm. 1
...	1 797,6	34,4	...	...	...	Personnel soutien adm. 2
...	X	X	...	...	...	Personnel soutien adm. 3
...	1 767,3	33,8	...	...	...	Personnel secrétariat 1
...	1 789,8	34,3	...	...	...	Personnel secrétariat 2
...	1 811,7	34,7	...	...	...	Personnel secrétariat 3
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1
...	2 087,2	40,0	...	...	...	Préposé télécomm. 2
...	X	X	...	...	...	Préposé télécomm. 3
...	1 772,0	33,9	...	...	...	Téléphoniste-récept. 2
...			...	...	...	Employés de service
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 1
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 2
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 3
...	X	X	...	...	...	Gardien 2
...	...	...	...	...	...	Gardien 3
...	1 968,2	37,7	...	...	...	Journalier/préposé terr. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé cuisine/cafét. 2
...	1 917,6	36,7	...	...	...	Préposé entretien lourd 2
...	X	X	...	...	...	Préposé entretien léger 2

Tableau A-9

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration municipale¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	(C)			(D)
					Salaires annuels (A)	Salaires horaies	Autre rém. directe (B)	
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	29	348	34 340	39 402	40 800	21,23	...	...
Conducteur véh. lourds 2	34	883	35 669	43 645	42 447	22,02	...	...
Électricien entretien 1	2	9	x	x	x	x	...	...
Électricien entretien 2	26	183	38 906	46 832	47 245	23,84	...	...
Électricien entretien 3	5	9	x	x	49 648	24,16	...	...
Mécanicien véh. motor. 1	6	11	x	x	42 068	20,85	...	...
Mécanicien véh. motor. 2	39	490	38 058	46 452	46 233	23,62	...	...
Mécanicien véh. motor. 3	5	9	...	...	50 487	24,45	...	...
Mécanicien entret. Millwright 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien entret. Millwright 2	2	10	x	x	x	x	...	...
Mécanicien machines fixes 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien machines fixes 2	4	6	...	...	x	x	...	...
Mécanicien machines fixes 3	1	4	...	...	x	x	...	...
Mécanicien machines fixes 4	3	10	...	...	47 286	22,66	...	...
Menuisier entretien 1	2	4	x	x	x	x	...	...
Menuisier entretien 2	34	169	36 115	44 140	44 794	23,03	...	...
Peintre entretien 1	1	1	x	x	x	x	...	...
Peintre entretien 2	20	87	x	x	43 379	22,32	...	...
Plombier entretien 1	3	7	x	x	37 880	18,15	...	...
Plombier entretien 2	24	108	37 258	45 831	46 079	23,78	...	...

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.
2. Nombre de dossiers à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'il puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement (voir chapitre 3, Méthodologie, note 4).

Tableau A-9 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
	\$	Nombre d'heures				
...			...	...	...	Ouvriers
...	1 926,0	36,9	...	...	...	Conducteur véh. légers 2
...	1 934,8	37,0	...	...	...	Conducteur véh. lourds 2
...	x	x	...	...	...	Électricien entretien 1
...	1 988,6	38,1	...	...	...	Électricien entretien 2
...	2 058,0	39,4	...	...	...	Électricien entretien 3
...	2 020,9	38,7	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 1
...	1 968,8	37,7	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 2
...	2 065,8	39,5	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 3
...	...	...	...	...	...	Mécanicien entret. Millwright 1
...	x	x	...	...	...	Mécanicien entret. Millwright 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien machines fixes 1
...	x	x	...	...	...	Mécanicien machines fixes 2
...	x	x	...	...	...	Mécanicien machines fixes 3
...	2 087,2	40,0	...	...	...	Mécanicien machines fixes 4
...	x	x	...	...	...	Menuisier entretien 1
...	1 953,6	37,4	...	...	...	Menuisier entretien 2
...	x	x	...	...	...	Peintre entretien 1
...	1 947,9	37,3	...	...	...	Peintre entretien 2
...	2 087,2	40,0	...	...	...	Plombier entretien 1
...	1 944,2	37,2	...	...	...	Plombier entretien 2

Tableau A-10

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur universitaire¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	3	30	37 957	51 294	x	x	x	x
Professionnel communic. 2	10	100	43 779	63 676	56 782	31,49	0	11 659
Professionnel communic. 3	1	7	x	x	x	x	x	x
Professionnel approuvis. 1	1	7	x	x	x	x	x	x
Professionnel approuvis. 2	7	14	44 024	64 122	58 349	32,09	0	12 303
Professionnel approuvis. 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Professionnel gest. ress. hum. 1	2	12	x	x	x	x	x	x
Professionnel gest. ress. hum. 2	10	84	49 752	68 229	62 934	34,87	0	12 161
Professionnel gest. ress. hum. 3	2	4	x	x	x	x	x	x
Professionnel gest. fin. 1	2	35	x	x	x	x	x	x
Professionnel gest. fin. 2	10	66	45 295	64 873	56 700	31,88	0	12 027
Professionnel gest. fin. 3	2	14	x	x	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Analyste proc. adm. 2	3	9	43 574	66 465	60 570	34,44	0	11 667
Analyste proc. adm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Informaticien 1	4	63	40 231	55 154	44 968	25,50	0	10 127
Informaticien 2	10	372	47 185	67 464	61 773	34,45	0	12 869
Informaticien 3	0	0	x	x	...	...	...	...
Ingénieur 1	1	1	x	x	x	x	x	x
Ingénieur 2	8	23	46 119	66 683	62 807	34,51	0	12 915
Ingénieur 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel sc. phys. 2	3	15	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. arts appl. graph. 2	6	25	34 181	46 488	41 483	23,02	118	10 055
Techn. arts appl. graph. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. documentation 1	4	22	31 319	37 635	x	x	x	x
Techn. documentation 2	10	234	32 029	41 847	41 229	22,80	148	10 177
Techn. documentation 3	6	21	x	x	x	x	x	x
Techn. laboratoire 1	3	44	x	x	x	x	x	x
Techn. laboratoire 2	9	157	37 090	48 097	43 853	23,82	99	10 726
Techn. laboratoire 3	5	42	44 037	52 768	51 415	27,55	177	12 834
Technicien génie 1	2	10	32 394	43 184	x	x	x	x
Technicien génie 2	9	103	36 334	46 761	43 812	23,35	39	10 573
Technicien génie 3	7	55	43 834	54 585	51 577	27,85	92	12 461
Techn. informatique 1	3	24	35 295	38 142	37 889	19,87	170	10 085
Techn. informatique 2	10	264	36 235	46 704	42 451	22,91	64	9 927
Techn. informatique 3	7	50	46 021	51 776	51 588	28,19	42	12 335

Tableau A-10 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 1
68 441	1 802,8	34,5	322,1	1 480,7	46,24	Professionnel communic. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 1
70 652	1 817,4	34,8	320,8	1 496,6	47,18	Professionnel approvis. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel gest. ress. hum. 1
75 095	1 802,3	34,5	317,5	1 484,8	50,49	Professionnel gest. ress. hum. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel gest. ress. hum. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel gest. fin. 1
68 727	1 780,9	34,1	321,6	1 459,3	47,16	Professionnel gest. fin. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel gest. fin. 3
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 1
72 237	1 758,5	33,7	307,3	1 451,2	49,81	Analyste proc. adm. 2
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 3
55 095	1 766,3	33,8	342,6	1 423,7	38,77	Informaticien 1
74 642	1 796,6	34,4	329,3	1 467,2	51,00	Informaticien 2
...	1 826,3	35,0	326,7	1 499,6	...	Informaticien 3
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 1
75 722	1 819,0	34,8	314,3	1 504,7	50,31	Ingénieur 2
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel sc. phys. 1
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 2
...	...	...	...	...	...	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 1
51 656	1 807,5	34,6	341,6	1 465,9	35,30	Techn. arts appl. graph. 2
...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 3
x	x	x	x	x	x	Techn. documentation 1
51 554	1 810,6	34,7	321,3	1 489,3	34,66	Techn. documentation 2
x	x	x	x	x	x	Techn. documentation 3
x	x	x	x	x	x	Techn. laboratoire 1
54 679	1 841,4	35,2	342,7	1 498,7	36,46	Techn. laboratoire 2
64 425	1 870,7	35,8	339,3	1 531,3	42,13	Techn. laboratoire 3
x	x	x	x	x	x	Technicien génie 1
54 424	1 883,2	36,0	348,0	1 535,1	35,57	Technicien génie 2
64 130	1 849,3	35,4	331,6	1 517,7	42,20	Technicien génie 3
48 144	1 912,4	36,6	333,5	1 578,9	30,54	Techn. informatique 1
52 442	1 855,0	35,5	340,1	1 514,9	34,63	Techn. informatique 2
63 965	1 830,0	35,0	336,3	1 493,7	42,81	Techn. informatique 3

Tableau A-10

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur universitaire¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	1	3	x	x	x	x	x	x
Op. saisie données 2	3	38	x	x	x	x	x	x
Op. saisie données 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Magasinier 1	7	18	29 661	35 038	33 527	17,85	0	8 268
Magasinier 2	6	34	30 155	36 725	35 283	18,58	55	9 169
Magasinier 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 2	6	29	28 972	34 031	34 714	18,47	101	8 768
Op. duplicateur 3	1	4	x	x	x	x	x	x
Op. informatique 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 2	6	21	33 366	40 021	38 627	20,77	40	9 282
Op. informatique 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Personnel soutien adm. 1	11	218	27 415	32 556	31 286	17,26	43	7 606
Personnel soutien adm. 2	11	699	29 285	36 033	34 591	19,21	76	8 733
Personnel soutien adm. 3	3	32	x	x	x	x	x	x
Personnel secrétariat 1	11	594	29 320	35 664	33 771	18,73	48	8 966
Personnel secrétariat 2	11	623	30 196	38 889	36 521	20,47	39	8 356
Personnel secrétariat 3	7	129	32 676	44 642	41 748	23,88	203	9 660
Préposé télécomm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 2	1	2	x	x	x	x	x	x
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Téléphoniste-récept. 2	9	48	25 765	31 706	29 535	16,37	30	7 451
Employés de service								
Cuisinier 1	2	26	x	x	x	x	x	x
Cuisinier 2	3	7	x	x	37 613	18,87	66	9 572
Cuisinier 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Gardien 2	6	62	31 604	37 676	37 052	18,10	114	9 576
Gardien 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Journalier/préposé terr. 2	10	37	30 457	35 798	34 467	16,95	76	8 934
Préposé cuisine/café. 2	1	4	...	...	x	x	x	x
Préposé entretien lourd 2	6	221	28 376	33 088	31 600	15,74	27	8 221
Préposé entretien léger 2	3	9	29 551	32 457	31 779	15,85	135	8 709

Tableau A-10 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
	\$	Nombre d'heures				
						Employés de bureau
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 1
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 2
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 3
41 795	1 888,9	36,2	358,3	1 530,6	27,43	Magasinier 1
44 507	1 897,8	36,3	353,9	1 543,9	28,80	Magasinier 2
...	...	...	...	...	...	Magasinier 3
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 1
43 583	1 870,1	35,8	332,9	1 537,3	28,22	Op. duplicateur 2
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 3
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 1
47 949	1 861,3	35,6	352,4	1 508,9	31,79	Op. informatique 2
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 3
38 935	1 814,8	34,7	331,7	1 483,1	26,29	Personnel soutien adm. 1
43 400	1 801,8	34,5	325,4	1 476,4	29,42	Personnel soutien adm. 2
x	x	x	x	x	x	Personnel soutien adm. 3
42 784	1 801,8	34,5	335,8	1 466,0	29,17	Personnel secrétariat 1
44 916	1 781,4	34,1	335,5	1 445,9	31,02	Personnel secrétariat 2
51 611	1 752,2	33,5	316,2	1 436,1	35,96	Personnel secrétariat 3
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
37 015	1 807,0	34,6	326,7	1 480,3	25,06	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 1
47 250	1 993,8	38,2	385,9	1 607,9	29,35	Cuisinier 2
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 3
46 743	2 046,0	39,2	350,8	1 695,2	27,57	Gardien 2
...	...	...	...	...	...	Gardien 3
43 477	2 037,1	39,0	364,5	1 672,6	26,03	Journalier/préposé terr. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé cuisine/cafét. 2
39 849	2 007,9	38,4	386,7	1 621,2	24,59	Préposé entretien lourd 2
40 623	2 004,2	38,4	331,4	1 672,9	24,27	Préposé entretien léger 2

Tableau A-10

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur universitaire¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	(C)			
					Salaires annuels (A)	Salaires horaires	Autre rém. directe (B)	
			\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	8	21	30 387	37 186	33 609	16,72	44	8 013
Conducteur véh. lourds 2	4	17	x	x	35 188	17,48	207	9 180
Électricien entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Électricien entretien 2	10	54	35 128	45 399	43 127	21,31	112	10 898
Électricien entretien 3	2	3	x	x	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 1	1	1	x	x	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 2	1	1	...	...	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien entret. Millwright 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien entret. Millwright 2	3	17	x	x	41 077	20,32	0	10 031
Mécanicien machines fixes 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien machines fixes 2	6	62	x	x	43 805	21,59	186	11 579
Mécanicien machines fixes 3	3	7	x	x	41 790	20,41	0	11 916
Mécanicien machines fixes 4	5	14	32 334	43 836	42 962	21,15	253	10 150
Menuisier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Menuisier entretien 2	9	39	33 556	43 561	40 436	20,00	123	10 224
Peintre entretien 1	1	1	...	...	x	x	x	x
Peintre entretien 2	9	27	31 130	38 251	36 546	18,01	88	9 405
Plombier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Plombier entretien 2	9	41	33 450	42 534	40 826	20,15	82	10 509

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.
2. Nombre de dossiers à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'il puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement (voir chapitre 3, Méthodologie, note 4).

Tableau A-10 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Ouvriers
41 665	2 010,0	38,5	386,1	1 623,9	25,66	Conducteur véh. légers 2
44 575	2 014,1	38,6	338,5	1 675,7	26,59	Conducteur véh. lourds 2
...	...	...	...	...	...	Électricien entretien 1
54 137	2 023,5	38,7	368,8	1 654,8	32,67	Électricien entretien 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 1
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 3
...	...	...	...	...	...	Mécanicien entret. Millwright 1
51 108	2 022,0	38,7	394,1	1 627,9	31,41	Mécanicien entret. Millwright 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien machines fixes 1
55 570	2 029,3	38,8	353,4	1 675,9	33,13	Mécanicien machines fixes 2
53 705	2 048,1	39,2	352,7	1 695,3	31,67	Mécanicien machines fixes 3
53 364	2 032,9	38,9	349,4	1 683,6	31,71	Mécanicien machines fixes 4
...	...	...	...	...	...	Menuisier entretien 1
50 783	2 022,0	38,7	368,4	1 653,6	30,69	Menuisier entretien 2
x	x	x	x	x	x	Peintre entretien 1
46 038	2 029,3	38,8	370,0	1 659,3	27,73	Peintre entretien 2
...	...	...	...	...	...	Plombier entretien 1
51 417	2 026,1	38,8	376,8	1 649,4	31,15	Plombier entretien 2

Tableau A-11

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration fédérale¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	(C)			
					Salaires annuels (A)	Salaires horaies	Autre rém. directe (B)	
			\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Professionnels								
Professionnel communic. 1	1	74	46 814	50 533	49 419	25,26	0	14 005
Professionnel communic. 2	1	351	61 388	66 355	65 165	33,31	0	16 927
Professionnel communic. 3	1	162	73 294	79 069	78 135	39,93	0	19 253
Professionnel approuvis. 1	1	398	45 047	51 717	48 790	24,94	0	13 868
Professionnel approuvis. 2	1	506	60 653	68 450	64 712	33,07	0	16 857
Professionnel approuvis. 3	1	316	72 680	81 642	77 508	39,61	0	19 126
Professionnel gest. ress. hum. 1	1	105	49 106	56 488	53 330	27,26	0	14 524
Professionnel gest. ress. hum. 2	1	496	62 574	69 555	67 936	34,72	0	17 175
Professionnel gest. ress. hum. 3	1	132	73 953	82 399	80 511	41,14	0	19 413
Professionnel gest. fin. 1	1	245	41 854	57 561	49 343	25,22	0	13 642
Professionnel gest. fin. 2	1	385	51 027	68 054	61 545	31,45	0	15 955
Professionnel gest. fin. 3	1	247	64 466	81 475	75 078	38,37	0	18 296
Analyste proc. adm. 1	1	30	44 591	50 854	50 089	25,60	0	13 938
Analyste proc. adm. 2	1	51	52 622	62 195	60 744	31,04	0	15 900
Analyste proc. adm. 3	1	1	68 381	77 450	x	x	x	x
Informaticien 1	1	197	43 470	54 876	50 128	25,62	0	13 918
Informaticien 2	1	1 393	54 014	66 300	61 463	31,41	0	15 931
Informaticien 3	1	940	63 912	79 525	74 872	38,26	0	18 333
Ingénieur 1	1	40	46 695	54 322	50 173	25,64	0	13 974
Ingénieur 2	1	460	64 062	77 062	73 730	37,68	0	18 270
Ingénieur 3	1	235	75 920	90 750	88 917	45,44	0	20 959
Professionnel sc. phys. 1	1	58	46 479	56 467	52 300	26,73	0	14 497
Professionnel sc. phys. 2	1	373	60 557	73 239	68 039	34,77	0	17 250
Professionnel sc. phys. 3	1	104	77 370	90 905	85 985	43,94	0	20 433
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. arts appl. graph. 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. arts appl. graph. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. documentation 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. documentation 2	1	324	43 112	49 508	47 947	24,50	0	13 182
Techn. documentation 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. laboratoire 1	1	31	39 721	48 325	44 489	22,74	0	12 544
Techn. laboratoire 2	1	114	43 949	53 469	50 854	25,99	0	13 752
Techn. laboratoire 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Technicien génie 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Technicien génie 2	1	490	51 185	62 274	61 094	31,22	0	15 703
Technicien génie 3	1	271	58 496	71 166	70 440	36,00	0	17 358
Techn. informatique 1	1	155	43 470	46 746	45 616	23,31	0	12 529
Techn. informatique 2	1	298	48 374	54 876	52 465	26,81	0	13 788
Techn. informatique 3	0	0	...	...	...	...	...	...

Tableau A-11 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
	\$	Nombre d'heures				
Professionnels						
63 424	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	38,65	Professionnel communic. 1
82 091	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	50,02	Professionnel communic. 2
97 388	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	59,33	Professionnel communic. 3
62 658	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	38,18	Professionnel approvis. 1
81 569	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	49,69	Professionnel approvis. 2
96 635	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	58,87	Professionnel approvis. 3
67 854	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	41,35	Professionnel gest. ress. hum. 1
85 111	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	51,85	Professionnel gest. ress. hum. 2
99 924	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	60,87	Professionnel gest. ress. hum. 3
62 985	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	38,37	Professionnel gest. fin. 1
77 500	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	47,21	Professionnel gest. fin. 2
93 374	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	56,89	Professionnel gest. fin. 3
64 028	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	39,02	Analyste proc. adm. 1
76 644	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	46,69	Analyste proc. adm. 2
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 3
64 046	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	39,02	Informaticien 1
77 394	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	47,15	Informaticien 2
93 206	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	56,78	Informaticien 3
64 147	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	39,08	Ingénieur 1
92 000	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	56,05	Ingénieur 2
109 876	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	66,94	Ingénieur 3
66 797	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	40,70	Professionnel sc. phys. 1
85 288	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	51,96	Professionnel sc. phys. 2
106 418	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	64,83	Professionnel sc. phys. 3
Techniciens						
...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 1
...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 2
...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 3
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 1
61 129	1 956,8	37,5	322,3	1 634,5	37,40	Techn. documentation 2
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 3
57 032	1 956,8	37,5	322,3	1 634,5	34,90	Techn. laboratoire 1
64 606	1 956,8	37,5	322,3	1 634,5	39,53	Techn. laboratoire 2
...	...	...	...	...	...	Techn. laboratoire 3
...	...	...	...	...	...	Technicien génie 1
76 798	1 956,8	37,5	322,3	1 634,5	46,98	Technicien génie 2
87 797	1 956,8	37,5	322,3	1 634,5	53,72	Technicien génie 3
58 145	1 956,8	37,5	322,3	1 634,5	35,57	Techn. informatique 1
66 254	1 956,8	37,5	322,3	1 634,5	40,54	Techn. informatique 2
...	...	...	...	...	...	Techn. informatique 3

Tableau A-11

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration fédérale¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C) Salaires horaires	Autre rém. directe (B)	(D)
			\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	0	0	29 469	33 690	...	...	...	...
Op. saisie données 2	1	9	34 629	37 543	36 571	18,69	0	10 689
Op. saisie données 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Magasinier 1	1	73	...	...	35 948	17,22	0	10 560
Magasinier 2	1	240	...	...	39 554	18,95	0	11 506
Magasinier 3	1	19	...	...	48 897	23,43	0	13 712
Op. duplicateur 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 1	0	0	33 018	35 005	...	...	...	...
Op. informatique 2	1	44	39 422	41 819	41 648	21,28	0	12 020
Op. informatique 3	1	16	45 764	48 565	48 477	24,78	0	13 517
Personnel soutien adm. 1	1	30	31 132	33 269	33 150	16,94	0	9 792
Personnel soutien adm. 2	1	3 856	37 912	40 914	40 346	20,62	0	11 702
Personnel soutien adm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Personnel secrétariat 1	1	70	36 531	39 563	39 166	20,02	0	11 394
Personnel secrétariat 2	1	116	38 302	41 602	41 299	21,10	0	11 959
Personnel secrétariat 3	1	8	40 930	44 654	44 654	22,82	0	12 741
Préposé télécomm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Téléphoniste-récept. 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Employés de service								
Cuisinier 1	1	19	...	...	43 118	20,66	0	12 288
Cuisinier 2	1	52	...	...	44 503	21,32	0	12 617
Cuisinier 3	1	21	...	...	49 458	23,69	0	13 580
Gardien 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Gardien 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Journalier/préposé terr. 2	1	29	...	...	35 524	17,02	0	10 319
Préposé cuisine/café. 2	1	71	...	...	31 024	14,86	0	9 105
Préposé entretien lourd 2	1	27	...	...	31 011	14,86	0	9 099
Préposé entretien léger 2	0	0	...	...	...	...	...	...

Tableau A-11 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
	\$	Nombre d'heures				
Employés de bureau						
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 1
47 261	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	29,35	Op. saisie données 2
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 3
46 507	2 087,2	40,0	369,9	1 717,3	27,08	Magasinier 1
51 060	2 087,2	40,0	369,9	1 717,3	29,73	Magasinier 2
62 610	2 087,2	40,0	369,9	1 717,3	36,47	Magasinier 3
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 1
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 1
53 668	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	33,33	Op. informatique 2
61 994	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	38,51	Op. informatique 3
42 943	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	26,67	Personnel soutien adm. 1
52 048	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	32,33	Personnel soutien adm. 2
...	...	...	...	...	...	Personnel soutien adm. 3
50 559	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	31,41	Personnel secrétariat 1
53 258	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	33,07	Personnel secrétariat 2
57 395	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	35,65	Personnel secrétariat 3
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
...	...	...	...	...	...	Téléphoniste-récept. 2
Employés de service						
55 406	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	32,58	Cuisinier 1
57 120	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	33,58	Cuisinier 2
63 038	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	37,05	Cuisinier 3
...	...	...	...	...	...	Gardien 2
...	...	...	...	...	...	Gardien 3
45 843	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	26,95	Journalier/préposé terr. 2
40 129	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	23,59	Préposé cuisine/café. 2
40 110	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	23,59	Préposé entretien lourd 2
...	...	...	...	...	...	Préposé entretien léger 2

Tableau A-11

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration fédérale¹, en 2005

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	(C)			(D)
					Salaires annuels (A)	Salaires horaires	Autre rém. directe (B)	
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Conducteur véh. lourds 2	1	25	...	...	38 523	18,46	0	11 110
Électricien entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Électricien entretien 2	1	63	...	...	53 497	25,63	0	14 579
Électricien entretien 3	1	1	...	...	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien véh. motor. 2	1	93	...	...	45 414	21,76	0	12 915
Mécanicien véh. motor. 3	1	5	...	...	48 366	23,17	0	13 533
Mécanicien entret. Millwright 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien entret. Millwright 2	1	42	...	...	44 350	21,25	0	12 648
Mécanicien machines fixes 1	1	2	52 906	58 604	x	x	x	x
Mécanicien machines fixes 2	1	7	52 677	55 307	55 307	26,50	0	15 245
Mécanicien machines fixes 3	1	72	46 829	49 204	48 893	23,43	0	13 877
Mécanicien machines fixes 4	1	1	40 029	41 908	x	x	x	x
Menuisier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Menuisier entretien 2	1	45	...	...	47 877	22,94	0	13 441
Peintre entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Peintre entretien 2	1	2	...	...	x	x	x	x
Plombier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Plombier entretien 2	1	37	...	...	52 797	25,30	0	14 379

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.
2. Nombre de dossiers à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'il puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement (voir chapitre 3, Méthodologie, note 4).

Tableau A-11 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
	\$	Nombre d'heures				
Ouvriers						
...	...	...	...	...	...	Conducteur véh. légers 2
49 633	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	29,19	Conducteur véh. lourds 2
...	...	...	...	...	...	Électricien entretien 1
68 075	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	40,02	Électricien entretien 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 3
...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 1
58 329	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	34,29	Mécanicien véh. motor. 2
61 899	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	36,39	Mécanicien véh. motor. 3
...	...	...	...	...	...	Mécanicien entret. Millwright 1
56 998	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	33,51	Mécanicien entret. Millwright 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 1
70 552	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	41,48	Mécanicien machines fixes 2
62 770	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	36,91	Mécanicien machines fixes 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 4
...	...	...	...	...	...	Menuisier entretien 1
61 318	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	36,05	Menuisier entretien 2
...	...	...	...	...	...	Peintre entretien 1
x	x	x	x	x	x	Peintre entretien 2
...	...	...	...	...	...	Plombier entretien 1
67 176	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	39,50	Plombier entretien 2

Tableau A-12

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration québécoise¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	
						Salaires horaies		
					\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	2	117	34 428	43 014	39 845	21,82	43	7 632
Professionnel communic. 2	3	698	45 514	64 622	59 908	32,80	163	10 330
Professionnel communic. 3	1	53	50 380	70 005	67 980	37,22	60	11 188
Professionnel approuvis. 1	0	0	33 931	41 583	...	...	...	...
Professionnel approuvis. 2	1	5	43 793	62 475	59 717	32,70	52	10 303
Professionnel approuvis. 3	0	0	47 625	65 599	...	...	...	...
Professionnel gest. ress. hum. 1	2	125	35 029	42 557	39 983	21,89	219	7 919
Professionnel gest. ress. hum. 2	2	863	46 151	65 425	60 288	33,01	559	10 932
Professionnel gest. ress. hum. 3	1	46	48 370	68 696	68 041	37,25	60	11 128
Professionnel gest. fin. 1	2	95	33 931	41 583	38 429	21,04	154	7 540
Professionnel gest. fin. 2	3	1 014	43 793	62 475	55 498	30,39	517	10 370
Professionnel gest. fin. 3	1	114	47 625	66 848	64 383	35,25	56	10 737
Analyste proc. adm. 1	1	2	35 126	43 789	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 2	1	59	46 241	64 870	57 145	31,29	...	...
Analyste proc. adm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Informaticien 1	3	351	35 126	43 789	40 129	21,97	71	7 714
Informaticien 2	3	3 613	46 241	64 870	59 901	32,80	202	10 436
Informaticien 3	1	784	50 404	69 411	67 899	37,18	60	11 134
Ingénieur 1	1	42	34 964	43 314	40 769	22,32	36	7 746
Ingénieur 2	2	476	48 274	68 437	64 228	35,17	67	10 672
Ingénieur 3	1	269	...	76 002	74 811	40,96	66	12 126
Professionnel sc. phys. 1	2	28	35 347	44 233	40 691	22,28	78	7 857
Professionnel sc. phys. 2	2	372	47 306	67 183	64 323	35,22	536	11 414
Professionnel sc. phys. 3	1	73	50 380	70 005	68 546	37,53	60	11 229
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	1	11	30 020	32 984	31 759	17,39	36	6 235
Techn. arts appl. graph. 2	2	218	34 009	42 429	41 533	22,74	98	8 215
Techn. arts appl. graph. 3	1	28	43 649	47 100	47 036	25,76	54	8 937
Techn. documentation 1	2	12	27 809	28 937	28 886	15,82	103	5 735
Techn. documentation 2	3	762	30 018	41 522	40 543	22,20	317	8 369
Techn. documentation 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. laboratoire 1	2	10	31 636	34 932	34 091	18,67	519	7 396
Techn. laboratoire 2	2	1 973	36 410	46 239	45 941	25,16	827	9 913
Techn. laboratoire 3	2	421	35 103	48 995	48 776	26,71	870	10 397
Technicien génie 1	3	85	30 846	33 814	32 973	17,78	182	6 687
Technicien génie 2	3	1 232	34 992	43 289	42 065	22,61	272	8 534
Technicien génie 3	1	197	43 873	47 147	47 054	25,76	54	8 940
Techn. informatique 1	3	361	31 664	33 757	33 140	18,15	95	6 603
Techn. informatique 2	3	2 304	34 916	45 235	41 380	22,85	221	8 297
Techn. informatique 3	2	397	38 681	49 858	48 807	26,72	322	9 552

Tableau A-12 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
47 520	1 826,3	35,0	288,7	1 537,6	30,91	Professionnel communic. 1
70 400	1 826,3	35,0	285,4	1 540,9	45,69	Professionnel communic. 2
79 228	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	51,54	Professionnel communic. 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel approvis. 1
70 072	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	45,58	Professionnel approvis. 2
...	...	...	...	...	...	Professionnel approvis. 3
48 121	1 826,3	35,0	283,6	1 542,7	31,18	Professionnel gest. ress. hum. 1
71 779	1 826,3	35,0	278,0	1 548,3	46,37	Professionnel gest. ress. hum. 2
79 229	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	51,53	Professionnel gest. ress. hum. 3
46 122	1 826,3	35,0	285,3	1 541,0	29,92	Professionnel gest. fin. 1
66 385	1 826,3	35,0	277,6	1 548,7	42,86	Professionnel gest. fin. 2
75 176	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	48,90	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
...	1 826,3	35,0	...	...	...	Analyste proc. adm. 2
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 3
47 914	1 826,3	35,0	287,9	1 538,5	31,14	Informaticien 1
70 540	1 826,3	35,0	285,2	1 541,2	45,77	Informaticien 2
79 092	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	51,45	Informaticien 3
48 550	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	31,58	Ingénieur 1
74 967	1 826,3	35,0	288,6	1 537,7	48,75	Ingénieur 2
87 003	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	56,59	Ingénieur 3
48 626	1 826,3	35,0	287,9	1 538,4	31,60	Professionnel sc. phys. 1
76 274	1 826,3	35,0	280,0	1 546,3	49,31	Professionnel sc. phys. 2
79 835	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	51,93	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
38 030	1 826,3	35,0	296,7	1 529,6	24,86	Techn. arts appl. graph. 1
49 847	1 826,3	35,0	292,9	1 533,4	32,50	Techn. arts appl. graph. 2
56 027	1 826,3	35,0	296,7	1 529,6	36,64	Techn. arts appl. graph. 3
34 723	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	22,59	Techn. documentation 1
49 229	1 825,8	34,9	279,1	1 546,7	31,82	Techn. documentation 2
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 3
42 006	1 826,3	35,0	278,1	1 548,2	27,13	Techn. laboratoire 1
56 681	1 826,3	35,0	274,2	1 552,1	36,52	Techn. laboratoire 2
60 043	1 826,3	35,0	274,3	1 552,0	38,69	Techn. laboratoire 3
39 843	1 854,0	35,5	294,4	1 559,6	25,53	Technicien génie 1
50 871	1 860,2	35,6	292,5	1 567,7	32,43	Technicien génie 2
56 048	1 826,3	35,0	296,7	1 529,6	36,64	Technicien génie 3
39 838	1 826,3	35,0	292,1	1 534,2	25,97	Techn. informatique 1
49 898	1 812,2	34,7	284,3	1 528,0	32,68	Techn. informatique 2
58 681	1 826,3	35,0	279,6	1 546,7	37,93	Techn. informatique 3

Tableau A-12

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration québécoise¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	(C)			
					Salaires annuels (A)	Salaires horaies	Autre rém. directe (B)	
			\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	1	16	26 204	26 971	26 993	14,78	432	6 227
Op. saisie données 2	1	62	26 280	27 522	27 522	15,07	28	5 594
Op. saisie données 3	1	2	27 630	31 521	x	x	x	x
Magasinier 1	3	303	25 979	27 878	29 601	15,64	269	6 422
Magasinier 2	3	942	28 163	32 360	32 100	17,56	358	7 203
Magasinier 3	2	47	32 522	39 477	38 977	21,28	271	8 600
Op. duplicateur 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 2	2	151	26 177	31 625	31 606	17,17	301	6 988
Op. duplicateur 3	1	40	30 371	34 407	34 330	18,80	272	7 509
Op. informatique 1	2	38	27 461	31 743	31 818	16,43	126	6 714
Op. informatique 2	3	210	28 917	34 913	34 022	18,44	270	7 462
Op. informatique 3	2	44	35 203	43 576	43 018	22,80	213	9 137
Personnel soutien adm. 1	3	2 947	26 504	28 965	28 699	15,72	389	6 518
Personnel soutien adm. 2	3	7 304	28 353	31 908	31 783	17,41	212	6 858
Personnel soutien adm. 3	3	2 374	32 434	37 823	37 099	20,32	315	8 300
Personnel secrétariat 1	3	3 851	26 245	30 266	30 124	16,54	348	6 750
Personnel secrétariat 2	3	5 791	31 215	33 509	33 405	18,29	151	7 094
Personnel secrétariat 3	2	107	34 389	39 339	38 590	21,13	41	8 094
Préposé télécomm. 1	1	15	27 721	29 747	29 659	15,22	30	6 068
Préposé télécomm. 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 3	1	168	31 789	35 155	34 821	17,27	35	7 198
Téléphoniste-récept. 2	3	495	26 223	27 462	27 445	15,03	237	5 965
Employés de service								
Cuisinier 1	2	330	...	...	32 219	15,93	423	7 480
Cuisinier 2	3	973	...	...	36 828	18,23	467	8 699
Cuisinier 3	1	8	...	...	38 337	18,96	102	7 843
Gardien 2	3	317	...	...	29 697	14,84	356	6 753
Gardien 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Journalier/préposé terr. 2	3	1 503	...	...	30 099	14,91	281	6 566
Préposé cuisine/café. 2	3	2 054	...	...	29 555	14,62	391	6 821
Préposé entretien lourd 2	2	2 852	...	...	29 436	14,58	396	6 814
Préposé entretien léger 2	2	1 262	...	...	29 860	14,78	398	6 907

Tableau A-12 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
33 652	1 826,3	35,0	275,0	1 551,3	21,69	Op. saisie données 1
33 144	1 826,3	35,0	309,4	1 516,9	21,85	Op. saisie données 2
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 3
36 292	1 890,0	36,2	299,6	1 590,3	22,80	Magasinier 1
39 660	1 828,4	35,0	280,0	1 548,4	25,62	Magasinier 2
47 849	1 832,0	35,1	281,7	1 550,4	30,87	Magasinier 3
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 1
38 895	1 840,4	35,2	278,1	1 562,3	24,89	Op. duplicateur 2
42 111	1 826,3	35,0	276,2	1 550,1	27,17	Op. duplicateur 3
38 659	1 936,4	37,1	320,9	1 615,5	23,93	Op. informatique 1
41 755	1 844,6	35,3	283,6	1 561,0	26,74	Op. informatique 2
52 368	1 885,8	36,1	299,8	1 586,0	33,01	Op. informatique 3
35 606	1 825,8	34,9	277,9	1 547,9	23,00	Personnel soutien adm. 1
38 854	1 825,3	34,9	291,6	1 533,7	25,33	Personnel soutien adm. 2
45 714	1 825,3	34,9	284,6	1 540,6	29,66	Personnel soutien adm. 3
37 221	1 821,1	34,9	278,1	1 543,0	24,12	Personnel secrétariat 1
40 650	1 826,3	35,0	298,4	1 527,9	26,60	Personnel secrétariat 2
46 726	1 826,3	35,0	309,1	1 517,2	30,80	Personnel secrétariat 3
35 757	1 947,9	37,3	330,0	1 617,9	22,09	Préposé télécomm. 1
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 2
42 054	2 015,7	38,6	341,5	1 674,3	25,11	Préposé télécomm. 3
33 648	1 826,3	35,0	291,9	1 534,4	21,93	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
40 122	2 022,0	38,7	317,0	1 705,0	23,53	Cuisinier 1
45 994	2 020,4	38,7	318,7	1 701,7	27,03	Cuisinier 2
46 282	2 022,0	38,7	350,0	1 672,0	27,68	Cuisinier 3
36 806	2 001,6	38,3	316,0	1 685,7	21,84	Gardien 2
...	...	...	...	...	...	Gardien 3
36 947	2 018,8	38,6	309,4	1 709,4	21,62	Journalier/préposé terr. 2
36 766	2 022,0	38,7	317,9	1 704,0	21,58	Préposé cuisine/café. 2
36 646	2 018,8	38,6	317,2	1 701,7	21,53	Préposé entretien lourd 2
37 165	2 020,9	38,7	317,2	1 703,7	21,82	Préposé entretien léger 2

Tableau A-12

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration québécoise¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	(C)			(D)
					Salaires annuels (A)	Salaires horaires	Autre rém. directe (B)	
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	2	62	...	...	30 876	15,27	206	6 534
Conducteur véh. lourds 2	3	167	...	...	35 118	17,37	330	7 795
Électricien entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Électricien entretien 2	3	359	...	...	40 688	20,12	438	9 370
Électricien entretien 3	1	10	...	...	42 603	21,07	113	8 586
Mécanicien véh. motor. 1	3	71	...	...	38 171	18,88	139	7 913
Mécanicien véh. motor. 2	2	93	...	...	40 076	19,82	155	8 339
Mécanicien véh. motor. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien entret. Millwright 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Mécanicien entret. Millwright 2	2	189	...	...	40 076	19,82	539	9 622
Mécanicien machines fixes 1	1	2	...	...	x	x	x	x
Mécanicien machines fixes 2	2	135	...	...	40 500	20,03	537	9 693
Mécanicien machines fixes 3	2	61	...	...	36 861	18,23	492	8 791
Mécanicien machines fixes 4	2	40	...	...	33 261	16,45	410	7 652
Menuisier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Menuisier entretien 2	3	285	...	...	38 337	18,96	463	8 997
Peintre entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Peintre entretien 2	3	167	...	...	35 546	17,58	427	8 185
Plombier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Plombier entretien 2	3	316	...	...	40 076	19,82	456	9 305

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.
2. Nombre de dossiers à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'il puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement (voir chapitre 3, Méthodologie, note 4).

Tableau A-12 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
	\$	Nombre d'heures				
						Ouvriers
37 616	2 022,0	38,7	323,8	1 698,2	22,15	Conducteur véh. légers 2
43 243	2 022,0	38,7	318,3	1 703,7	25,38	Conducteur véh. lourds 2
...	...	...	...	...	...	Électricien entretien 1
50 496	2 022,0	38,7	317,0	1 705,0	29,61	Électricien entretien 2
51 302	2 022,0	38,7	350,0	1 672,0	30,68	Électricien entretien 3
46 223	2 022,0	38,7	345,1	1 676,9	27,57	Mécanicien véh. motor. 1
48 570	2 022,0	38,7	342,0	1 680,0	28,91	Mécanicien véh. motor. 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 3
...	...	...	...	...	...	Mécanicien entret. Millwright 1
50 237	2 022,0	38,7	317,6	1 704,4	29,48	Mécanicien entret. Millwright 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 1
50 730	2 022,0	38,7	317,2	1 704,7	29,76	Mécanicien machines fixes 2
46 144	2 022,0	38,7	317,4	1 704,6	27,07	Mécanicien machines fixes 3
41 323	2 022,0	38,7	315,4	1 706,6	24,21	Mécanicien machines fixes 4
...	...	...	...	...	...	Menuisier entretien 1
47 797	2 022,0	38,7	315,7	1 706,3	28,01	Menuisier entretien 2
...	...	...	...	...	...	Peintre entretien 1
44 159	2 022,0	38,7	315,1	1 706,9	25,87	Peintre entretien 2
...	...	...	...	...	...	Plombier entretien 1
49 837	2 022,0	38,7	314,1	1 707,9	29,18	Plombier entretien 2

Tableau A-13

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur « entreprises publiques »¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	(C) Salaires annuels (A)	Salaires horaire (B)	Autre rém. directe (B)	(D)
			\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Professionnels								
Professionnel communic. 1	6	6	41 655	50 010	46 390	24,59	107	7 599
Professionnel communic. 2	15	108	47 294	66 696	61 098	32,78	53	9 909
Professionnel communic. 3	5	74	x	x	x	x	x	x
Professionnel approuvis. 1	2	8	x	x	x	x	x	x
Professionnel approuvis. 2	15	122	48 791	68 188	65 328	35,18	44	9 353
Professionnel approuvis. 3	2	23	x	x	x	x	x	x
Professionnel gest. ress. hum. 1	6	16	40 468	55 693	51 085	27,59	53	9 151
Professionnel gest. ress. hum. 2	18	272	51 576	71 234	67 383	35,73	41	10 816
Professionnel gest. ress. hum. 3	8	66	61 845	82 854	80 429	42,76	0	10 737
Professionnel gest. fin. 1	3	11	36 649	48 850	44 183	24,19	15	8 469
Professionnel gest. fin. 2	14	180	47 698	67 135	60 827	32,95	35	10 221
Professionnel gest. fin. 3	6	110	58 210	82 708	78 813	42,79	0	9 679
Analyste proc. adm. 1	2	3	x	x	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 2	6	70	x	70 956	68 853	37,60	0	9 862
Analyste proc. adm. 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Informaticien 1	3	41	36 893	49 272	x	x	x	x
Informaticien 2	12	728	48 464	69 423	66 949	36,50	43	9 707
Informaticien 3	5	158	56 656	79 964	80 354	43,75	3	9 852
Ingénieur 1	2	95	x	x	x	x	x	x
Ingénieur 2	12	941	x	x	x	x	x	x
Ingénieur 3	5	277	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 1	0	0	x	x	...	...	...	...
Professionnel sc. phys. 2	2	94	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 3	1	72	x	x	x	x	x	x
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	0	0	x	x	...	...	...	...
Techn. arts appl. graph. 2	7	41	38 068	46 686	44 433	23,40	142	9 673
Techn. arts appl. graph. 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Techn. documentation 1	0	0	27 045	31 093	...	...	...	...
Techn. documentation 2	8	33	32 796	43 658	41 092	21,96	96	8 677
Techn. documentation 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. laboratoire 1	0	0	x	x	...	...	...	...
Techn. laboratoire 2	2	46	x	x	x	x	x	x
Techn. laboratoire 3	1	7	x	x	x	x	x	x
Technicien génie 1	2	5	36 678	44 755	x	x	x	x
Technicien génie 2	12	1 593	x	x	x	x	x	x
Technicien génie 3	6	137	x	x	70 014	39,00	86	10 394
Techn. informatique 1	3	17	33 035	36 452	35 909	19,66	48	7 003
Techn. informatique 2	13	312	39 380	55 337	51 622	27,92	101	9 086
Techn. informatique 3	2	2	x	x	x	x	x	x

Tableau A-13 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Professionnels						
54 096	1 888,4	36,1	298,1	1 590,3	34,04	Professionnel communic. 1
71 061	1 868,6	35,8	290,9	1 577,7	45,18	Professionnel communic. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 1
74 724	1 859,7	35,6	300,7	1 559,0	48,03	Professionnel approvis. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 3
60 289	1 853,4	35,5	283,7	1 569,7	38,42	Professionnel gest. ress. hum. 1
78 240	1 894,7	36,3	294,1	1 600,6	49,09	Professionnel gest. ress. hum. 2
91 166	1 890,5	36,2	295,6	1 594,9	57,40	Professionnel gest. ress. hum. 3
52 667	1 826,3	35,0	283,9	1 542,4	34,17	Professionnel gest. fin. 1
71 084	1 847,2	35,4	283,6	1 563,6	45,52	Professionnel gest. fin. 2
88 492	1 842,5	35,3	302,5	1 540,0	57,47	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
78 715	1 833,1	35,1	300,0	1 533,1	51,41	Analyste proc. adm. 2
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 3
x	x	x	x	x	x	Informaticien 1
76 700	1 835,2	35,1	294,1	1 541,1	49,81	Informaticien 2
90 209	1 837,8	35,2	299,8	1 538,0	58,70	Informaticien 3
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 1
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 2
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel sc. phys. 1
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
Techniciens						
...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 1
54 248	1 896,7	36,3	283,3	1 613,5	33,60	Techn. arts appl. graph. 2
x	x	x	x	x	x	Techn. arts appl. graph. 3
...	1 748,0	33,5	240,2	1 507,9	...	Techn. documentation 1
49 865	1 873,8	35,9	275,5	1 598,3	31,27	Techn. documentation 2
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 3
...	...	...	...	...	...	Techn. laboratoire 1
x	x	x	x	x	x	Techn. laboratoire 2
x	x	x	x	x	x	Techn. laboratoire 3
x	x	x	x	x	x	Technicien génie 1
x	x	x	x	x	x	Technicien génie 2
80 494	1 811,2	34,7	306,4	1 504,7	54,02	Technicien génie 3
42 960	1 826,3	35,0	283,2	1 543,1	27,85	Techn. informatique 1
60 808	1 850,8	35,4	290,5	1 560,3	39,06	Techn. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Techn. informatique 3

Tableau A-13

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur « entreprises publiques »¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. saisie données 2	6	22	x	x	35 245	18,16	120	8 156
Op. saisie données 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Magasinier 1	9	125	29 858	37 442	45 327	22,48	748	8 613
Magasinier 2	13	317	31 397	40 643	40 734	22,52	31	7 822
Magasinier 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 1	1	1	...	...	x	x	x	x
Op. duplicateur 2	2	7	x	x	x	x	x	x
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 1	1	12	x	x	x	x	x	x
Op. informatique 2	4	16	x	x	40 779	20,13	129	8 707
Op. informatique 3	1	9	x	x	x	x	x	x
Personnel soutien adm. 1	9	62	27 679	35 289	35 703	19,93	24	7 671
Personnel soutien adm. 2	19	1 016	31 412	39 726	39 339	21,58	93	8 254
Personnel soutien adm. 3	3	86	x	x	x	x	x	x
Personnel secrétariat 1	15	179	29 820	37 146	36 286	19,49	132	8 214
Personnel secrétariat 2	19	529	33 265	41 251	40 880	22,33	90	7 734
Personnel secrétariat 3	11	67	37 477	45 045	44 852	24,29	168	8 901
Préposé télécomm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 2	2	14	x	x	x	x	x	x
Préposé télécomm. 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Téléphoniste-récept. 2	12	21	27 635	31 284	32 247	17,06	303	6 783
Employés de service								
Cuisinier 1	2	36	x	x	x	x	x	x
Cuisinier 2	3	53	x	x	x	x	x	x
Cuisinier 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Gardien 2	3	62	x	x	44 515	21,64	0	9 963
Gardien 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Journalier/préposé terr. 2	4	163	...	...	x	x	x	x
Préposé cuisine/café. 2	2	27	x	x	x	x	x	x
Préposé entretien lourd 2	5	417	x	x	x	x	x	x
Préposé entretien léger 2	4	125	x	x	x	x	x	x

Tableau A-13 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Employés de bureau						
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 1
43 521	1 944,7	37,2	286,9	1 657,8	26,33	Op. saisie données 2
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 3
54 689	2 012,1	38,5	328,8	1 683,3	32,50	Magasinier 1
48 587	1 816,4	34,8	313,2	1 503,2	32,50	Magasinier 2
...	...	...	...	...	...	Magasinier 3
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 1
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 1
49 615	2 031,4	38,9	311,1	1 720,3	29,01	Op. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 3
43 398	1 802,8	34,5	304,5	1 498,3	29,19	Personnel soutien adm. 1
47 686	1 830,0	35,0	297,3	1 532,7	31,30	Personnel soutien adm. 2
x	x	x	x	x	x	Personnel soutien adm. 3
44 631	1 871,2	35,8	301,1	1 570,1	28,63	Personnel secrétariat 1
48 704	1 833,1	35,1	284,2	1 548,9	31,50	Personnel secrétariat 2
53 921	1 845,6	35,3	277,9	1 567,7	34,39	Personnel secrétariat 3
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 3
39 333	1 874,3	35,9	316,5	1 557,8	25,19	Téléphoniste-récept. 2
Employés de service						
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 1
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 2
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 3
54 478	2 044,9	39,1	341,4	1 703,5	31,84	Gardien 2
...	...	...	...	...	...	Gardien 3
x	x	x	x	x	x	Journalier/préposé terr. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé cuisine/cafét. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé entretien lourd 2
x	x	x	x	x	x	Préposé entretien léger 2

Tableau A-13

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur « entreprises publiques »¹, en 2005**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
						Salaires horaire		
			\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	8	863	31 797	43 674	x	x	x	x
Conducteur véh. lourds 2	6	308	x	x	46 159	22,17	176	10 030
Électricien entretien 1	1	14	...	...	x	x	x	x
Électricien entretien 2	7	163	x	x	52 981	25,78	637	9 144
Électricien entretien 3	3	16	x	x	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 1	3	36	...	...	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 2	10	513	x	x	51 075	25,21	759	9 363
Mécanicien véh. motor. 3	1	49	...	...	x	x	x	x
Mécanicien entret. Millwright 1	1	1	...	...	x	x	x	x
Mécanicien entret. Millwright 2	6	333	...	...	54 072	27,50	250	9 482
Mécanicien machines fixes 1	2	12	...	...	x	x	x	x
Mécanicien machines fixes 2	2	7	x	x	x	x	x	x
Mécanicien machines fixes 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Mécanicien machines fixes 4	0	0	...	...	...	...	...	...
Menuisier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Menuisier entretien 2	5	41	x	x	49 041	23,68	543	9 720
Peintre entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Peintre entretien 2	2	16	...	...	x	x	x	x
Plombier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Plombier entretien 2	5	28	x	x	52 242	25,21	833	8 941

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre de dossiers à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'il puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement (voir chapitre 3, Méthodologie, note 4).

Tableau A-13 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Ouvriers
x	x	x	x	x	x	Conducteur véh. légers 2
56 365	2 082,5	39,9	354,8	1 727,7	32,64	Conducteur véh. lourds 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 1
62 762	2 056,9	39,4	329,0	1 728,0	36,40	Électricien entretien 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 1
61 196	2 027,2	38,8	336,5	1 690,7	36,27	Mécanicien véh. motor. 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien entret. Millwright 1
63 804	1 971,4	37,7	340,7	1 630,6	39,25	Mécanicien entret. Millwright 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 1
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 3
...	...	...	...	...	...	Mécanicien machines fixes 4
...	...	...	...	...	...	Menuisier entretien 1
59 303	2 072,1	39,7	333,6	1 738,5	34,17	Menuisier entretien 2
...	...	...	...	...	...	Peintre entretien 1
x	x	x	x	x	x	Peintre entretien 2
...	...	...	...	...	...	Plombier entretien 1
62 016	2 073,1	39,7	338,4	1 734,8	35,78	Plombier entretien 2

Tableau B-1

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, ensemble du Québec¹, en 2005 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,27	29,0	1,10
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	5,66	88,2	6,22
Assurance vie	0,31	95,6	0,33
Assurance maladie	1,42	95,6	1,49
Assurance soins dentaires	0,79	72,5	1,04
Assurance soins optiques	0,15	61,8	0,24
Assurance salaire	1,46	83,9	1,68
Assurance invalidité de longue durée	0,59	73,4	0,78
Total partiel des assurances	4,74	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,16	63,9	0,24
Régime de rentes du Québec	3,56	100,0	3,56
Assurance emploi	1,96	100,0	1,96
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	1,30	100,0	1,30
Total partiel des régimes étatiques	11,09	...	...
Total rémunération indirecte	21,65	...	...
Total des avantages sociaux	21,92	...	...
Heures chomées payées			
Congés annuels	7,83	100,0	7,83
Congés fériés et mobiles	4,89	100,0	4,89
Congés de maladie utilisés	1,44	85,1	1,66
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,56	99,6	0,56
Total des heures chômées payées	14,73	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	36,66	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 %, incluant les congés de maternité.

Tableau B-2

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur privé¹, en 2005 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,15	15,7	1,18
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	5,69	82,9	6,51
Assurance vie	0,36	94,1	0,38
Assurance maladie	1,74	93,6	1,85
Assurance soins dentaires	0,98	89,7	1,07
Assurance soins optiques	0,19	78,6	0,23
Assurance salaire	1,28	84,7	1,43
Assurance invalidité de longue durée	0,64	73,4	0,83
Total partiel des assurances	5,20	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,09	47,7	0,18
Régime de rentes du Québec	3,56	100,0	3,56
Assurance emploi	1,97	100,0	1,97
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	1,47	100,0	1,47
Total partiel des régimes étatiques	11,26	...	...
Total rémunération indirecte	22,24	...	...
Total des avantages sociaux	22,39	...	...
Heures chomées payées			
Congés annuels	7,75	100,0	7,75
Congés fériés et mobiles	4,84	100,0	4,84
Congés de maladie utilisés	1,14	78,4	1,40
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,56	99,5	0,57
Total des heures chômées payées	14,31	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	36,70	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 %, incluant les congés de maternité.

Tableau B-3

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur privé syndiqué¹, en 2005 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,19	20,0	1,15
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	6,54	83,5	7,33
Assurance vie	0,33	90,5	0,35
Assurance maladie	2,12	93,2	2,28
Assurance soins dentaires	0,91	83,7	1,07
Assurance soins optiques	0,22	79,8	0,28
Assurance salaire	1,72	83,8	1,93
Assurance invalidité de longue durée	0,79	72,3	1,01
Total partiel des assurances	6,09	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,05	37,3	0,13
Régime de rentes du Québec	3,85	100,0	3,85
Assurance emploi	2,14	100,0	2,14
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	2,03	100,0	2,03
Total partiel des régimes étatiques	12,27	...	...
Total rémunération indirecte	24,96	...	...
Total des avantages sociaux	25,15	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	8,43	100,0	8,43
Congés fériés et mobiles	5,02	100,0	5,02
Congés de maladie utilisés	0,77	63,1	1,21
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,70	100,0	0,70
Total des heures chômées payées	14,94	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	40,08	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-4

**Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours,
secteur privé non syndiqué¹, en 2005 (en % de la RTR)**

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,12	12,3	1,22
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	5,11	82,3	5,94
Assurance vie	0,39	97,1	0,40
Assurance maladie	1,48	94,0	1,57
Assurance soins dentaires	1,03	94,5	1,08
Assurance soins optiques	0,16	77,6	0,20
Assurance salaire	0,98	85,5	1,10
Assurance invalidité de longue durée	0,55	74,3	0,70
Total partiel des assurances	4,59	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,12	56,0	0,20
Régime de rentes du Québec	3,37	100,0	3,37
Assurance emploi	1,85	100,0	1,85
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	1,09	100,0	1,09
Total partiel des régimes étatiques	10,57	...	...
Total rémunération indirecte	20,40	...	...
Total des avantages sociaux	20,52	...	...
Heures chomées payées			
Congés annuels	7,28	100,0	7,28
Congés fériés et mobiles	4,72	100,0	4,72
Congés de maladie utilisés	1,39	90,5	1,49
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,47	99,1	0,47
Total des heures chômées payées	13,88	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	34,41	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-5

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur privé, établissements de 200 à 499 employés¹, en 2005 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,20	20,2	1,19
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	5,34	67,2	7,07
Assurance vie	0,39	93,2	0,42
Assurance maladie	1,74	89,0	1,94
Assurance soins dentaires	0,77	77,2	0,97
Assurance soins optiques	0,16	56,6	0,27
Assurance salaire	0,95	69,6	1,21
Assurance invalidité de longue durée	0,68	63,6	0,94
Total partiel des assurances	4,70	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,04	20,7	0,18
Régime de rentes du Québec	3,76	100,0	3,76
Assurance emploi	2,06	100,0	2,06
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	1,89	100,0	1,89
Total partiel des régimes étatiques	11,97	...	...
Total rémunération indirecte	22,05	...	...
Total des avantages sociaux	22,25	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	7,60	100,0	7,60
Congés fériés et mobiles	4,46	100,0	4,46
Congés de maladie utilisés	0,73	61,5	1,14
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,55	98,2	0,57
Total des heures chômées payées	13,36	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	35,61	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-6

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur privé, établissements de 500 employés et plus¹, en 2005 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,13	14,0	1,18
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	5,81	89,1	6,35
Assurance vie	0,35	94,5	0,36
Assurance maladie	1,74	95,4	1,82
Assurance soins dentaires	1,06	94,7	1,10
Assurance soins optiques	0,20	87,3	0,22
Assurance salaire	1,39	90,7	1,50
Assurance invalidité de longue durée	0,63	77,3	0,79
Total partiel des assurances	5,37	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,11	58,4	0,18
Régime de rentes du Québec	3,49	100,0	3,49
Assurance emploi	1,94	100,0	1,94
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	1,32	100,0	1,32
Total partiel des régimes étatiques	11,01	...	...
Total rémunération indirecte	22,31	...	...
Total des avantages sociaux	22,44	...	...
Heures chomées payées			
Congés annuels	7,80	100,0	7,80
Congés fériés et mobiles	4,98	100,0	4,98
Congés de maladie utilisés	1,28	85,0	1,47
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,57	100,0	0,57
Total des heures chômées payées	14,64	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	37,09	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre *Méthodologie*.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-7

**Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours,
secteur manufacturier¹, en 2005 (en % de la RTR)**

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,10	9,5	1,22
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	5,71	81,9	6,52
Assurance vie	0,39	93,1	0,41
Assurance maladie	2,16	92,2	2,36
Assurance soins dentaires	1,02	86,9	1,15
Assurance soins optiques	0,22	79,3	0,27
Assurance salaire	1,40	83,1	1,57
Assurance invalidité de longue durée	0,68	69,4	0,92
Total partiel des assurances	5,86	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,08	31,0	0,21
Régime de rentes du Québec	3,62	100,0	3,62
Assurance emploi	1,99	100,0	1,99
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	2,09	100,0	2,09
Total partiel des régimes étatiques	11,97	...	...
Total rémunération indirecte	23,62	...	...
Total des avantages sociaux	23,72	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	8,27	100,0	8,27
Congés fériés et mobiles	5,19	100,0	5,19
Congés de maladie utilisés	1,00	63,5	1,46
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,64	99,1	0,64
Total des heures chômées payées	15,11	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	38,83	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-8

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur public¹, en 2005 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,58	58,4	1,06
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	5,60	100,0	5,60
Assurance vie	0,20	98,7	0,20
Assurance maladie	0,64	100,0	0,64
Assurance soins dentaires	0,32	34,1	0,86
Assurance soins optiques	0,08	24,4	0,31
Assurance salaire	1,91	82,0	2,33
Assurance invalidité de longue durée	0,47	73,5	0,65
Total partiel des assurances	3,60	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,33	100,0	0,33
Régime de rentes du Québec	3,56	100,0	3,56
Assurance emploi	1,95	100,0	1,95
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	0,90	100,0	0,90
Total partiel des régimes étatiques	10,67	...	...
Total rémunération indirecte	20,20	...	...
Total des avantages sociaux	20,78	...	...
Heures chomées payées			
Congés annuels	8,02	100,0	8,02
Congés fériés et mobiles	5,00	100,0	5,00
Congés de maladie utilisés	2,16	100,0	2,16
Congés parentaux	0,03	100,0	0,03
Congés sociaux	0,56	100,0	0,56
Total des heures chômées payées	15,77	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	36,55	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-9

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours,
secteur universitaire¹, en 2005 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,14	16,5	1,04
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	7,95	100,0	7,95
Assurance vie	0,34	100,0	0,34
Assurance maladie	1,20	100,0	1,20
Assurance soins dentaires	0,35	62,9	0,55
Assurance soins optiques	0,07	36,8	0,18
Assurance salaire	1,13	100,0	1,13
Assurance invalidité de longue durée	0,89	60,1	1,53
Total partiel des assurances	3,99	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,25	100,0	0,25
Régime de rentes du Québec	3,88	100,0	3,88
Assurance emploi	2,10	100,0	2,10
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	0,68	100,0	0,68
Total partiel des régimes étatiques	10,92	...	...
Total rémunération indirecte	23,11	...	...
Total des avantages sociaux	23,25	...	...
Heures chomées payées			
Congés annuels	8,37	100,0	8,37
Congés fériés et mobiles	5,73	100,0	5,73
Congés de maladie utilisés	1,89	100,0	1,89
Congés parentaux	0,01	100,0	0,01
Congés sociaux	0,52	100,0	0,52
Total des heures chômées payées	16,53	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	39,78	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-10

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, administration fédérale¹, en 2005 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,00	...	...
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	12,70	100,0	12,70
Assurance vie	0,14	100,0	0,14
Assurance maladie	1,07	100,0	1,07
Assurance soins dentaires	1,39	100,0	1,39
Assurance soins optiques	0,35	100,0	0,35
Assurance salaire	0,00	...	...
Assurance invalidité de longue durée	0,64	100,0	0,64
Total partiel des assurances	3,58	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,16	100,0	0,16
Régime de rentes du Québec	3,08	100,0	3,08
Assurance emploi	1,71	100,0	1,71
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	0,36	100,0	0,36
Total partiel des régimes étatiques	9,41	...	...
Total rémunération indirecte	25,85	...	...
Total des avantages sociaux	25,85	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	7,39	100,0	7,39
Congés fériés et mobiles	4,98	100,0	4,98
Congés de maladie utilisés	3,36	100,0	3,36
Congés parentaux	0,01	100,0	0,01
Congés sociaux	0,85	100,0	0,85
Total des heures chômées payées	16,59	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	42,44	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-11

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise¹, en 2005 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	1,03	100,0	1,03
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	5,95	100,0	5,95
Assurance vie	0,04	100,0	0,04
Assurance maladie	0,09	100,0	0,09
Assurance soins dentaires	0,00	...	...
Assurance soins optiques	0,00	...	...
Assurance salaire	2,59	100,0	2,59
Assurance invalidité de longue durée	0,10	64,1	0,17
Total partiel des assurances	2,81	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,38	100,0	0,38
Régime de rentes du Québec	3,49	100,0	3,49
Assurance emploi	1,94	100,0	1,94
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	0,83	100,0	0,83
Total partiel des régimes étatiques	10,52	...	...
Total rémunération indirecte	19,66	...	...
Total des avantages sociaux	20,69	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	7,98	100,0	7,98
Congés fériés et mobiles	4,98	100,0	4,98
Congés de maladie utilisés	1,94	100,0	1,94
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,45	100,0	0,45
Total des heures chômées payées	15,38	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	36,07	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-12

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur « entreprises publiques »¹, en 2005 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,15	11,2	1,44
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	3,48	100,0	3,48
Assurance vie	0,40	96,3	0,42
Assurance maladie	1,21	100,0	1,21
Assurance soins dentaires	0,54	70,8	0,77
Assurance soins optiques	0,13	47,5	0,30
Assurance salaire	1,46	64,9	2,10
Assurance invalidité de longue durée	0,86	86,0	1,00
Total partiel des assurances	4,61	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,31	100,0	0,31
Régime de rentes du Québec	3,68	100,0	3,68
Assurance emploi	1,98	100,0	1,98
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	1,13	100,0	1,13
Total partiel des régimes étatiques	11,05	...	...
Total rémunération indirecte	19,45	...	...
Total des avantages sociaux	19,60	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	8,13	100,0	8,13
Congés fériés et mobiles	4,92	100,0	4,92
Congés de maladie utilisés	2,28	100,0	2,28
Congés parentaux	0,05	100,0	0,05
Congés sociaux	0,66	100,0	0,66
Total des heures chômées payées	16,04	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	35,63	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Rémunération globale

Cadre conceptuel

Le concept de la rémunération globale qui guide les travaux de l’Institut comprend l’ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l’employeur au bénéfice des employés, en contrepartie de l’exécution d’un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées.¹

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

Rémunération globale par heure travaillée	=	Rémunération directe Heures rémunérées	+ Rémunération indirecte - Heures chômées payées
		Rémunération annuelle	
		=	Heures de présence au travail

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l’ensemble des sommes versées directement à l’employé soit, principalement, le salaire, mais aussi les primes de chef d’équipe ou de spécialiste, indemnités de vie chère, bonis, commissions et divers remboursements reçus².

La rémunération indirecte comporte surtout les sommes versées généralement à des tiers au nom de l’employé pour qu’il bénéficie de certains avantages, comme une prime d’assurance-vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d’assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures rémunérées correspondent à la durée des heures régulières de travail, compte tenu des ajustements nécessaires en fonction des variations saisonnières, comme les horaires d’été. Les heures chômées payées couvrent les périodes d’absence rémunérées, soit les congés annuels, les congés fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômées payées du nombre d’heures annuelles rémunérées³.

Certains éléments couverts par la définition du concept de la rémunération globale de l’ISQ ne sont pas pris en compte dans le cadre de la présente enquête. La liste des éléments compris dans la définition de la rémunération globale de l’Institut, dont ceux qui sont traités par la méthode des débours, est présentée au tableau 3.1. Notons que les avantages sociaux comprennent les éléments de la rémunération indirecte et le remboursement des congés de maladie non utilisés.

Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de rémunération globale bien établi à l’aide d’une définition et d’une équation, l’Institut utilise la méthode des débours pour la mesurer.

En fait, l’utilisation de cette méthode permet d’évaluer les coûts engagés par un employeur au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. L’application que l’Institut fait de cette méthode, compte tenu de son équation de rémunération globale, consiste à ajouter au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leurs employés les régimes d’avantages sociaux, tout en tenant compte des heures de travail et des heures chômées payées. La rémunération globale d’un emploi repère peut donc être calculée pour chacun des établissements à partir des données brutes de l’ERG.

1. Institut de recherche et d’information sur la rémunération (1988). *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, Montréal, IRIR.

2. L’ISQ a recueilli des données portant sur la rémunération variable dans le cadre de l’ERG 2000. Une étude complémentaire au rapport a été publiée en juin 2001.

3. L’analyse des heures de travail est axée principalement sur les heures régulières, les heures chômées payées et les heures de présence au travail. L’élément « ajustements pour variations saisonnières » (horaire réduit) est intégré dans le calcul des heures rémunérées et, par conséquent, dans celui des heures de présence au travail.

Tableau 3.1
Éléments et composantes de la rémunération globale

	Éléments traités (débours)	Éléments non traités
Rémunération directe	- Salaire¹ - Remboursement de congés de maladie non utilisés	- Bonis, commissions et montants forfaitaires² - Primes² - Rémunération pour les heures supplémentaires - Sécurité d'emploi³
Rémunération indirecte	- Régime de retraite - Assurance salaire - Assurance invalidité de longue durée - Assurance vie - Assurance maladie - Assurance soins optiques - Assurances soins dentaires - Compensation pour congés parentaux - Régimes étatiques (RRQ, RAMQ, CSST, RHDDC)	- Autres assurances - Services et gratifications - Sécurité d'emploi³
Heures rémunérées	- Heures régulières de travail - Horaire d'été	- Heures supplémentaires
Heures chômées payées (durée)	- Congés annuels - Congés fériés et mobiles - Congés parentaux - Congés de maladie utilisés - Congés sociaux (deuil, mariage, activités syndicales, etc.)	- Congés de perfectionnement - Périodes de repos et de repas payées

1. Le salaire comprend la somme versée à l'employé, y compris celle qui correspond aux heures chômées payées.

2. L'ISQ a recueilli des données portant sur ces éléments dans le cadre de l'ERG 2000. Une étude détaillée a été produite en juin 2001.

3. La sécurité d'emploi peut être vue comme faisant partie de la rémunération directe ou de la rémunération indirecte selon les dispositions considérées. De l'information supplémentaire sur la sécurité d'emploi est fournie dans le document *La sécurité d'emploi : mythes et réalités*, Montréal, IRIR, 1994, 202 p.

Malgré ses avantages, la méthode des débours comporte certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leurs employés des régimes d'assurance-vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison de divers facteurs, par exemple l'âge des employés. La mesure de la rémunération par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des employés de chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur la durée d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, autres que le contenu des régimes, peuvent avoir une influence sur les frais assumés, comme les variables démographiques (l'âge, le sexe, l'ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

Méthode statistique

Univers et base de sondage

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des établissements comptant au moins

200 employés réguliers à temps plein et à temps partiel dans les différents secteurs du marché du travail au Québec. Par ailleurs, la notion d'établissement est définie dans l'enquête comme une unité géographiquement localisée étant en mesure de fournir l'information nécessaire à la collecte des données sur l'emploi et la politique de rémunération. Cette définition peut inclure des installations, généralement situées à proximité de l'établissement enquêté et dont la gestion est subordonnée à l'unité principale qui fait l'objet de l'enquête.

Le critère « comptant au moins 200 employés réguliers à temps plein et à temps partiel » ne s'applique pas aux secteurs suivants :

- les établissements publics d'enseignement;
- les établissements publics de santé et de services sociaux;
- l'administration provinciale (fonction publique du Québec);
- l'administration fédérale (employés travaillant au Québec).

Ainsi, pour chacun de ces regroupements, l'univers d'enquête couvre l'ensemble des établissements existants sans égard à la taille. De plus, aux fins de l'enquête, chacun des regroupements ci-dessus compte pour un établissement⁴.

Dans l'administration municipale, l'univers n'est pas défini sur la base du nombre d'employés, mais sur la base de la population desservie par la municipalité. Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de l'univers d'enquête, et elles comportent généralement au moins 200 employés réguliers à temps plein et à temps partiel.

Un certain nombre de municipalités du Québec ont fusionné à la suite de l'adoption de la Loi sur la réorganisation territoriale municipale. Dans la majorité des cas, les fusions ont eu lieu en janvier 2002. Cette réorganisation municipale a eu un impact important sur l'univers des municipalités visé par l'ERG. L'Institut a dû adapter son approche pour ce secteur. L'Institut a recueilli en 2005 les données salariales de 26 municipalités de 25 000 habitants et plus. Le portrait du secteur municipal reflète la situation au 1^{er} juillet 2005. Au moment de la collecte, les référendums sur les défusions ont déjà eu lieu, mais les démembrements ne sont pas encore en vigueur.

Dans les autres sphères d'activité au Québec, l'univers est composé des établissements répondant au critère de taille. Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture;
- pêche et piégeage;
- exploitation forestière et services forestiers;
- construction;
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux.

4. Dans les autres secteurs couverts par l'enquête, un traitement semblable est appliqué au besoin à certaines entreprises. Cela se produit lorsqu'un établissement sélectionné pour l'enquête fait partie d'une entreprise possédant plusieurs établissements et que les données sur l'emploi et la rémunération ne peuvent être fournies à un niveau plus fin que celui de l'entreprise.

Le fichier de référence de l'univers de l'enquête est la Banque de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada. La base de sondage est constituée à partir de ce fichier excluant les établissements classés dans les secteurs non couverts par l'enquête ainsi que les établissements classés dans les strates de tailles plus petites que 200 employés.

Stratification de l'univers

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les établissements composant l'univers de l'enquête ont été répartis selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'établissement.

Privé/Public

La variable de stratification privé/public répartit les établissements de l'univers en considérant leur appartenance au secteur privé ou public⁵. Le secteur public tel que défini ici correspond au regroupement du secteur « Administration québécoise » et du secteur « Autre public » que l'on retrouve dans le rapport *Rémunération des salariés, état et évolution comparés*.

Secteur d'activité économique

En ce qui a trait aux établissements du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la façon suivante :

- éducation (commissions scolaires et cégeps);
- santé et services sociaux;
- administration provinciale (fonction publique du Québec);
- administration fédérale;
- administration municipale;
- universités;

5. Le secteur public contient toutes les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote.

- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

Dans le cas des établissements du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la manière suivante⁶ :

- mines;
- industries manufacturières;
- transport et communications;
- commerce;
- finances, assurances et affaires immobilières;
- services socioculturels, commerciaux et personnels excluant :
 - éducation (commissions scolaires et cégeps);
 - universités;
 - santé et services sociaux;
 - entreprises publiques.

Taille de l'établissement

La troisième variable de stratification, la taille de l'établissement, est déterminée selon le nombre d'employés de l'établissement. Le nombre d'employés dans un établissement n'est pas connu avec précision avant la collecte des données. Ainsi, le classement dans l'une ou l'autre des strates de taille est basé sur l'information contenue dans la base de sondage. La stratification selon la taille répartit les établissements habituellement en trois catégories, soit :

- de 200 à 499 employés;
- de 500 à 999 employés;
- 1 000 employés et plus.

Sélection de l'échantillon

La sélection de l'échantillon a été effectuée dans chaque secteur. Le taux de sondage est différent pour chaque strate, et il peut même y avoir recensement dans certains cas. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et

de services sociaux ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué. En ce qui a trait aux universités, chacune d'elles est représentée par au moins une de ses constituantes.

La méthode de sélection de l'échantillon au sein de chaque strate est l'échantillonnage aléatoire de type Bernoulli.

Une norme de tolérance est appliquée aux établissements participants dont le nombre d'employés réguliers se trouve, pendant une année donnée, sous la limite du critère d'inclusion de 200 employés réguliers. À la condition de compter plus de 180 employés réguliers, l'établissement sera conservé dans l'échantillon. Toutefois, dès l'année suivante, il devra présenter un minimum de 200 employés réguliers pour demeurer dans l'univers de référence.

Méthode d'estimation

Chaque observation se voit attribuer un poids qui tient compte de sa probabilité de sélection et de sa représentativité dans l'univers. Ce poids accorde à chaque observation de l'échantillon l'importance relative qui lui revient à l'intérieur de chacune des strates. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est le gonflement de base (ou l'inverse de la probabilité de sélection) et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

Puisque l'Institut calcule des taux moyens par employé pour chacun des éléments présentés, l'effectif par emploi repère de chaque établissement est également pris en compte⁷. Le poids est utilisé pour estimer les diverses statistiques, telles que le taux moyen des salaires payés, les minimums et les maximums d'échelle salariale ainsi que les autres éléments de rémunération annuelle moyenne.

6. La classification utilisée est la Classification type des industries 1991.

7. Il en va de même pour l'effectif par modèle d'avantages sociaux de chaque établissement pour les données portant sur le coût des avantages sociaux et des heures chômées payées en pourcentage de la RTR.

Fiabilité des estimations

Les résultats publiés dans ce rapport représentent des estimations de la situation qui a cours dans l’univers défini de l’enquête. Aussi, l’utilisation des résultats de l’enquête à des fins d’évaluation de la situation de la rémunération dans les secteurs d’activité économique exclus de l’univers de référence serait un usage inapproprié. De plus, l’enquête reflète la situation des établissements de 200 employés et plus. Il serait donc non fondé d’extrapoler les résultats de la présente enquête aux établissements comptant moins de 200 employés réguliers.

Erreur d’échantillonnage

Comme les données proviennent d’un échantillon plutôt que de l’ensemble de la population visée, les estimations (proportion, moyenne, nombre) comportent une erreur d’échantillonnage que l’on peut mesurer. La marge d’erreur est une mesure de précision qui sert d’abord à estimer un intervalle de confiance autour de l’estimation produite. Celle-ci peut être calculée à partir d’une mesure appelée « erreur type d’une estimation d’échantillon », où l’erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)⁸, quant à lui, constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l’estimation. Plus le CV est faible, plus l’estimation est précise et, à l’inverse, un CV élevé commande la prudence. Le tableau 3.2 indique le niveau de qualité de l’estimation en fonction du niveau du coefficient de variation.

Les CV ne figurent pas dans les tableaux de la section sur la présentation des résultats. En effet, toutes les estimations de salaire et de rémunération globale présentées sont de qualité « Excellente » ou « Bonne » en ce qui concerne la qualité de l’estimation. Lorsqu’elles sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées, donc non disponibles.

8. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l’erreur type de l’estimation par l’estimation elle-même.

Tableau 3.2
Qualité des estimations selon le coefficient de variation

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
≤ 5 %	Excellente
5 % < CV ≤ 15 %	Bonne
15 % < CV ≤ 25 %	Passable (..)
> 25 %	Faible (..)

Données manquantes

Deux méthodes peuvent être utilisées afin de traiter la non-réponse : l’imputation et la repondération. Dans ce rapport, l’imputation des données sur les salaires et la rémunération globale n’a pas été nécessaire. En effet, peu de dossiers auraient été imputés et la repondération était tout à fait satisfaisante pour traiter la non-réponse totale. Tous les dossiers des établissements non répondants, qu’il s’agisse du volet salarial ou de celui qui traite des avantages sociaux et des conditions de travail, ont donc été traités en repondérant les poids échantillonnaires. Il faut toutefois noter qu’un traitement de la non-réponse partielle est effectuée dans le volet des avantages sociaux et des conditions de travail.

Confidentialité des données

Conformément à sa loi constitutive, l’ISQ doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

- une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d’un petit nombre d’entreprises;
- une statistique est également confidentielle si seulement quelques entreprises contribuent à un grand pourcentage de la valeur de cette statistique.

Aux fins d’application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d’une entreprise à la valeur statistique dépend du nombre d’employés appariés (pondération par l’effectif).

Les données de l'administration québécoise (commissions scolaires et cégeps, santé et services sociaux, fonction publique du Québec) ainsi que celles de l'administration fédérale font exception parce qu'elles sont d'ordre public.

Volet salarial

Sélection des emplois repères

L'enquête 2005 a porté sur 36 corps d'emploi, lesquels se divisent en cinq catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers. En comptant les niveaux⁹ associés à chacun de ces corps d'emploi, 90 emplois repères ont été considérés dans le cadre de l'enquête. Les emplois repères retenus l'ont été parmi les emplois significatifs de l'administration québécoise en fonction de sa politique de gestion, de ses structures de rémunération et de leur importance relative quant à la taille de l'effectif. Ils devaient également répondre à des critères de comparabilité avec les emplois du marché du travail et de présence dans plusieurs secteurs d'activité économique du Québec.

Processus d'appariement avec les emplois repères

Afin de déterminer les emplois à retenir dans les établissements par rapport aux emplois repères, on procède à un appariement des emplois. Ce processus consiste à évaluer la similitude entre le contenu des emplois repères de l'enquête et celui des emplois des établissements sondés, et ce, à partir des descriptions de tâches définies dans le *Guide du répondant*. L'appariement s'effectue en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés.

La structure d'emplois repères de l'ERG (c'est-à-dire les corps d'emploi découpés en trois niveaux de complexité) n'offre pas nécessairement une adéqua-

tion parfaite avec les structures d'emplois dans les établissements enquêtés. Ainsi, pour un établissement donné, il peut arriver que plus d'un emploi soit appariaable à un même emploi repère. Tous ces emplois sont alors retenus, donc appariés, et contribuent au calcul du salaire moyen de cet emploi repère. Toutefois, il arrive qu'un seul emploi de l'établissement couvre à la fois deux niveaux de complexité et, par conséquent, deux emplois repères. Cette situation est rencontrée généralement dans les établissements dotés d'échelles salariales étendues et d'un mode de progression de carrière. Dans ce cas, l'échelle salariale est coupée en un point (un échelon) représentant le mieux possible le passage d'un emploi repère à un autre. Ce point de coupure fait alors office de minimum de l'échelle pour l'emploi repère de niveau plus élevé. L'effectif est réparti dans l'un ou l'autre des emplois repères selon leur position dans l'échelle salariale, en fonction du point de coupure.

Méthode de collecte

Pour obtenir la meilleure qualité d'appariement possible, la méthode questionnaire-entrevue, est généralement utilisée lors de l'intégration d'un nouvel établissement dans l'enquête et lorsqu'une révision des appariements s'impose. Ce contexte survient principalement lorsqu'un établissement réalise une réorganisation majeure de sa classification et de sa politique de rémunération ou dans le cas de dossiers complexes qui comportent des structures ou des systèmes qui se marient difficilement aux concepts définis dans l'enquête. En ce qui concerne les dossiers dont les appariements ont été réalisés et validés à l'occasion de l'enquête précédente, une mise à jour des données peut être effectuée au moyen de questionnaires expédiés par courrier et parachevés au cours d'entrevues téléphoniques ou par voie électronique.

Un questionnaire général, un formulaire d'emploi et un formulaire d'appariement servent à colliger les données salariales. Le questionnaire général permet de dresser un portrait sommaire de l'établissement. Il comporte une section sur le nombre total d'employés, leur répartition par statut (temps plein, temps partiel, temporaire ou autre) et la présence syndicale,

9. Voir la section Glossaire p. 137, Niveaux de complexité.

s'il y a lieu. Le formulaire d'emploi précise les caractéristiques propres à un groupe d'appariements et aux salaires qui y sont codés, soit la syndicalisation, la date d'expiration de la convention collective, la période de validité des échelles salariales et celle des salaires ainsi que la durée de la semaine régulière de travail. Le facteur de conversion des salaires annuels en salaires hebdomadaires de chacun des établissements enquêtés est également colligé (une année équivaut à 52 semaines ou à 52,18 semaines). Enfin, l'appariement de chacun des emplois est consigné sur un formulaire qui décrit les tâches effectuées, les conditions d'admissibilité, l'effectif en poste (colligé selon le sexe), les taux de salaire par employé et l'échelle salariale, le cas échéant. Les données recueillies ne concernent que les employés réguliers travaillant à temps plein.

La transmission par le répondant d'un fichier salarial électronique couvrant l'ensemble des employés est un mode de collecte également existant dans l'ERG et qui est de plus en plus utilisé. Le titre d'emploi, la classification, le statut de syndicalisation, le salaire, l'échelle salariale, le nombre d'heures de la semaine normale de travail, la date d'embauche sont les renseignements généralement fournis dans ce fichier pour chacun des employés de l'établissement.

Ce mode de collecte bonifie l'analyse des données, allège le fardeau du répondant, facilite le processus d'appariement, diminue le temps de traitement des données et réduit les erreurs de saisie. Dans l'ERG 2005, 24,9 % des établissements enquêtés ont opté pour cette méthode de collecte des données.

Lorsque les données d'un établissement répondant ont été saisies, une vérification de la cohérence interne du dossier est effectuée. Cette vérification est faite systématiquement par chaque enquêteur pour chacun des établissements qu'il a enquêtés. Une contre-vérification par un pair est aussi effectuée pour la majorité des établissements. Par la suite, une validation sectorielle est effectuée afin de vérifier et d'expliquer les variations de rémunération relatives à chaque emploi repère.

Dans le cadre de l'ERG 2005, l'Institut a également procédé en mode de collecte allégé des données salariales de 82 établissements du secteur privé (39,8 % des établissements répondants de ce secteur).

Cette méthode de collecte ne nécessite pas de visite ni d'analyse approfondie. Des taux moyens d'augmentation des échelles et des salaires individuels par groupe d'emplois sont colligés. Ces taux sont ensuite appliqués aux données recueillies pour les appariements effectués lors de l'ERG 2004 afin de les ajuster pour l'ERG 2005. Le choix des établissements à enquêter en mode de collecte allégé a été réalisé à l'aide d'un questionnaire filtre visant à identifier les dossiers les plus stables au sein du secteur privé. Les critères pris en compte ont été les suivants : le type de collecte réalisé dans l'ERG 2004, la présence de changements majeurs dans l'établissement, la variation de taille de l'effectif régulier et la possibilité pour l'employeur de fournir des taux moyens.

Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues puisqu'elles ne sont pas reliées directement aux tâches, mais davantage au titulaire du poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être étudiés. En effet, le niveau de salaire d'un employé dépend en partie de variables relatives à la personne, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent la position du titulaire dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'Institut ajoute de l'information sur les

échelles salariales¹⁰. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion des données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe différents types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales avec un minimum et un maximum au mérite¹¹. Le maximum normal est un paramètre important; ce taux, accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les employés qui ont un rendement supérieur.

Par ailleurs, pour un même établissement, l'analyse des échelles peut porter sur un groupe d'employés différent de celui sur lequel s'effectue l'analyse des salaires moyens. En effet, l'étude des données relatives aux échelles prend en compte les employés « hors échelle », ce que l'analyse des salaires ne fait pas. De plus, les moyennes salariales incluent le salaire des employés qui ne sont pas assujettis à une échelle. En fait, la majorité des professionnels, des techniciens et des employés de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. La proportion des employés bénéficiant d'une telle structure varie selon les secteurs et selon les emplois. Quant aux employés de service et aux ouvriers, ils sont généralement rémunérés selon des taux fixes.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner certaines difficultés. Par exemple,

dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale; mais parce qu'il est difficile de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle, l'emploi apparié ne sera pas pris en compte dans les données sur les employés rémunérés selon une échelle salariale.

Au sein d'un établissement, les emplois appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés progressent d'un emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté et/ou le mérite. Dans le second cas, la progression de l'employé présuppose la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le combler. Les deux régimes peuvent être présents dans le même établissement. En effet, la progression dans les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent de type progression de carrière, tandis que l'accession aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'Institut détermine pour chaque emploi repère un minimum et un maximum qui reflètent adéquatement la progression des employés dans leur structure salariale.

Pour pondérer le minimum, tout l'effectif assujetti à une échelle salariale est pris en considération, y compris les employés dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée pour ce qui est du maximum normal, à l'exception de l'employé dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite. Dans le cas d'un poste temporairement vacant, l'échelle est conservée en comptant, par défaut, un titulaire. Le poids statistique attribué à chaque échelle salariale influence le taux moyen du minimum et du maximum normal.

Périodes de référence du volet salarial et des heures de travail

Pour l'ensemble des catégories d'emplois, les données salariales, les minimums et les maximums normaux et les heures régulières hebdomadaires de

10. Des renseignements supplémentaires sur les échelles salariales sont fournis dans le document intitulé *L'analyse des échelles salariales : document d'orientation*, Montréal, IRIR, octobre 1994, 49 p.

11. Les définitions de ces termes se trouvent dans le glossaire de ce document.

travail reflètent, en général, la situation au 1^{er} juillet 2005. Le calcul des heures de présence au travail est basé sur les heures régulières de travail (moins l'horaire d'été) spécifiques à chacun des emplois repères. Le facteur de conversion en donnée annuelle utilisé est de 52,18 semaines.

Particularités quant aux salaires et aux échelles salariales de l'administration québécoise

Les données relatives aux employés sont celles en vigueur au 1^{er} juillet 2005 pour tous les secteurs sauf l'administration québécoise. Dans ce secteur, l'effectif des emplois repères fait référence à la période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 pour le secteur de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux, et à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 pour la fonction publique.

Pour ce qui est des autres salariés québécois, les données concernent les employés réguliers à temps plein. Quant à l'administration québécoise, ce sont également les employés réguliers à temps plein qui sont pris en compte, mesurés toutefois sous la forme d'équivalent à temps complet.

En ce qui concerne la catégorie des professionnels de l'administration québécoise, les données salariales couvrent les trois sous-secteurs pour les niveaux 1 et 2 de l'enquête. Quant au niveau 3, seules les données relatives à la fonction publique sont disponibles. Les données utilisées pour les professionnels tiennent compte des primes versées (niveau plus élevé et chef d'équipe).

Taux de réponse

Le taux de réponse au volet salarial de l'ERG 2005 est de 87,8 %.

Volet des avantages sociaux et des conditions de travail

Parallèlement à la collecte des données salariales, l'Institut a colligé des données concernant les sommes déboursées par les employeurs des établissements enquêtés pour 16 avantages sociaux ainsi que pour les taux de cotisation à 4 régimes étatiques.

Méthode de collecte

Tout comme dans le volet salarial, la méthode questionnaire-entrevue a été retenue afin de faciliter le processus d'interprétation des données et d'obtenir une information de qualité. Le questionnaire intitulé *Coût des avantages sociaux et des conditions de travail* a été utilisé pour recueillir les débours de l'employeur couvrant généralement l'année précédant l'enquête en cours. Les données colligées concernent les employés réguliers à temps plein qui appartiennent à des groupes comportant au moins un emploi apparié au volet salarial.

La collecte des données a été effectuée selon les regroupements d'employés communément utilisés par l'employeur plutôt que ceux définis par l'Institut au préalable. Cela assure habituellement une homogénéité des caractéristiques et des coûts défrayés par l'employeur pour chacun des avantages sociaux et des conditions de travail. Dans les termes de l'ERG, ces regroupements sont appelés modèles d'avantages sociaux. Lorsque le groupe d'employés comprend plusieurs catégories d'emplois, il est possible qu'une d'entre elles n'inclut aucun poste appariable aux emplois repères de l'enquête. Dans ce cas, les coûts des avantages sociaux attribuables à ces postes sont, dans la mesure du possible, exclus des débours colligés. Les catégories de postes qui sont touchées par cette exclusion sont généralement les employés de la haute direction, les employés de production, les policiers, les pompiers, les employés de vente, le personnel enseignant ainsi que les infirmières.

Outre l'information de base portant sur la période de référence, la définition des groupes, la rémunération au taux régulier (RTR)¹² pour chacun des groupes identifiés, le nombre d'employés visés et la durée de la semaine normale de travail, le questionnaire recueille essentiellement les débours de l'employeur relatifs à certaines composantes de la rémunération globale. Un avantage est considéré comme offert par l'employeur si celui-ci s'est engagé à assumer, partiellement ou en totalité, le coût s'y rapportant.

12. La définition de ce terme se trouve dans le glossaire du présent document.

Les débours de l'employeur relatifs à chaque avantage n'étant pas toujours connus, chaque section du questionnaire peut être dûment remplie sous différentes formes permettant ainsi à l'analyste de calculer le coût en tenant compte de l'information disponible auprès de l'employeur.

Périodes de référence et traitement des données

La période de référence des données relatives au coût des avantages sociaux et des heures chômées payées est l'année 2004 en ce qui concerne les salariés du secteur privé¹³. Ces données sont celles recueillies dans le cadre de l'ERG 2005. Dans l'administration québécoise, l'année 2003 sert de référence pour les coûts des assurances collectives, des régimes de retraite et des régimes étatiques, alors que les débours liés aux autres avantages sociaux sont calculés pour la période du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003. Dans le cas du secteur « autre public », les données de 2003 sont utilisées, la dernière année d'enquête de ce volet dans ce secteur étant 2004.

Une fois les dossiers complétés, ils sont, pour la plupart, confiés à un comité de vérification chargé de s'assurer de leur cohérence interne et de la ventilation uniforme des données. Ainsi, dans certains dossiers, il peut arriver que le répondant soit dans l'incapacité de fournir, pour certains éléments, un débours respectant la ventilation de base. Afin de ne pas perdre ce niveau de précision pour les autres données, le débours global est réparti entre les groupes d'employés de l'établissement en fonction de deux éléments :

- rémunération au taux régulier;

13. Les avantages sociaux et les conditions de travail font l'objet d'une enquête tous les deux ans dans les établissements. Ceux du secteur « autre public » (sauf l'administration municipale) et de l'administration québécoise en ont fait l'objet en 2004. En 2005, ce volet a donc fait partie de l'enquête seulement dans les établissements du secteur privé. Cependant, dans les 82 établissements ayant participé au mode de collecte allégé, les données relatives aux avantages sociaux n'ont pas été recueillies en 2005; celles de l'ERG 2003 ont été utilisées pour le calcul de la rémunération globale avec un ajustement afin de les actualiser.

- nombre d'employés.

Par exemple, le nombre d'employés est utilisé pour les programmes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires et d'assurance soins optiques, tandis que la rémunération au taux régulier sert à la répartition, entre autres, des débours pour les congés annuels, les congés sociaux et l'assurance salaire.

Il peut aussi arriver que l'employeur contribue à un avantage pour un groupe d'employés sans qu'aucun registre ne permette d'en calculer le coût. Un débours moyen est alors imputé pour l'avantage et le groupe concernés, calculé en fonction de la catégorie des emplois appariés et du secteur d'activité auquel appartient l'établissement.

Certains avantages sociaux sont intégrés à l'équation de la rémunération globale en utilisant le coût fixe moyen. Aussi, pour l'assurance soins dentaires, l'assurance soins optiques et l'assurance maladie, les débours, exprimés en pourcentage de la RTR, varient légèrement dans les années où l'Institut ne collige pas de nouvelles données sur les avantages sociaux, puisque le calcul s'effectue sur la base d'une RTR moyenne différente.

Par ailleurs, des ajustements ont été apportés aux régimes étatiques sur la base des dispositions en vigueur en 2004 dans les établissements des secteurs que l'enquête sur les avantages sociaux n'a pas abordés en 2005.

Taux de réponse

En 2005, seuls les établissements du secteur privé ont fait l'objet d'une enquête pour le volet des avantages sociaux. Le taux de réponse obtenu est de 62,5 %. Le secteur public a été enquêté en 2004 sur ce plan et le taux de réponse était de 83,3 %.

Des 124 établissements du secteur privé ayant répondu au volet salarial de l'ERG 2005, 85 ont également fourni des renseignements pour le volet des avantages sociaux et des conditions de travail. Par ailleurs, on dénombre 158 modèles ou regroupements d'avantages sociaux différents, comptant près de 85 000 employés.

Lorsqu'on observe chacune des composantes de la rémunération globale relatives aux avantages sociaux et aux conditions de travail, le taux de réponse n'est pas nécessairement le même que celui constaté globalement puisque pour certaines d'entre elles, l'information est plus difficile à obtenir. En effet, ce taux varie considérablement d'une composante à l'autre. Ainsi, en fonction des 158 modèles d'avantages sociaux recueillis, l'obtention des coûts par élément se présente comme suit :

Tableau 3.3
Obtention des coûts par avantage, secteur privé, en 2005

Avantage	Obtention des coûts (%)
Congés annuels	98,73
Jours fériés et congés mobiles	100,00
Congés sociaux ou spéciaux	69,43
Compensation pour congés parentaux	
- congés de maternité	98,73
- congés parentaux rémunérés à moins de 100 %	100,0
Congés parentaux	70,06
Congés de maladie	78,98
Remboursement de congés de maladie non utilisés	97,45
Assurance salaire	83,44
Assurance invalidité de longue durée	94,27
Assurance vie et régimes connexes	92,99
Assurance maladie	93,63
Assurance soins dentaires	92,99
Assurance soins optiques	97,45
Régime complémentaire de retraite	85,99
Horaire réduit	100,00
CSST	100,00
Assurance emploi	100,00
Régime d'assurance maladie du Québec	100,00
Régime des rentes du Québec	100,00

L'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG) vient de subir des transformations majeures. Elle a été révisée afin de produire de manière encore plus efficace des données sur la rémunération qui tiennent compte de l'évolution du marché du travail. Cette refonte majeure a été faite sur les plans du contenu, du processus, du système informatique ainsi que de la méthodologie de l'enquête. L'univers et le cycle de l'enquête, la couverture des emplois enquêtés ainsi que les composantes de la rémunération globale figurent au nombre des éléments révisés et pour lesquels des changements ont été introduits¹. Ces changements permettront au public de disposer d'une plus grande quantité et d'une meilleure qualité des renseignements qui lui sont accessibles.

En octobre 2005, l'édition 2006 de l'*Enquête sur la rémunération globale*, nouvelle version, a été lancée avec le début de la phase d'analyse. Il est important de noter que les résultats présentés dans le présent rapport reposent sur les données colligées de la dernière ERG traditionnelle qui a eu lieu d'avril à août 2005. Durant les prochaines années, le rapport subira progressivement des transformations en relation avec les nouvelles données colligées.

L'Institut montre, par cette refonte, l'importance qu'il attribue à la fiabilité et à la qualité des données statistiques qu'il publie, souhaitant répondre toujours mieux aux besoins actuels et futurs de la société québécoise.

1. Pour plus de détails sur la révision de l'ERG, vous pouvez consulter l'article « Enquête sur la rémunération globale : les travaux de révision sont bien amorcés » dans le Flash-info de septembre 2004 et l'article « Une nouvelle ère... lancement de la nouvelle ERG » dans le Flash-info de septembre 2005.

EMPLOIS PROFESSIONNELS	Code
• Professionnel en communication (niveau 1)	2011
• Professionnel en communication (niveau 2)	2012
• Professionnel en communication (niveau 3)	2013
• Professionnel en approvisionnement (niveau 1)	2021
• Professionnel en approvisionnement (niveau 2)	2022
• Professionnel en approvisionnement (niveau 3)	2023
• Professionnel en gestion des ress. hum. (niveau 1)	2031
• Professionnel en gestion des ress. hum. (niveau 2)	2032
• Professionnel en gestion des ress. hum. (niveau 3)	2033
• Professionnel en gestion financière (niveau 1)	2041
• Professionnel en gestion financière (niveau 2)	2042
• Professionnel en gestion financière (niveau 3)	2043
• Analyste des procédés administratifs (niveau 1)	2051
• Analyste des procédés administratifs (niveau 2)	2052
• Analyste des procédés administratifs (niveau 3)	2053
• Informaticien (niveau 1)	2061
• Informaticien (niveau 2)	2062
• Informaticien (niveau 3)	2063
• Ingénieur (niveau 1)	2071
• Ingénieur (niveau 2)	2072
• Ingénieur (niveau 3)	2073
• Professionnel en sciences physiques (niveau 1)	2091
• Professionnel en sciences physiques (niveau 2)	2092
• Professionnel en sciences physiques (niveau 3)	2093

Total : 8 corps d'emploi
ou 24 emplois repères

EMPLOIS TECHNIQUES	Code
• Technicien en arts appliqués et graphiques (niveau 1)	3021
• Technicien en arts appliqués et graphiques (niveau 2)	3022
• Technicien en arts appliqués et graphiques (niveau 3)	3023
• Technicien en documentation (niveau 1)	3041
• Technicien en documentation (niveau 2)	3042
• Technicien en documentation (niveau 3)	3043
• Technicien de laboratoire (niveau 1)	3051
• Technicien de laboratoire (niveau 2)	3052
• Technicien de laboratoire (niveau 3)	3053
• Technicien en génie (niveau 1)	3071
• Technicien en génie (niveau 2)	3072
• Technicien en génie (niveau 3)	3073
• Technicien en informatique (niveau 1)	3081
• Technicien en informatique (niveau 2)	3082
• Technicien en informatique (niveau 3)	3083

Total : 5 corps d'emploi
ou 15 emplois repères

EMPLOIS DE BUREAU	Code
• Opérateur de saisie de données (niveau 1)	4021
• Opérateur de saisie de données (niveau 2)	4022
• Opérateur de saisie de données (niveau 3)	4023
• Magasinier (niveau 1)	4041
• Magasinier (niveau 2)	4042
• Magasinier (niveau 3)	4043
• Opérateur de duplicateur offset (niveau 1)	4051
• Opérateur de duplicateur offset (niveau 2)	4052
• Opérateur de duplicateur offset (niveau 3)	4053
• Opérateur en informatique (niveau 1)	4061
• Opérateur en informatique (niveau 2)	4062
• Opérateur en informatique (niveau 3)	4063
• Personnel de soutien en administration (niveau 1)	4071
• Personnel de soutien en administration (niveau 2)	4072
• Personnel de soutien en administration (niveau 3)	4073
• Personnel de secrétariat (niveau 1)	4091
• Personnel de secrétariat (niveau 2)	4092
• Personnel de secrétariat (niveau 3)	4093
• Préposé aux télécommunications (niveau 1)	4111
• Préposé aux télécommunications (niveau 2)	4112
• Préposé aux télécommunications (niveau 3)	4113
• Téléphoniste-réceptionniste (niveau 2)	4122

Total : 8 corps d'emploi
ou 22 emplois repères

EMPLOIS DE SERVICE	Code
• Cuisinier (niveau 1)	5051
• Cuisinier (niveau 2)	5052
• Cuisinier (niveau 3)	5053
• Gardien (niveau 2)	5072
• Gardien (niveau 3)	5073
• Journalier ou préposé aux terrains (niveau 2)	5082
• Préposé à la cuisine et à la cafétéria (niveau 2)	5172
• Préposé à l'entretien ménager – travaux lourds (niveau 2)	5182
• Préposé à l'entretien ménager – travaux légers (niveau 2)	5222

Total : 6 corps d'emploi
ou 9 emplois repères

EMPLOIS OUVRIERS	Code
• Conducteur de véhicules légers (niveau 2)	5032
• Conducteur de véhicules lourds (niveau 2)	5042
• Électricien d'entretien (niveau 1)	5061
• Électricien d'entretien (niveau 2)	5062
• Électricien d'entretien (niveau 3)	5063
• Mécanicien de véhicules motorisés (niveau 1)	5091
• Mécanicien de véhicules motorisés (niveau 2)	5092
• Mécanicien de véhicules motorisés (niveau 3)	5093
• Mécanicien d'entretien (millwright) (niveau 1)	5101
• Mécanicien d'entretien (millwright) (niveau 2)	5102
• Mécanicien de machines fixes (niveau 1)	5111
• Mécanicien de machines fixes (niveau 2)	5112
• Mécanicien de machines fixes (niveau 3)	5113
• Mécanicien de machines fixes (niveau 4)	5114
• Menuisier d'entretien (niveau 1)	5121
• Menuisier d'entretien (niveau 2)	5122
• Peintre d'entretien (niveau 1)	5151
• Peintre d'entretien (niveau 2)	5152
• Plombier d'entretien (niveau 1)	5161
• Plombier d'entretien (niveau 2)	5162

Total : 9 corps d'emploi
ou 20 emplois repères

Annexe II

Liste des établissements répondants ayant autorisé la divulgation de leur nom, en 2005

ÉTABLISSEMENT	VILLE
Abitibi-Consolidated (Alma)	Alma
Abitibi-Consolidated (Division bois d'œuvre)	Baie-Comeau (Secteur Outardes)
Abitibi-Consolidated (Division papier journal)	Baie-Comeau
Abitibi-Consolidated (Divisions forestières)	Grand-Mère
Administration portuaire de Montréal	Montréal
Air Transat	Mirabel
Alcoa Ltée – Aluminerie de Baie-Comeau	Baie-Comeau
Aluminerie de Bécancour Inc.	Bécancour
Autocars Orléans Express inc.	Québec
AXA assurances inc.	Montréal
Ballin inc.	Saint-Laurent
Banque de Montréal	Montréal
Beaulieu Canada	Farnham
Bell Canada	Montréal
Bombardier - Aéronautique	Dorval
Bombardier Produits Récréatifs inc.	Valcourt
Bombardier - Transport	La Pocatière
Boutique Jacob Inc.	Montréal
Bowater	Donnacoona
Bridgestone/Firestone Canada Inc.	Joliette
Bristol-Myers Squibb Canada	Saint- Laurent
CAE	Saint-Laurent
Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal
Camoplast (Groupe Industriel)	Granby
Cascades East Angus (div. Cascades Canada inc.)	East Angus
Casino de Charlevoix	La Malbaie
Casino de Montréal	Montréal
Casino du Lac-Leamy	Hull
Centre Sheraton Montréal	Montréal
Château Cartier Relais Resort	Gatineau
Chemin de fer Canadien Pacifique (Côte St-Luc)	Montréal
Chemin de fer Canadien Pacifique (Gare Windsor)	Montréal
CMC Électronique Inc.	St-Laurent
Collège Français	Montréal
College Stanislas	Outremont
Compagnie minière I.O.C.	Sept-Iles
Coopérative fédérée du Québec (siège social)	Montréal

Annexe II

Liste des établissements répondants ayant autorisé la divulgation de leur nom, en 2005

ÉTABLISSEMENT	VILLE
Corporation d'Aliments Ronzoni du Canada	Montréal
Corps canadien des commissionnaires - Montréal	Montréal
Corps canadien des commissionnaires - Québec	Québec
Corus S.E.C.	Cap-de-la-Madeleine
Courrier Purolator Itée	Montréal
Derko Itée	Ste-Foy
Dessau-Soprin inc.	Laval
Domtar (Windsor)	Windsor
Domtar (Lebel-sur-Quévillon)	Lebel-sur-Quévillon
Draxis Health - Radiopharmaceutical	Montréal
Fairmont Le Château Frontenac	Québec
Fairmont Le château Montebello	Montebello
Fairmont Tremblant	Mont-Tremblant
Fido Solutions inc.	Montréal
Fraser Milner Casgrain, SRL	Montréal
G.E. Canada	Bromont
Garda du Canada	Montréal
Génivar inc.	Québec
Goodyear Canada	Valleyfield
Gouv. du Canada, Conseil du Trésor du Canada	Ensemble du Québec
Grandford, division de Goodyear Canada	St-Alphonse-de-Granby
Groupe Canam inc.	St-Gédéon-de-Beauce
Groupe CGI inc. (Québec)	Québec
Groupe Champlain inc.	Montréal
Groupe Lacasse inc.	Saint-Pie
Groupe Les Ailes de la Mode	Boucherville
Groupe NSB	Pointe-Claire
Groupe Pages Jaunes	Montréal
Groupe Procycle inc.	Saint-Georges-de-Beauce
Groupe TVA inc.	Montréal
Harris Canada Inc.	Dollard-des-Ormeaux
HEC Montréal	Montréal
Hilton Montréal Aéroport	Dorval
Hilton Montréal Bonaventure	Montréal
Hilton Québec	Québec
Hôpital Villa Médica	Montréal
Hôtel des Seigneurs	Saint-Hyacinthe

Annexe II

Liste des établissements répondants ayant autorisé la divulgation de leur nom, en 2005

ÉTABLISSEMENT	VILLE
Hôtel Intercontinental Montréal	Montréal
Hôtel Le Chanteclerc	Sainte-Adèle
Hôtel Le Ritz Carlton	Montréal
Hôtel Loews Le Concorde	Québec
Hydro-Québec	Montréal
IBM Canada Ltée	Montréal
Ivanhoé Cambridge	Montréal
Jack Victor Ltée	Montréal
Kaba Ilco Inc.	Montréal
Kraft Canada Inc.	Mont-Royal
La Capitale	Québec
La Chemise Perfection	Courcelles
La Compagnie Américaine de Fer et Métaux Inc.	Montréal
La Compagnie minière Québec Cartier	Port-Cartier
La Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa	Ville Mont-Royal
La mine Doyon	Preissac
La Presse ltée	Montréal
Le Groupe de sécurité Garda inc.	Montréal
Le Soleil	Québec
Les Salaisons Brochu	Saint-Henri-de-Lévis
Loto-Québec	Montréal
MDS Pharma Services	Montréal
Métro inc. (Mérite 1)	Montréal
Métro inc.	Montréal
Métro Richelieu inc.	Montréal
Mines Agnico Eagle Ltée	Preissac
Mittal Canada Inc.	Contrecoeur
MTS Allstream Inc.	Montréal
Nav Canada	Montréal
Nellson Nutraceutical Inc.	Lachine
Nortel Networks	Montréal
Oerlikon Contraves Inc.	Saint-Jean-sur-Richelieu
Olymel	Vallée-Jonction
Postes Canada - Québec	Québec
Pratt & Whitney Canada	Longueuil

Annexe II

Liste des établissements répondants ayant autorisé la divulgation de leur nom, en 2005

ÉTABLISSEMENT	VILLE
Prévost Car inc.	Sainte-Claire
Pricewaterhouse Coopers	Montréal
Provigo Inc.	Ville Saint-Laurent
QIT-Fer et Titane Inc.	Sorel-Tracy
Québécor World Lasalle	Lasalle
Ratiopharm	Mirabel
Reitmans Canada Ltée	Montréal
Réseau de Transport de la Capitale	Québec
Réseau de transport de Longueuil	Longueuil
Resto-Casino (Casino de Montréal)	Montréal
Roche ltée, Groupe-conseil	Sainte-Foy
Rolls-Royce Canada Ltd	Lachine
RONA Inc.	Boucherville
RONA L'entrepôt	Saint-Bruno
Rousseau Métal Inc.	Saint-Jean-Port-Joli
Samson Bélair/Deloitte & Touche	Montréal
SAQ – Société des alcools du Québec	Montréal
Sears (Anjou)	Anjou
Sears Canada inc. (Centre de distribution)	Montréal
Sécurité Kolossal inc.	Montréal
SFK Pâte	Saint-Félicien
Société de transport de Laval	Laval
Société de transport de Montréal	Montréal
Société du Musée canadien des civilisations	Gatineau
Société minière Raglan du Québec Ltée	Rouyn-Noranda
Société Radio-Canada	Montréal
Sonacc inc. Division Hippodrome de Montréal	Montréal
Stadacona S.E.C.	Québec
Standard Life	Montréal
Station Mont-Tremblant – Société en commandite	Mont-Tremblant
Stryker Médical Québec	L'Islet
Système et câbles d'alimentation Pirelli Canada ltée	Saint-Jean-sur-Richelieu
TD Canada Trust	Montréal
Télébec ltée	Anjou

Annexe II

Liste des établissements répondants ayant autorisé la divulgation de leur nom, en 2005

ÉTABLISSEMENT	VILLE
Télélobe Canada inc.	Montréal
Telus Communications Québec inc.	Rimouski
Transport Cabano Kingsway Inc.	Montréal
Tricots Main Inc.	Montréal
Uniboard Canada Inc. (Division Sayabec)	Sayabec
Université de Montréal	Montréal
Université de Sherbrooke	Sherbrooke
Université du Québec à Hull	Hull
Université du Québec à Montréal	Montréal
Université du Québec à Trois-Rivières	Trois-Rivières
Université du Québec à Rimouski	Rimouski
Université Laval	Québec
Université McGill	Montréal
Vêtements Peerless Inc.	Montréal
Via Rail Canada Inc.	Montréal
Vidéotron Itée - Montréal	Montréal
Vidéotron Itée- Québec	Québec
Ville de Blainville	Blainville
Ville de Châteauguay	Châteauguay
Ville de Gatineau	Gatineau
Ville de Laval	Laval
Ville de Lévis	Lévis
Ville de Longueuil	Longueuil
Ville de Mirabel	Mirabel
Ville de Montréal	Montréal
Ville de Québec	Québec
Ville de Rimouski	Rimouski
Ville de Rouyn-Noranda	Rouyn Noranda
Ville de Saguenay	Saguenay
Ville de Sainte-Thérèse	Sainte-Thérèse
Ville de Saint-Eustache	Saint-Eustache
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	Salaberry-de-Valleyfield
Ville de Shawinigan	Shawinigan
Ville de Sherbrooke	Sherbrooke

Annexe II

Liste des établissements répondants ayant autorisé la divulgation de leur nom, en 2005

ÉTABLISSEMENT	VILLE
Ville de Sorel-Tracy	Sorel-Tracy
Ville de Sainte-Julie	Sainte-Julie
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu
Ville de Terrebonne	Terrebonne
Ville de Thetford-Mines	Thetford-Mines
Ville de Trois-Rivières	Trois-Rivières
Waterville TG Inc.	Waterville
Weight Watchers	Montréal
Zinc électrolytique du Canada Ltée	Salaberry-de-Valleyfield

TERMES GÉNÉRAUX

Effectif

Nombre réel d'employés à partir desquels les statistiques ont été calculées.

Employé régulier à temps plein

Personne qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille 30 heures et plus par semaine.

Entreprise

Entité commerciale, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

Établissement

Unité de production, de vente, d'administration, géographiquement localisée et en mesure de déclarer tous les éléments de base de la statistique des activités économiques tels l'emploi et la rémunération.

NIVEAUX DE COMPLEXITÉ

Niveau d'entrée et d'apprentissage ou niveau 1

Niveau qui présuppose que l'exécutant est en apprentissage et remplit progressivement les tâches caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants. L'autonomie au travail est restreinte : les tâches sont effectuées en fonction des directives détaillées d'un supérieur immédiat.

Niveau de fonctionnement autonome ou niveau 2

Niveau qui signifie que le titulaire assume avec autonomie les attributions propres à son corps d'emploi. Il peut exercer des fonctions de soutien technique, de conception, d'analyse, et être appelé à formuler des recommandations. Ce dernier peut aussi exercer des fonctions de supervision, mais cette activité n'est pas de nature régulière et

continue. Il travaille sous la surveillance générale d'un supérieur immédiat qui vérifie la qualité du jugement posé et le respect des normes une fois le travail terminé.

Niveau de chef d'équipe/spécialiste ou niveau 3 (comprend deux types)

Le chef d'équipe se caractérise par la supervision, la coordination et la planification de ressources; le spécialiste, en vertu de ses compétences, oriente l'accomplissement du travail et résout les cas les plus complexes. Ce niveau demande une supervision restreinte.

TERMES RELATIFS AU VOLET SALARIAL

Heures régulières de travail

Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

Salaire

Taux de salaire brut, y compris l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des salaires moyens tient compte de tous les salaires payés, sauf ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors normes. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique et par le nombre d'employés qui lui est rattaché.

ÉCHELLES SALARIALES

Échelle salariale

Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont attachés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

Échelle avec un minimum et un maximum normal

Échelle qui prévoit que l'employé progresse jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant. Dans la

grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite

Échelle qui prévoit que l'employé progresse jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant. Par contre, la progression au-delà du maximum normal n'est accessible qu'à ceux qui ont un rendement supérieur jusqu'à un maximum au mérite. La plupart sont des échelles de progression au mérite avec contrôle au maximum normal (point contrôle); dans certains cas, la progression est automatique jusqu'au maximum normal et elle se fonde ensuite sur le mérite jusqu'au maximum au mérite.

Échelle avec un minimum et un maximum au mérite

Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par l'employé dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne comportent aucun point de contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

AUTRES MODES DE RÉMUNÉRATION

Taux avec progression

Rémunération comportant un taux d'engagement à l'entrée d'un employé. Des majorations successives sont appliquées à ce taux d'engagement jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période relativement courte (par exemple, une année).

Taux fixe

Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tous les employés occupant un même poste, peu importe leur qualification, leur expérience ou leur ancienneté.

Taux variable

Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche de l'employé.

Autres taux

Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

TERMES RELATIFS AU VOLET DES AVANTAGES SOCIAUX ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Rémunération au taux régulier (RTR)

Salaire brut versé à l'employé pour les heures normales de travail, avant toute déduction ou retenue, y compris les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et à l'exclusion de la rémunération des heures supplémentaires, des bonis, des autres primes et allocations ainsi que des montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

HEURES CHÔMÉES PAYÉES

Congés annuels

Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi, l'ancienneté chez l'employeur, l'âge de l'employé ou la période effective du congé. Les débours relatifs aux pécules ou aux bonis de vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

Congés de maladie

Journées d'absence justifiées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé une partie ou la totalité du salaire régulier sans autre perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent l'employé que pour de courtes périodes d'absence.

Congés mobiles

Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé.

Congés parentaux

Courtes périodes d'absence rémunérées à 100 % accordées à l'un ou l'autre des parents à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Congés sociaux

Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial tel que décès, mariage, divorce, déménagement, etc. Les congés pour affaires judiciaires et les libérations syndicales sont inclus.

Jours fériés

Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

RÉMUNÉRATIONS INDIRECTE ET DIRECTE**Assurance vie et régimes connexes**

Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de l'employé assuré reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance-vie pour les personnes à charge, le remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelles.

Assurance maladie

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir également les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance soins dentaires

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais de traitement préventif, de

services de restauration ou de soins d'orthodontie prodigués par un spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance soins optiques

Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue, d'achat de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance salaire

Régime qui fonctionne habituellement grâce à une assurance souscrite auprès d'un organisme de l'extérieur et qui prévoit une protection totale ou partielle du revenu lors d'absences de moyenne durée (généralement de moins d'un an) découlant d'une maladie ou de blessures non liées au travail. Le versement de prestations est souvent assujéti à un délai de carence qui peut être comblé par l'utilisation de congés de maladie rémunérés.

Assurance invalidité de longue durée

Régime qui fonctionne habituellement grâce à une assurance souscrite auprès d'un organisme de l'extérieur et qui prévoit le versement d'indemnités à l'employé se trouvant dans un état d'incapacité totale d'assurer sa charge normale de travail durant une période indéfinie.

Compensation pour congés parentaux

Régime qui vise à assurer un revenu partiel à l'employé à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant et à bonifier les montants versés à la mère à titre de complément aux prestations d'assurance-emploi et à l'allocation du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Régime de retraite

Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés.

Remboursement de congés de maladie non utilisés

Païement effectué par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant l'année concernée ou accumulés pendant le service continu.

RÉGIMES ÉTATIQUES

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Le régime de la CSST vise à protéger l'employé d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC)

Administre la Loi de l'assurance emploi qui prévoit le versement de prestations lors de la perte d'un emploi, lors d'une grossesse, de l'adoption d'un enfant et lors d'une maladie.

Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ)

La Loi de l'assurance maladie fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège tous les résidents du Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation financière.

Régime des rentes du Québec (RRQ)

Verse une rente de retraite au travailleur à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

L'ISQ réalise annuellement l'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG). Cette enquête comprend deux volets : le volet salarial et le volet des avantages sociaux et des conditions de travail. Dans ce rapport d'enquête, les principaux résultats de l'ERG 2005 relatifs à la rémunération globale sont présentés selon certaines ventilations du marché du travail. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.

« L'Institut informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part.

Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses constatations. »

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.

**Institut
de la statistique**

Québec

